



OIAC

Conférence des États parties

Onzième session
5 - 8 décembre 2006

C-11/DEC.11
8 décembre 2006
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

DÉCISION

BUDGET-PROGRAMME DE L'OIAC POUR 2007

La Conférence des États parties,

Rappelant que l'alinéa *a* du paragraphe 21 de l'Article VIII de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention") dispose, entre autres, que la Conférence des États parties ("la Conférence") examine et adopte, lors de ses sessions ordinaires, le budget-programme de l'OIAC,

Rappelant également que l'alinéa *a* du paragraphe 32 de l'Article VIII de la Convention dispose que le Conseil exécutif ("le Conseil") examine et présente à la Conférence le projet de budget-programme de l'OIAC,

Rappelant en outre la décision de la Conférence à sa neuvième session selon laquelle "les budgets-programmes suivants devront être présentés sous la forme de la budgétisation axée sur les résultats, conformément aux dispositions et aux objectifs de la Convention, au Règlement financier et au projet de règles de gestion financière de l'OIAC" (C-9/DEC.14 du 2 décembre 2004),

Ayant à l'esprit que, à sa dixième session, la Conférence, dans le contexte de l'accent mis par la première session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques sur la nécessité de suivre et d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes budgétaires et financiers de l'OIAC en leur état actuel (paragraphe 7.127 de RC-1/5 du 9 mai 2003), avait demandé au Conseil d'étudier la possibilité d'instaurer un mécanisme à long terme de gestion des risques liés aux taux de change afin de formuler une recommandation à l'intention de la onzième session de la Conférence (C-10/DEC.5 du 8 novembre 2005),

Considérant les recommandations relatives au projet de budget-programme de l'OIAC pour 2007 qui lui ont été soumises par le Conseil (EC-M-26/DEC.4 du 7 décembre 2006),

Considérant que les objectifs fondamentaux de l'OIAC énoncés dans le tableau 2 du projet de budget-programme pour 2007 qui lui ont été soumis par le Conseil, accompagnés des indicateurs connexes de succès pour chaque objectif fondamental, fixent pour 2007 les orientations des programmes de l'OIAC et du Secrétariat technique ("le Secrétariat"),



Ayant passé en revue les objectifs des programmes, qui devraient être revus chaque année, du projet de budget-programme pour 2007 qui lui ont été soumis par le Conseil, ainsi que les renseignements présentés dans ce dernier sur les résultats clés prévus pour chaque objectif et sur les principales activités que devrait mener le Secrétariat pour obtenir ces résultats,

Reconnaissant que rien dans le budget-programme pour 2007 ne devrait être interprété d'une façon qui soit contradictoire avec la Convention,

1. **Adopte** le budget-programme de l'OIAC pour 2007, ci-annexé;
2. **Réaffirme** les objectifs fondamentaux de l'OIAC et les indicateurs de succès énoncés dans le tableau 2 du budget-programme pour 2007;
3. **Affecte** des crédits pour les dépenses de 2007 d'un montant total de 75 025 751 euros, dont 37 545 676 euros destinés au chapitre Dépenses de vérification et 37 480 075 euros au chapitre Dépenses d'administration et autres coûts;
4. **Décide** que les dépenses inscrites pour 2007 seront financées par:
 - a) les quotes-parts annuelles fixées pour tous les États parties, d'un montant de 68 640 103 euros, payables conformément à un barème à déterminer par la Conférence conformément au paragraphe 7 de l'Article VIII de la Convention;
 - b) les contributions des États parties, estimées à un montant de 5 635 648 euros, afin de rembourser les coûts des inspections effectuées en 2007 conformément aux Articles IV et V de la Convention;
 - c) les intérêts et autres recettes qui seront perçus en 2007 par l'OIAC, et estimés à 750 000 euros;
5. **Décide également** de demander au Directeur général de prévoir à l'interne des économies et d'établir des priorités dans le cadre des crédits susmentionnés pour 2007, mais sans changer les crédits destinés à chaque chapitre, afin de prévoir jusqu'à 65 000 euros pour un maximum de cinq stages en laboratoire supplémentaires à financer en 2007 par l'intermédiaire du Programme de coopération internationale et d'assistance;
6. **Décide en outre** d'autoriser et de financer 521 postes à durée déterminée pour 2007, tels qu'ils figurent dans l'appendice 5 du budget-programme pour 2007;
7. **Note** les résultats clés identifiés pour 2007, qui sont indiqués dans le tableau 2 du budget-programme pour 2007 et que le Secrétariat a déterminés comme buts de chaque objectif fondamental de l'OIAC;

8. **Décide en outre** que des consultants ne seront engagés en 2007 par le Secrétariat que pour des projets spécifiques, à court terme, afin d'augmenter les compétences techniques du Secrétariat;
9. **Réaffirme** la nécessité pour le Conseil d'examiner les possibilités d'un mécanisme à long terme de gestion des risques dus aux taux de change, afin de formuler une recommandation à l'intention de la douzième session de la Conférence;
10. **Prie avec insistance** chaque État partie de payer intégralement sa contribution à l'OIAC pour 2007 dans les 30 jours suivant la réception de la communication du Directeur général dans laquelle celui-ci appelle le paiement;
11. **Prie également avec insistance** les États parties qui ont des arriérés de paiement de leurs contributions à l'OIAC de régler immédiatement ces arriérés ou de soumettre une proposition de plan pluriannuel de paiement, afin d'éliminer ces arriérés, conformément au cadre approuvé par la Conférence (C-11/DEC.5 du 7 décembre 2006);
12. **Prie en outre avec insistance** les États parties qui sont en retard dans le remboursement des dépenses pour les inspections effectuées au titre des Articles IV et V de la Convention de régler immédiatement les arriérés correspondants à l'OIAC;
13. **Demande également** au Directeur général de faire rapport à la Conférence, à sa douzième session, par l'intermédiaire du Conseil, sur les détails de tous montants prélevés sur le Fonds de roulement et du réapprovisionnement de celui-ci en 2007.

Annexe : Budget-programme de l'OIAC pour 2007

C-11/DEC.11
page 4

(page blanche)

TABLE DES MATIÈRES

LISTE DES ABRÉVIATIONS ET ACRONYMES	11
PREMIÈRE PARTIE RÉSUMÉ ANALYTIQUE.....	13
RÉSUMÉ DU BUDGET-PROGRAMME 2007	15
DEUXIÈME PARTIE VUE D'ENSEMBLE.....	19
INTRODUCTION	20
VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE	22
Stratégie budgétaire pour 2007	22
Objectifs de l'OIAC.....	22
Objectifs fondamentaux	22
Programmes financés par l'OIAC par l'intermédiaire du Secrétariat.....	26
Orientation des programmes pour 2007.....	26
Initiatives de dépenses des programmes pour 2007.....	27
Initiatives de dépenses pour 2007	28
NIVEAUX PRÉVUS DES PROGRAMMES POUR 2007.....	36
Principaux objectifs des programmes	36
Programme 1 : Vérification	37
Programme 2 : Inspections.....	39
Programme 3 : Coopération internationale et assistance	42
Programme 4 : Appui aux organes directeurs.....	46
Programme 5 : Relations extérieures	47
Programme 6 : Direction générale	49
Programme 7 : Administration.....	53
RÉSULTATS FINANCIERS PRÉVUS POUR 2007 DANS LE BUDGET	58
Principaux objectifs financiers.....	58
Résumé des estimations budgétaires pour 2007	58
Financement du budget-programme 2007 par les États membres.....	60
Dépenses budgétisées pour 2007	61
Structure des crédits ouverts	63
Économies et mesures d'efficacité	64
Recettes prévues en 2007.....	69
Quotes-parts annuelles des États membres	70
Recettes directes.....	71
Recouvrement des arriérés.....	71
Paramètres des estimations budgétaires pour 2007	72
Croissance attendue des prix en 2007	73
Taux de change pour 2007	74
Exposé des risques financiers	75
PERSONNEL ET ORGANISATION	77
Principaux objectifs de l'Organisation	77
Organisation du Secrétariat de l'OIAC	78
Effectifs de 2007	78
Personnel sous contrats à durée déterminée.....	78
Personnel temporaire	79
Prestations, allocations et indemnités dues au personnel.....	81

TROISIÈME PARTIE ÉTATS BUDGÉTAIRES PAR DIVISION	83
INTRODUCTION	84
DIVISION DE LA VÉRIFICATION	85
DIVISION DE L'INSPECTORAT	87
DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE	89
SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS	91
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES	93
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	95
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	96
BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE.....	97
BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE.....	99
BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX	101
BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ	103
SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ.....	105
DIVISION DE L'ADMINISTRATION.....	107
QUATRIÈME PARTIE GUIDE EXPLICATIF.....	113
Objet et portée du budget-programme 2007	114
Présentation du budget-programme annuel	114
Estimations budgétaires	115
Structure des crédits ouverts	116
Mesures de performance et résultats escomptés	117
Paramètres des estimations	117
Coûts des traitements pour le personnel sous contrats à durée déterminée	117
Taux de change retenus pour 2007	119
Excédent de trésorerie de 2004	120
Engagements non financés.....	121
APPENDICES	123
APPENDICE 1 : INSPECTIONS D'ARMES CHIMIQUES PROGRAMMÉES POUR 2007.....	124
APPENDICE 2 : ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES BUDGÉTISÉES POUR 2007.....	125
APPENDICE 3 : PARAMÈTRES UTILISÉS DANS LES PRÉVISIONS – HYPOTHÈSE DE CROISSANCE EN 2007	128
APPENDICE 4 : ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC.....	130
APPENDICE 5 : EFFECTIFS DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC TITULAIRES DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE	131
APPENDICE 6 : PROGRAMME DIRECTION GÉNÉRALE : DÉPENSES BUDGÉTISÉES CONSOLIDÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	133
APPENDICE 7 : PROGRAMME 6 – DIRECTION GÉNÉRALE.....	134
APPENDICE 8 : PROGRAMME 7 – ADMINISTRATION.....	140

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

TABLEAU 1 :	BUDGET ORDINAIRE POUR 2007 PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT	16
TABLEAU 2 :	OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE L'OIAC	24
TABLEAU 3 :	INITIATIVES DE DÉPENSES DES PROGRAMMES POUR 2007 (EN MILLIERS D'EUROS).....	28
TABLEAU 4 :	PRINCIPAUX OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'OIAC	36
TABLEAU 5 :	VÉRIFICATION : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	38
TABLEAU 6 :	INSPECTIONS DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES PRÉVUES POUR 2007	40
TABLEAU 7 :	ESTIMATIONS DES COÛTS DES INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI, PAR TYPE D'INSTALLATION	41
TABLEAU 8 :	INSPECTIONS : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	41
TABLEAU 9 :	COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	44
TABLEAU 10 :	APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	46
TABLEAU 11 :	RELATIONS EXTÉRIEURES : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	49
TABLEAU 12 :	DIRECTION GÉNÉRALE : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	52
TABLEAU 13 :	ADMINISTRATION : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	55
TABLEAU 14 :	PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS DE L'OIAC	58
TABLEAU 15 :	RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2007	59
GRAPHIQUE 1 :	DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2007.....	61
TABLEAU 16 :	DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007, PAR PRINCIPAL OBJET DE FINANCEMENT.....	62
GRAPHIQUE 2 :	DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT (POURCENTAGE DU TOTAL)	63
TABLEAU 17 :	DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT.....	64
TABLEAU 18 :	RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007	69
GRAPHIQUE 3 :	RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2007.....	70
GRAPHIQUE 4 :	QUOTES-PARTS ANNUELLES DE 2001 À 2007	70
TABLEAU 19 :	EXPOSÉ DES RISQUES FINANCIERS POUR 2007	75
TABLEAU 20 :	PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'OIAC.....	77
TABLEAU 21 :	RÉCAPITULATIF DU PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE AU SEIN DU SECRÉTARIAT	78
GRAPHIQUE 5 :	PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR 2007, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT (PROPORTION DU TOTAL).....	79

TABLEAU 22 :	RÉCAPITULATIF DES BESOINS DE PERSONNEL TEMPORAIRE DU SECRÉTARIAT - 2007.....	80
TABLEAU 23 :	COÛT POUR L'OIAC DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE (MILLIERS D'EUROS).....	81
TABLEAU 24 :	DIVISION DE LA VÉRIFICATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	86
TABLEAU 25 :	DIVISION DE L'INSPECTORAT – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	88
TABLEAU 26 :	DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT.....	90
TABLEAU 27 :	SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	92
TABLEAU 28 :	DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	94
TABLEAU 29 :	CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	95
TABLEAU 30 :	CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT.....	96
TABLEAU 31 :	BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	98
TABLEAU 32 :	BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	100
TABLEAU 33 :	BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	102
TABLEAU 34 :	BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT.....	104
TABLEAU 35 :	SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	106
TABLEAU 36 :	DIVISION DE L'ADMINISTRATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	108
TABLEAU 37 :	BUREAU DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE L'ADMINISTRATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	109
TABLEAU 38 :	SERVICE DU BUDGET, DE LA PLANIFICATION ET DES FINANCES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	109
TABLEAU 39 :	SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	110
TABLEAU 40 :	SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT.....	110
TABLEAU 41 :	SERVICE DE LA FORMATION ET DU PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	111

TABLEAU 42 :	SERVICE DES SERVICES D'INFORMATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT	112
GRAPHIQUE 6 :	CALCUL DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'OIAC – P-4 (ÉCHELON 1).....	118
TABLEAU 43 :	EXPOSITION AUX TAUX DE CHANGE POUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL	120
TABLEAU 44 :	EXCÉDENT DE TRÉSORERIE DE 2004	121
TABLEAU 45 :	ENGAGEMENTS NON FINANCÉS DE L'OIAC (FIN DE L'EXERCICE)	122
TABLEAU 46 :	CONTRÔLE INTERNE – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	134
TABLEAU 47 :	AVIS JURIDIQUES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	135
TABLEAU 48 :	PROJETS SPÉCIAUX – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	136
TABLEAU 49 :	CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	137
TABLEAU 50 :	SANTÉ ET SÉCURITÉ – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	138
TABLEAU 51 :	BUDGET, PLANIFICATION ET FINANCES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME	140
TABLEAU 52 :	RESSOURCES HUMAINES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	142
TABLEAU 53 :	ACHATS ET LOGISTIQUE – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	143
TABLEAU 54 :	FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	144
TABLEAU 55 :	SERVICES D'INFORMATION – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME.....	145

C-11/DEC.11

Annexe

page 10

(page blanche)

LISTE DES ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

CPG/SM	Chromatographe en phase gazeuse/spéctromètre de masse
DCP	Dépenses communes de personnel
FMI	Fonds monétaire international
GS	Services généraux
IDAC	Installation de destruction d'armes chimiques
OIAC	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
P	Administrateur
s/o	Sans objet
VIS	Système d'information pour la vérification

C-11/DEC.11

Annexe

page 12

(page blanche)

PREMIÈRE PARTIE
RÉSUMÉ ANALYTIQUE

C-11/DEC.11

Annexe

page 14

(page blanche)

1. RÉSUMÉ DU BUDGET-PROGRAMME 2007

- 1.1 Les dépenses inscrites au budget ordinaire de l'OIAC pour 2007 devraient être inférieures de 0,588 million d'euros aux crédits ouverts pour 2006 (soit une baisse de 1,7 % en valeur réelle). Le nombre des postes sous contrats à durée déterminée autorisés n'augmentera pas pendant l'année.
- 1.2 Les dépenses de 75 millions d'euros budgétisées pour l'année tiennent compte de plusieurs priorités nouvelles dans les programmes pour 2007 et tiennent compte de l'augmentation des coûts statutaires et des prix. Dans ce contexte, ces dépenses pourront être assurées sans dépasser le niveau des crédits ouverts pour 2006 grâce à des mesures d'efficacité et à des économies par rapport aux estimations budgétaires existantes.
- 1.3 L'année 2007 marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). En donnant à l'OIAC l'occasion de mesurer et de faire le bilan des réalisations des États membres dans le cadre de la Convention, l'année 2007 présente également pour l'OIAC la possibilité de réaffirmer son engagement et de veiller à ce que ses efforts continuent d'être axés sur les défis permanents qu'elle doit relever.
- 1.4 La préparation du budget-programme 2007 de l'OIAC s'est faite sur la base de priorités bien définies des programmes de façon à faire face aux besoins croissants de l'OIAC et aux problèmes au sein du Secrétariat technique ("le Secrétariat"). Les priorités définies pour 2007 sont strictement alignées sur les objectifs fondamentaux de l'OIAC et sur ses programmes.
- 1.5 Les principales caractéristiques du budget-programme 2007 sont notamment les suivantes :
 - a) Des initiatives budgétaires spécifiques devant être prises en 2007, d'un montant de près de 1 million d'euros, se rapportent à plusieurs priorités des programmes et consistent :
 - i) À vérifier le maintien des niveaux de la destruction des armes chimiques (166 000 euros);
 - ii) À renforcer l'assurance de la non-prolifération des armes chimiques (478 000 euros);
 - iii) À mettre en œuvre les obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention (135 000 euros);
 - iv) À fournir un soutien professionnel et un soutien en matière de protection sociale aux fonctionnaires du Secrétariat (101 000 euros);
 - v) À consolider la formation et le perfectionnement du personnel (40 000 euros).

- b) En valeur nominale, les dépenses budgétisées pour 2007 (75 millions d'euros) sont inférieures de près de 1 % au niveau convenu pour l'exercice précédent; pour la première fois depuis 2002, les dépenses au titre du Chapitre 1 devraient être plus élevées que les dépenses au titre du Chapitre 2;
- c) Le montant total des quotes-parts annuelles de tous les États membres sera réduit de près de 1,7 % par rapport à 2006;
- d) Des mesures d'efficacité substantielles, dont une utilisation plus efficace des ressources consacrées aux inspections, les économies résultant du renouvellement des membres du personnel qui sont aux niveaux de traitements plus élevés et d'autres réductions spécifiques ont été appliquées aux niveaux des dépenses budgétisées;
- e) Le nombre de postes sous contrats à durée déterminée du Secrétariat sera le même (521) que celui autorisé pour 2006.

1.6 Le tableau ci-après résume le niveau des dépenses et recettes budgétisées pour 2007.

TABLEAU 1 : BUDGET ORDINAIRE POUR 2007 PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006		2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
8 279 868	8 297 270	<i>Chapitre 1 – Dépenses :</i>				
25 356 841	28 766 552	Programme 1 : Vérification	8 423 527	8 496 857	0,9 %	8 496 857
		Programme 2 : Inspections	28 766 552	29 048 819	1,0 %	29 048 819
33 636 709	37 063 822	Total Chapitre 1	37 190 079	37 545 676	1,0 %	37 545 676
		<i>Chapitre 2 – Dépenses :</i>				
4 453 458	5 141 988	Programme 3 : Coopération internationale et assistance	5 141 988	5 184 448	0,8 %	5 209 733
4 215 223	4 592 851	Programme 4 : Appui aux organes directeurs	4 592 851	4 510 172	-1,8 %	4 510 172
1 642 157	1 835 681	Programme 5 : Relations extérieures	1 835 681	1 905 060	3,8 %	1 905 060
6 801 691	7 534 692	Programme 6 : Direction générale	7 318 474	7 392 946	1,0 %	7 392 946
18 005 951	19 445 207	Programme 7 : Administration	19 400 433	18 487 448	-4,7 %	18 487 448
35 118 480	38 550 419	Total Chapitre 2	38 289 427	37 480 075	-2,1 %	37 505 360
68 755 189	75 614 241	Dépenses totales	75 479 506	75 025 751	-0,6 %	75 051 036
		<i>Recettes directes à déduire :</i>				
3 635 658	5 373 000	Contributions au titre de la vérification	5 373 000	5 635 648	4,9 %	5 635 648
927 537	450 000	Intérêts et autres revenus	450 000	750 000	66,7 %	750 000
4 563 195	5 823 000	Total recettes directes	5 823 000	6 385 648	9,7 %	6 385 648
68 163 380	69 791 241	Quotes-parts annuelles	69 656 506	68 640 103	-1,5 %	68 665 388

- 1.7 Les paramètres clés appliqués au budget-programme 2007 sont notamment les suivants :
- a) La validation générale des hypothèses retenues pour les prix et les coûts statutaires en 2006 est incorporée dans le budget-programme 2006 (avec un effet d'entraînement sur les estimations budgétaires pour 2007);
 - b) Un taux de change moyen pour 2007 de 1 dollar US = 0,797 euro;
 - c) Des augmentations des traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et des traitements du personnel de la catégorie des services généraux de 1 % et 0,5 % respectivement en 2007, pour la totalité de l'exercice;
 - d) Une augmentation de 1,25 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour le personnel de la catégorie des administrateurs en 2007, pour la totalité de l'exercice;
 - e) En ce qui concerne les programmes internationaux et les coûts autres que ceux de personnel, des augmentations dues à l'inflation des prix de 4,75 % et 2,5 % respectivement, pour 2007.

C-11/DEC.11

Annexe

page 18

(page blanche)

DEUXIÈME PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

2. INTRODUCTION

- 2.1 Le budget-programme 2007 de l'OIAC expose dans le détail les objectifs de l'OIAC, les résultats qu'on cherche à atteindre pendant l'exercice dans le cadre de ces objectifs et les programmes d'activités à financer en 2007 au moyen du budget ordinaire de l'OIAC.
- 2.2 En fournissant aux États membres la base pour l'ouverture des crédits destinés à couvrir les dépenses requises pendant l'exercice, le budget-programme comprend des estimations détaillées des recettes et dépenses budgétisées pour les programmes d'activités à conduire en 2007.
- 2.3 Conformément à l'engagement que l'OIAC a pris en matière de planification et de budgétisation axée sur les résultats, le budget-programme 2007 est axé sur :
 - a) De nouvelles priorités des programmes pour l'exercice et des initiatives de dépenses nouvelles connexes;
 - b) Les résultats définis à atteindre en 2007 en matière d'objectifs fondamentaux de l'Organisation et de programmes d'activités existants;
 - c) Les niveaux de ressources financières supportables par les États membres et en harmonie avec les activités prioritaires de l'exercice.
- 2.4 Le budget-programme 2006 convenu à la dixième session de la Conférence des États parties ("la Conférence") (C-10/DEC.5 du 8 novembre 2005) contenait des prévisions, indicatives à l'époque, des recettes et dépenses de l'OIAC pour 2007.
- 2.5 Le budget-programme 2007 a été préparé en recalculant intégralement les prévisions antérieures pour 2007 sur la base d'ajustements des niveaux des prix et des coûts statutaires maintenant prévus pour l'exercice. Des ajustements ont ensuite été définis tant pour les initiatives de dépenses que pour les mesures d'économie afin de faire face aux priorités émergentes des programmes en 2007 et de préserver l'efficacité financière.
- 2.6 Le budget-programme 2007 confirme l'attachement de l'OIAC à une amélioration de la formulation des programmes et au développement du financement des domaines clés ci-après :
 - a) Transparence des initiatives de dépenses prioritaires et autres ajustements, notamment des modifications importantes de programme ayant une incidence sur les niveaux des ressources;
 - b) Fourniture d'estimations financières solides et réalistes;
 - c) Pleine articulation des résultats de l'exécution du budget et des activités prévues pour l'exercice.

- 2.7 Le budget-programme 2007 qui en résulte maintient la discipline financière de l'exercice précédent tout en tenant compte des nouvelles priorités des programmes. Il fournit à l'OIAC une base solide pour aller de l'avant en 2007 mais un suivi et une gestion dynamiques pendant l'année seront essentiels à la réalisation des résultats des programmes, avec les niveaux de financement convenus.
- 2.8 Une version électronique du budget-programme 2007 est disponible sur le site Web de l'OIAC (www.opcw.org). Les demandes d'information complémentaire peuvent être adressées au Service du budget, de la planification et des finances de l'OIAC, par téléphone : +31 (0)70 416 3511, ou par courriel : budget@opcw.org.

3. VUE D'ENSEMBLE DE LA STRATÉGIE

- 3.1 Le budget-programme 2007 définit les objectifs clés de l'OIAC pour l'exercice ainsi que les activités connexes du Secrétariat nécessaires pour appuyer les besoins qu'il est demandé à l'OIAC de satisfaire et les autres priorités.
- 3.2 Dans ce contexte, une stratégie budgétaire a été définie à l'appui de l'exécution des programmes critiques pendant l'exercice tout en soulignant la nécessité d'une utilisation efficace et efficiente des ressources.

STRATÉGIE BUDGÉTAIRE POUR 2007

- 3.3 Le budget-programme 2007 vise de nouveau à assurer que l'OIAC exécute l'important programme qu'il lui est demandé d'appliquer pendant l'exercice tout en donnant aux États parties des assurances relatives à l'efficacité économique des opérations du Secrétariat.
- 3.4 Par conséquent, le budget-programme 2007 réaffirme un certain nombre de principes financier établis :
- a) Améliorations ciblées avec le plus grand soin des niveaux des programmes pour faire face aux principales priorités émergentes;
 - b) Provision budgétaire intégrale pour faire face à la croissance prévue des prix (notamment pour les prestations, avantages et droits du personnel);
 - c) Maintien des dépenses budgétisées aux niveaux généraux de 2006 grâce à des mesures d'efficacité et par la hiérarchisation de l'affectation des ressources existantes.
- 3.5 Les ressources prévues pour 2007 dans le budget-programme ont également été examinées attentivement au regard des avantages d'un financement potentiel au moyen de contributions volontaires d'États membres et d'autres parties.

OBJECTIFS DE L'OIAC

- 3.6 Les activités principales de l'OIAC sont le reflet des programmes convenus qui doivent être exécutés chaque année pour atteindre les objectifs clés fixés par les États membres.

Objectifs fondamentaux

- 3.7 Les programmes et les ressources de l'OIAC pour 2007 sont concentrés sur ses "objectifs fondamentaux" (et les résultats spécifiques devant être atteints pendant l'exercice).
- 3.8 Ces objectifs fondamentaux sont le reflet des mandats confiés à l'OIAC par la Convention et des stratégies facilitatrices adoptées par les États membres. Les objectifs des programmes individuels de l'OIAC et les activités essentielles du Secrétariat ont été élaborés dans le contexte de leur contribution (parfois indirecte) à

un ou plusieurs de ces objectifs fondamentaux. Comme les mandats clés de l'OIAC, les objectifs fondamentaux demeurent essentiellement les mêmes dans le temps.

- 3.9 Les objectifs fondamentaux de l'OIAC, les indicateurs de succès convenus et les résultats clés fixés pour chacun de ces objectifs pour 2007 sont résumés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 2 : OBJECTIFS FONDAMENTAUX DE L'OIAC

Objectif	Indicateurs de succès	Résultats clés déterminés par le Secrétariat pour 2007
<i>Objectifs fondamentaux</i>		
<p>1. Élimination des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication d'armes chimiques soumis aux mesures de vérification prévues par la Convention.</p>	<p>a) Résultats de toutes les activités de destruction liées à l'élimination des armes chimiques et de leurs installations de fabrication, tels que confirmés par la vérification systématique conformément à la Convention; b) Résultats de la conversion des installations de fabrication d'armes chimiques à des fins non interdites par la Convention, tels que confirmés par la vérification conformément à la Convention; c) Résultats de la vérification systématique des installations de stockage d'armes chimiques pour veiller à ce qu'il n'y ait aucun retrait non détecté d'armes chimiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification pendant l'année de la destruction totale d'environ 4 585 tonnes d'agents de guerre chimique dans six États membres; avant la fin de 2007, vérification de la destruction de 24 251 tonnes (soit 34 % des stocks totaux déclarés) d'agents de guerre chimique depuis l'entrée en vigueur de la Convention. • Vérification pendant l'année du respect des obligations dans chacune des trois installations de fabrication d'armes chimiques déclarées restant à détruire ou à convertir; vérification de la destruction complète ou de la conversion de 61 installations de fabrication d'armes chimiques depuis l'entrée en vigueur de la Convention (19 installations de fabrication d'armes chimiques converties restent soumises à une vérification systématique). • Vérification pendant l'année de l'entreposage d'agents de guerre chimique dans la totalité des 27 installations de stockage d'armes chimiques restantes.
<p>2. Non-prolifération des armes chimiques, par l'application des mesures de vérification et de mise en œuvre prévues par la Convention, qui servent également à instaurer la confiance entre États parties.</p>	<p>Évaluation de la mesure dans laquelle il est satisfait aux dispositions pertinentes de la Convention en matière de vérification et de mise en œuvre, et notamment :</p> <p>a) Évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections systématiques des installations du Tableau 1 précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la sixième partie (E) de l'Annexe sur la vérification; b) Évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections des installations du Tableau 2 précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la septième partie (B) de l'Annexe sur la vérification; c) Évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections des installations du Tableau 3 précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la huitième partie (B) de l'Annexe sur la vérification; d) Évaluation du degré de réalisation des objectifs des inspections des autres installations de fabrication de produits chimiques précisés dans la Convention, compte tenu des facteurs énoncés dans la neuvième partie (B) de l'Annexe sur la vérification.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification pendant l'année de l'exactitude des déclarations relatives aux produits chimiques du Tableau 1, conformément à la sixième partie (E) de l'Annexe sur la vérification, au moyen d'inspections dans 11 (41 %) des 27 installations inspectables. • Conformité des activités liées aux produits chimiques du Tableau 2 avec la Convention et cohérence des renseignements déclarés : vérification pendant l'année, conformément à la septième partie (B) de l'Annexe sur la vérification, au moyen d'inspections dans 42 (26 %) des 162 installations inspectables. • Compatibilité des activités liées aux produits chimiques du Tableau 3 avec les renseignements déclarés : vérification pendant l'année, conformément à la huitième partie (B) de l'Annexe sur la vérification, au moyen d'inspections dans 29 (7 %) des 428 installations inspectables. • Compatibilité des activités avec les renseignements déclarés sur la fabrication de produits chimiques organiques définis non inscrits : vérification pendant l'année, conformément à la neuvième partie (B) de l'Annexe sur la vérification, au moyen d'inspections dans 118 (2,3 %) des 5 100 installations inspectables.
<p>3. Assistance et protection contre les armes chimiques, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes chimiques, conformément aux dispositions de l'Article X de la Convention</p>	<p>a) Nombre, nature et résultats des réponses aux demandes de conseils d'experts et/ou d'assistance au titre du paragraphe 5 de l'Article X; b) Le fonctionnement efficace de la banque de données d'informations sur la protection, créée en application du paragraphe 5 de l'Article X; c) La capacité de l'OIAC de coordonner et de fournir sur demande une assistance contre les armes chimiques; d) La capacité de l'OIAC de mener immédiatement une enquête et de prendre les mesures d'urgence contre les armes chimiques en réponse à une demande; e) Pourcentage d'États parties qui fournissent annuellement des renseignements conformément au paragraphe 4 de l'Article X.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • 75 États membres auront fait une déclaration sur l'assistance qu'ils pourraient fournir pour répondre à une demande d'assistance formulée par l'OIAC à l'intention d'un État membre. • Le solde actuel du Fonds de contributions volontaires pour l'assistance sera augmenté des contributions supplémentaires d'États membres faites avant la fin de l'exercice (des contributions de 1 050 042 euros avaient été faites par 39 États membres avant la fin de l'année 2005). • 80 États membres (plus de 40 %) fourniront des renseignements annuels pendant l'année au sujet de leurs programmes nationaux menés à des fins de protection. • Renforcement et préservation de l'état de préparation afin de pouvoir fournir une assistance appropriée et efficace, dans les 24 heures suivant une demande d'assistance par un État membre. • Fonctionnement efficace et accessibilité appropriée d'une base de données de renseignements sur la protection, conformément à la Convention.

4. Développement économique et technologique au moyen de la coopération internationale dans le domaine des activités chimiques à des fins non interdites par la Convention, conformément aux dispositions de l'Article XI.	<p>a) Volume, qualité et résultats de la coopération liée à des utilisations pacifiques de la chimie;</p> <p>b) Taux et qualité des réponses aux demandes, conformément au programme approuvé en matière de coopération internationale liée à des utilisations pacifiques de la chimie.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au moins 70 experts, de plus de 40 États membres, bénéficieront pendant l'année des programmes de l'OIAC visant à financer directement le développement des compétences et des capacités. • Soutien au développement de la recherche et des compétences pendant l'année au moyen d'au moins cinq stages et de dix projets de recherche. • 50 États membres au moins (près de 30 %) participeront pendant l'année à des programmes d'échanges de renseignements scientifiques et techniques pour appuyer le développement économique et technologique. • Pendant l'année, au moins quatre États membres recevront un appui pour améliorer les compétences techniques de leurs laboratoires.
Objectifs complémentaires		
5. Adhésion universelle à la Convention.	<p>a) Le nombre d'États membres;</p> <p>b) Le pourcentage d'États non parties qui ont atteint chacun des deux niveaux d'intérêt/de participation; le premier niveau est indiqué par les demandes de renseignements et de participation, le deuxième par des demandes d'assistance et/ou l'étude pratique, par les instances nationales, de la possibilité de devenir partie à la Convention.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des progrès substantiels seront réalisés conformément aux décisions de la Conférence relatives à l'universalité de la Convention, afin d'atteindre l'universalité 10 ans après l'entrée en vigueur de la Convention. • Tous les États non parties pourraient parvenir au niveau 1 de participation en 2007; six États devraient parvenir au niveau 2 de participation.
6. Application intégrale effective par les États parties des dispositions de l'Article VII de la Convention.	<p>a) Le pourcentage d'États parties qui atteignent chacun des trois niveaux précisés d'application, fondé sur l'analyse de la manière dont chaque État se conforme à un petit nombre d'aspects fondamentaux de l'application au plan national.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Des efforts seront faits pour travailler avec les États membres qui n'ont pas encore désigné d'autorité nationale, afin de leur fournir une assistance dans la désignation rapide de leur autorité nationale. • Tous les États membres auront présenté, avant la fin de l'année, au moins une déclaration initiale conformément à l'Article VI de la Convention. • Des efforts seront faits pour travailler avec les États membres qui n'ont pas encore mis en place de mesures complètes pour contrôler les transferts de produits chimiques inscrits et avec les États membres qui n'ont pas encore confirmé que leurs réglementations commerciales sont conformes à la Convention.
Objectif opérationnel		
7. Application intégrale, effective et non discriminatoire, par l'OIAC, de toutes les dispositions de la Convention.	<p>a) Le fonctionnement efficace et effectif des organes directeurs et du Secrétariat technique, conformément à l'Article VIII, notamment par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la réalisation des produits des programmes, sans retard et dans la limite du budget convenu, • la préparation et la tenue des réunions, à point nommé et avec diligence. 	<ul style="list-style-type: none"> • Suite satisfaisante donnée pendant l'année aux éventuelles constatations fondamentales du Commissaire aux comptes et du Bureau du contrôle interne. • Les dépenses budgétisées de 2007 ont été maintenues, en valeur nominale, dans les limites des crédits ouverts convenus pour l'exercice précédent. • Les ressources pour 2007 sont essentiellement destinées aux priorités des programmes pour l'exercice et sont le reflet d'opérations efficaces et efficientes au sein du Secrétariat. • Réception en temps opportun de la totalité des recettes dues par les États membres au titre de 2007. • Gestion efficace et efficiente du remplacement de 45 (15 %) fonctionnaires recrutés sur le plan international pendant l'année (conformément à la politique de la durée de service). • En moyenne sur l'année, 85 % des postes sous contrats à durée déterminée autorisés au sein du Secrétariat sont occupés par des fonctionnaires titulaires de contrats à durée déterminée. • Participation et appui effectifs à quatre sessions du Conseil exécutif et à une session de la Conférence des États parties pendant l'année. • Vérification positive pendant l'année de la sécurité/confidentialité de tous les systèmes désignés.

Programmes financés par l'OIAC par l'intermédiaire du Secrétariat

- 3.10 Les objectifs des programmes fixés par le budget-programme 2007 sont le reflet de l'ensemble des activités et obligations à exécuter, gérer, ou les deux par l'OIAC et les États membres dans leur ensemble pour atteindre les objectifs fondamentaux fixés.
- 3.11 Les objectifs des programmes figurant dans le budget-programme 2007 et les résultats connexes escomptés pour l'exercice définissent la priorité et l'orientation des activités du Secrétariat.
- 3.12 Dans ce contexte, les États membres allouent des fonds pour permettre au Secrétariat de l'OIAC de fournir plusieurs services (ou "produits") à l'OIAC et aux autres parties prenantes. Ces produits sont notamment :
- a) Des inspections pour confirmer la destruction des armes chimiques et des installations de fabrication;
 - b) Des évaluations et des inspections, pour assurer que les installations chimiques sont utilisées à des fins non interdites par la Convention;
 - c) Des ateliers, séminaires et autres projets pour promouvoir l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques;
 - d) Un appui aux États membres pour l'application des dispositions de la Convention;
 - e) La capacité de coordonner et d'effectuer une intervention en cas d'emploi, ou de menace d'emploi d'armes chimiques;
 - f) Un appui aux organes directeurs de l'OIAC.
- 3.13 La fourniture de ces produits par le Secrétariat à l'OIAC ou au nom de l'OIAC est également appuyée par d'autres programmes d'activités clés qui relèvent du cadre de sa gouvernance et de son appui administratif.

ORIENTATION DES PROGRAMMES POUR 2007

- 3.14 L'année 2007 marque le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. En donnant à l'OIAC l'occasion de mesurer et de faire le bilan des réalisations des États membres dans le cadre de la Convention, l'année 2007 présente également pour l'OIAC la possibilité de réaffirmer son engagement et de veiller à ce que ses efforts continuent d'être axés sur les défis permanents qu'elle doit relever.
- 3.15 La préparation du budget-programme 2007 de l'OIAC s'est faite sur la base de priorités de programmes bien définies de façon à faire face aux besoins croissants de l'OIAC et aux problèmes au sein du Secrétariat. Les priorités définies pour 2007 sont strictement alignées sur les objectifs fondamentaux de l'OIAC et sur les programmes qu'elle finance à partir du Secrétariat.
- 3.16 Les inspections au titre de l'Article VI de la Convention visant à assurer la non-prolifération de la fabrication d'armes et de produits chimiques dangereux dans les

installations industrielles du monde, ont augmenté de plus d'un tiers, passant de 132 en 2003 à 180 en 2006. Cette augmentation indispensable se poursuivra en 2007 avec 20 inspections supplémentaires et une orientation spécifique sur les installations déclarées produisant ou détenant des produits chimiques non inscrits (autres installations de fabrication de produits chimiques).

- 3.17 Outre cette augmentation des inspections au titre de l'Article VI de la Convention, l'année 2007 verra également la mise en œuvre et le développement de capacités supplémentaires destinées à fournir des assurances complémentaires en matière de non-prolifération. Il s'agira notamment de la mise en œuvre de moyens d'échantillonnage et d'analyse sur place dans les sites déclarés de produits chimiques du Tableau 2 ainsi que de l'examen et de la planification de la nécessité pour l'OIAC de mettre en place un laboratoire biomédical. Le volet "Industrie" du nouveau Système d'information pour la vérification du Secrétariat commencera à fonctionner en 2007.
- 3.18 En ce qui concerne la vérification de la destruction d'armes chimiques par les États membres, l'année 2007 verra une consolidation des activités récentes. Dans la Fédération de Russie, de nouvelles installations devraient commencer leurs opérations de destruction ou atteindre leur plein rendement au cours de l'année et plusieurs installations aux États-Unis d'Amérique, dans lesquelles on a procédé à des opérations d'entretien ou à des changements de munitions en 2006, reprendront leurs opérations à plein rendement en 2007.
- 3.19 La mise en œuvre par les États membres de leurs obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention demeure également une priorité pour 2007. Avec la nécessité évidente pour l'OIAC de fournir un soutien technique direct aux États membres et de continuer à faciliter la coopération et la coordination dans ce domaine, cet impératif est une priorité des activités liées à la coopération internationale du Secrétariat.
- 3.20 Par ailleurs, le maintien de la capacité du personnel du Secrétariat à exécuter les programmes importants de l'OIAC est facilité par les efforts structurels engagés en matière de perfectionnement et de soutien du personnel. Comme suite aux nouvelles et importantes mesures financées par les États membres en 2006 dans le but d'améliorer les résultats en matière de recrutement, la possibilité existe en 2007 de valoriser l'application des ressources affectées à la formation du personnel et à certaines mesures de soutien du personnel.

INITIATIVES DE DÉPENSES DES PROGRAMMES POUR 2007

- 3.21 Plusieurs priorités clés ont été identifiées pour 2007 pour que l'OIAC veille à ce que ses programmes continuent de permettre de faire des progrès significatifs pour relever les défis inhérents à ses objectifs fondamentaux. Les priorités identifiées pour 2007 définissent une stratégie claire qui permettra à l'OIAC de faire face, dans le contexte de ses programmes existants, aux changements des besoins et des défis de la réalisation de ses objectifs fondamentaux.
- 3.22 Le tableau ci-après résume les initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007 dans les domaines prioritaires de l'OIAC pour l'exercice.

TABLEAU 3 : INITIATIVES DE DÉPENSES DES PROGRAMMES POUR 2007 (EN MILLIERS D'EUROS)

Initiative de dépenses	2007	2008
<i>Vérifier la destruction des armes chimiques</i>		
Augmentation des frais de voyage associés aux inspections de la destruction d'armes	166	166
<i>Fournir de plus grandes assurances en matière de non-prolifération des armes chimiques</i>		
Nombre accru d'inspections de sites industriels	241	241
Mise en œuvre de l'échantillonnage et de l'analyse sur place	112	112
Transfert des données existantes dans le Système d'information pour la vérification	125	-
Planification à l'appui d'un plus grand nombre d'inspections de l'industrie	-	-
<i>Mise en œuvre des obligations nationales (Article VII)</i>		
Fourniture d'un appui technique à la mise en œuvre par les États membres de leurs obligations nationales	135	-
<i>Appui en matière de renouvellement et de bien-être du personnel</i>		
Augmentation des ressources pour financer les prestations en matière d'assistance pour garderie d'enfants	30	30
Appui à la transition pour les fonctionnaires quittant l'Organisation	30	30
Programme d'initiation des fonctionnaires nouvellement arrivés	41	41
<i>Plus grand perfectionnement des compétences et des qualifications du personnel</i>		
Alignement des crédits pour la formation sur les effectifs	40	40
Allocation de crédits pour la formation au sein du Secrétariat	-	-
Coût total des initiatives de dépenses pour 2007	920	660

Initiatives de dépenses pour 2007

- 3.23 Les initiatives de dépenses ci-après, qui doivent être mises en œuvre en 2007, sont alignées sur chacune des priorités recensées de l'OIAC pour faire face aux besoins croissants de l'année à venir. Ces nouvelles mesures spécifiques tiennent compte de toutes les améliorations des programmes apportées en 2007 ayant des incidences sur le niveau actuel des dépenses.

Vérifier la destruction des armes chimiques

Initiative : Augmentation des frais de voyage associés aux inspections de la destruction d'armes (166 000 euros en 2007)

- 3.24 Sur la base de consultations avec des États membres détenteurs d'armes chimiques, les inspections générales visant à vérifier la destruction des armes chimiques ne devraient pas augmenter en 2007 par rapport au nombre financé en 2006.
- 3.25 Néanmoins, plusieurs installations devraient soit atteindre leur plein rendement pendant l'année, soit reprendre leurs opérations après une période d'entretien et/ou un changement de munitions. Il s'en suivra de légères modifications dans la répartition des inspections parmi les États membres concernés.

- 3.26 Compte tenu de ces changements dans la répartition des inspections, les coûts des inspections (particulièrement les frais liés aux voyages) varieront selon les régions où les inspections sont conduites. En 2007, on estime que les frais de voyage de la Division de l'inspectorat encourus dans le cadre des inspections au titre des Articles IV et V de la Convention augmenteront légèrement (166 000 euros). Ces dépenses supplémentaires sont recouvrables directement auprès des États membres concernés.
- 3.27 La précision et la réalisation des plans de destruction élaborés par les États membres revêtent une importance particulière pour que l'OIAC comble ses attentes en matière d'activités de vérification pendant l'année. Pendant l'exercice, la Division de l'inspectorat gèrera avec soin ses effectifs et ses autres ressources, en fonction des ajustements éventuels apportés par les États membres pertinents à leurs plans de destruction d'armes chimiques pour 2007. Dans le cadre de cette difficile entreprise on devra veiller au maintien des compétences des inspecteurs au moyen d'une formation pendant l'année.

Fournir de plus grandes assurances en matière de non-prolifération des armes chimiques

Initiative : Nombre accru d'inspections de sites industriels (241 000 euros en 2007)

- 3.28 En 2007, l'augmentation du nombre des inspections au titre de l'Article VI de la Convention se poursuivra (200 en 2007 par rapport à 180 en 2006).
- 3.29 Cette priorité de l'exercice constituera un défi pour la Division de l'inspectorat. L'augmentation du nombre de ces inspections se fera sans qu'il soit nécessaire d'augmenter le nombre d'inspecteurs titulaires de contrats à durée déterminée de la Division de l'inspectorat mais il sera nécessaire d'augmenter les ressources financières allouées aux voyages des inspecteurs, en raison du plus grand nombre de missions au titre de l'Article VI (241 000 euros).
- 3.30 Ce nouveau défi pour 2007 continuera de nécessiter une augmentation du nombre de ces missions complexes devant être conduites par la Division de l'inspectorat, sans augmentation des effectifs. Le nombre d'inspections au titre de l'Article VI augmentant tous les ans (85 en 2002), plusieurs méthodes ont été utilisées pour accroître l'efficacité de la Division de l'inspectorat en matière de ressources destinées à ces activités. Ces méthodes comprennent notamment une réduction de la taille des équipes et un accroissement de la programmation d'inspections en série conduites par des équipes uniques.

Initiative : Mise en œuvre de l'échantillonnage et de l'analyse sur place (112 000 euros en 2007)

- 3.31 En ce qui concerne les inspections au titre de l'Article VI visant à vérifier les activités associées aux installations de produits chimiques du Tableau 2, l'Annexe sur la vérification de la Convention dispose que l'OIAC effectue des échantillonnages et des analyses pour confirmer l'absence de produits chimiques non déclarés.

3.32 Comme suite à l'introduction initiale d'essais d'échantillonnage pendant un très petit nombre d'inspections conduites au titre de l'Article VI en 2006, cette méthode sera appliquée en 2007 à un minimum de huit à dix missions d'inspection du Tableau 2 (environ un quart des inspections de cette nature devant être conduites). Cette méthode permettra de poursuivre les efforts visant à renforcer les assurances en matière de non-prolifération d'armes chimiques, conformément à la Convention.

3.33 La taille des équipes en mission sera augmentée de deux ou trois inspecteurs pour toutes les inspections dans des sites sélectionnés aux fins d'échantillonnage et d'analyse. La Division de l'inspectorat mobilisera ces inspecteurs supplémentaires à partir des effectifs existants mais elle devra supporter des dépenses supplémentaires (112 000 euros) au titre des frais de voyage des inspecteurs supplémentaires et des frais d'expédition de leur matériel.

Initiative : Planification à l'appui du plus grand nombre d'inspections de l'industrie (pas de dépenses nouvelles en 2007)

3.34 En 2007, 200 inspections seront conduites au titre de l'Article VI de la Convention (par rapport à 180 en 2006). Cette augmentation permettra en particulier d'accroître les assurances en matière de non-prolifération dans les "autres installations de fabrication de produits chimiques" déclarées.

3.35 Cette augmentation aura des conséquences directes sur les opérations de planification de la Division de la vérification destinées à garantir que ces importantes opérations sont conduites efficacement et dans le respect de la Convention.

3.36 La mise en œuvre en 2007 du volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification sera également essentielle à l'amélioration des travaux de l'OIAC dans ce domaine. Pendant cette période de mise en œuvre en 2007, des fonctionnaires expérimentés de la Division de l'inspectorat aideront la Division de la vérification à planifier ces inspections supplémentaires au titre de l'Article VI tandis que les incidences du nouveau système sur les ressources existantes seront analysées.

3.37 L'augmentation des inspections (180 en 2006 et 200 en 2007) continue la tendance de ces dernières années et, aspect plus important, elle sera complétée par des efforts continus visant à améliorer la méthode de sélection des sites à inspecter afin de continuer de donner des assurances raisonnables aux États membres, au titre de l'Article VI de la Convention.

3.38 En 2007, pendant la mise en œuvre complète du volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification, le Secrétariat examinera également les incidences du nouveau système sur les activités de la Division de la vérification afin que tout changement nécessaire en matière de programmation et de ressources fasse l'objet d'un examen approprié pour 2008.

Initiative : Transfert des données existantes dans le Système d'information pour la vérification (125 000 euros en 2007)

3.39 Le développement et la mise en œuvre progressive du Système d'information pour la vérification au sein du Secrétariat est un projet continu qui vise à appuyer toutes les

activités menées par le Secrétariat en matière de vérification. En 2007, le volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification sera pleinement opérationnel et le volet "Armes chimiques" sera en cours d'élaboration.

- 3.40 En 2006, un financement avait été prévu pour le recrutement temporaire pour l'année de trois fonctionnaires de la catégorie des services généraux affectés au transfert de données des déclarations existantes dans le nouveau système. Ces travaux n'ont pas progressé comme prévu en 2006, mais le transfert des données existantes en 2007 demeure essentiel pour le développement et la mise en œuvre du Système d'information pour la vérification.
- 3.41 Un plan de paiement a été mis en place de façon que ce financement supplémentaire destiné à la Division de la vérification pour 2007 (125 000 euros) soit puisé dans des estimations existantes de financement pour l'exercice, sans coûts supplémentaires pour les États membres. Une somme équivalente sera utilisée en 2006 pour compenser l'incidence de ces économies en 2007 visant à réaffecter un financement existant pour absorber le coût de ce personnel temporaire.

Mise en œuvre des obligations nationales (Article VII)

Initiative : Fourniture d'un appui technique à la mise en œuvre par les États membres de leurs obligations nationales (135 000 euros en 2007)

- 3.42 La mise en œuvre des obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention (par les États membres qui ne l'ont pas encore fait) continuera d'être une priorité pour 2007. Pendant l'année, l'OIAC continuera d'être confrontée aux défis posés par les demandes des États membres formulées dans le but d'obtenir une assistance technique du Secrétariat.
- 3.43 En priorité, l'OIAC continuera d'aider des États membres à mettre en œuvre leurs obligations au titre de l'Article VII. Suite à l'adoption d'une législation d'application, la priorité passera des besoins fondamentaux à des défis plus complexes pour les États membres, dont des améliorations des mesures législatives et administratives pour satisfaire pleinement aux obligations de la Convention, l'application efficace de ces mesures et l'élaboration de meilleures pratiques dans la législation d'application nationale. L'élaboration de règlements subsidiaires nécessaires liés à ces besoins est souvent plus difficile pour les États membres que l'élaboration de la législation fondamentale que de nombreux États membres auront parachevée.
- 3.44 La mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII sera donc une priorité spécifique des dépenses de l'OIAC pendant l'année en matière d'activités liées à la coopération internationale et à l'assistance. Un financement supplémentaire sera prévu en 2007 (135 000 euros) pour du personnel temporaire destiné à la Division de la coopération internationale et de l'assistance, chargé de fournir une assistance juridique et technique directement aux États membres (ces fonctionnaires travailleront sous la houlette du Conseiller juridique à l'appui des activités au titre de l'Article VII qui sont assurées par la Division de la coopération internationale et de l'assistance).

- 3.45 En tant que priorité immédiate, cette initiative de dépenses ne porte que sur l'année 2007 et concernera deux administrateurs temporaires (P-2) ayant une expertise juridique et technique en la matière.

Appui en matière de renouvellement et de bien-être du personnel

Initiative : Augmentation des ressources pour financer les prestations en matière d'assistance pour garderie d'enfants (30 000 euros en 2007)

- 3.46 À la suite de l'approbation du financement de prestations d'assistance pour garderie d'enfants, le barème des paiements aux fonctionnaires a été gelé pendant plusieurs années afin de réduire les dépenses et n'a pas suivi le rythme des augmentations des frais de garderie d'enfants à La Haye.

- 3.47 Ce barème a ultérieurement été ajusté pour tenir compte de ces augmentations mais il ne peut pas être appliqué avec les ressources existantes. Un financement supplémentaire (30 000 euros) sera alloué au Service des ressources humaines de la Division de l'administration pour faire face à ces coûts au sein du Secrétariat (qui se montent environ à 150 000 euros chaque année).

Initiative : Appui à la transition pour les fonctionnaires quittant l'Organisation (30 000 euros en 2007)

- 3.48 L'appui à la transition destiné à aider les fonctionnaires dont le contrat n'est pas renouvelé en raison de l'application de la politique de la durée de service, nécessitera les services d'un prestataire extérieur capable d'assurer ces prestations au niveau mondial.

- 3.49 Ce programme sera bénéfique pour les fonctionnaires car il apportera une aide sur mesure adaptée aux circonstances individuelles, pour une réorientation professionnelle positive, en fournissant une formation sur les principales aptitudes professionnelles. Ce programme sera avantageux pour l'Organisation car il réduira le malaise au sein du personnel et aura un effet positif sur le moral et la productivité.

- 3.50 En tant qu'organisation qui n'offre pas la possibilité de faire carrière, l'OIAC peut éprouver des difficultés à recruter et à retenir des candidats ayant le niveau requis, eu égard aux incertitudes futures. La fourniture de cet appui à la transition compense partiellement cette incertitude et renforce l'attrait de l'OIAC en tant qu'employeur potentiel.

- 3.51 Un financement supplémentaire (30 000 euros) sera alloué au Service des ressources humaines de la Division de l'administration pour gérer cette activité au nom du Secrétariat.

Initiative : Programme d'initiation des fonctionnaires nouvellement arrivés (41 000 euros en 2007)

- 3.52 La fourniture en temps utile de services destinés à aider les fonctionnaires et leurs familles à s'établir rapidement à La Haye permettra une intégration plus rapide des

fonctionnaires au sein du Secrétariat. Ces services seront fournis par un prestataire extérieur connaissant bien la communauté locale.

- 3.53 La fourniture d'une telle assistance permettrait aux fonctionnaires d'atteindre rapidement leur rendement optimal, dans la mesure où leur attention sera moins susceptible d'être détournée par la nécessité de trouver un logement et des établissements scolaires d'accueil ou de résoudre sans assistance d'autres problèmes stressants liés à l'installation.
- 3.54 Un financement supplémentaire (41 000 euros) sera alloué au Service des ressources humaines de la Division de l'administration pour gérer cette activité au nom du Secrétariat.

Plus grand perfectionnement des compétences et des qualifications du personnel

Initiative : Alignement des crédits pour la formation sur les effectifs (40 000 euros en 2007)

- 3.55 L'OIAC et le Secrétariat s'approchant du dixième anniversaire du début des opérations, le maintien des compétences et des qualifications du personnel est un défi croissant pour 2007 et au-delà.
- 3.56 Le recrutement de nouveaux fonctionnaires au sein du Secrétariat est une source importante et efficace d'acquisition de compétences nouvelles et d'innovation pour l'OIAC au sens le plus large. Néanmoins, il pose le défi de l'installation de nouveaux venus au sein de l'Organisation et la meilleure intégration possible de leurs compétences. De même, les compétences du personnel déjà en place, essentielles au cumul des connaissances et de l'expérience de l'OIAC, doivent également être régulièrement améliorées et actualisées.
- 3.57 Le budget ordinaire de l'OIAC allouait précédemment 569 000 euros aux coûts directs de formation des fonctionnaires du Secrétariat. Ce montant a été augmenté par rapport aux 395 000 euros dépensés au titre de la formation en 2004 dans le budget ordinaire.
- 3.58 À partir de 2007, le budget-programme annuel de l'OIAC établit une relation plus structurée entre le financement de la formation du personnel et les effectifs du Secrétariat.
- 3.59 Dans ce contexte, le financement de la formation pour 2007 a été prévu à hauteur de 1,5 % des traitements budgétisés pour l'exercice pour la totalité des fonctionnaires titulaires de contrats à durée déterminée du Secrétariat. Toutefois, le financement de la formation liée à la Division de l'inspection a été fixé à 2 % des traitements budgétisés, eu égard à la nécessité de former tous les ans de nouveaux inspecteurs.
- 3.60 Cette méthode prend les "traitements" budgétisés comme mesure simple et pertinente des effectifs titulaires de contrats à durée déterminée de l'OIAC. Le financement de la formation variera automatiquement chaque année en fonction des modifications du nombre ou du profil des effectifs autorisés.

3.61 Dans le cadre de la nouvelle formule, le financement d'ensemble de la formation du personnel du Secrétariat augmentera de 40 000 euros en 2007 (pour s'établir à 609 000 euros).

3.62 Il convient de noter qu'il n'est pas prévu que chaque fonctionnaire reçoive individuellement une formation chaque année d'un montant correspondant à cette formule. La nouvelle méthode dote chaque division et bureau du Secrétariat d'un financement qui devra être appliqué au mieux en fonction des priorités annuelles de formation de l'ensemble du personnel.

Initiative : Allocation de crédits pour la formation au sein du Secrétariat (pas de dépenses nouvelles)

3.63 Le budget ordinaire de l'OIAC allouait précédemment à la Division de l'administration, à la Division de l'inspection et au Service de la santé et de la sécurité un financement pour la formation du personnel du Secrétariat. Le financement alloué à la Division de l'administration devait assurer la formation efficace du personnel au sein du Secrétariat.

3.64 À partir de 2007, la responsabilité de la formation et le financement seront confiés directement aux gestionnaires de programme au sein du Secrétariat. Cette méthode permettra d'assurer une application rentable du financement disponible en fonction des besoins essentiels de formation et une répartition équitable des possibilités de formation au sein du Secrétariat.

3.65 Dans ce contexte, le financement alloué à chaque division et bureau du Secrétariat aux fins de formation est directement proportionnel aux effectifs (selon la description donnée dans l'initiative séparée de dépenses pour 2007).

3.66 Des mesures seront mises en place au sein du Secrétariat pour que la totalité du financement utilisé à des fins de formation continue d'être fonction des objectifs identifiés en matière de formation supérieure de l'Organisation.

3.67 La Division de l'administration continuera également à fournir des avis et un soutien administratif pour la plus grande partie des besoins de formation, au nom des gestionnaires de programme individuels responsables de la gestion et du financement de la formation du personnel. De cette façon, les gestionnaires de programme disposent d'une source d'avis spécialisés et l'administration des besoins de formation se fait efficacement.

3.68 En outre, la Division de l'administration continuera de coordonner plusieurs cours de formation communs lorsque la demande existera au sein du Secrétariat.

3.69 La valeur du financement de la formation continuera d'être reconnue. Des mesures internes seront mises en place pour éviter que le financement alloué aux fins de la formation soit utilisé à d'autres fins (le financement alloué reste applicable aux honoraires de formation et aux coûts directement associés de chaque division/bureau).

- 3.70 Par l'intermédiaire de son Comité de la formation, le Secrétariat supervisera la mise en œuvre de cette initiative (et de l'initiative d'alignement du financement de la formation sur les effectifs) afin d'évaluer son incidence sur les différents besoins de formation au sein du Secrétariat.
- 3.71 Cette initiative de dépenses pour 2007 ne se traduira pas par une augmentation des dépenses de formation pendant l'année. La dévolution d'une plus grande responsabilité en matière de financement devrait inciter les gestionnaires de programme à accorder une plus grande importance au financement disponible pour la formation.

4. NIVEAUX PRÉVUS DES PROGRAMMES POUR 2007

PRINCIPAUX OBJECTIFS DES PROGRAMMES

- 4.1 Les "programmes" résultent de l'ajustement d'objectifs similaires que l'OIAC doit atteindre et des obligations qu'elle doit remplir pour atteindre ses objectifs fondamentaux.
- 4.2 Les "objectifs des programmes" de l'OIAC donnent un aperçu de la finalité et de l'orientation des obligations qu'elle doit remplir et des efforts qu'elle doit entreprendre pendant l'année. Les programmes "d'activités" sont les mesures et les initiatives que le Secrétariat doit entreprendre pendant l'année pour aider l'OIAC à atteindre les objectifs de ses programmes.
- 4.3 Le budget-programme 2007 fait fond sur plusieurs objectifs de programmes établis qui seront appuyés au cours de l'année par des activités fondamentales du Secrétariat de l'OIAC. Les résultats clés associés à ces activités en 2007 sont résumés dans le tableau ci-après.

TABLEAU 4 : PRINCIPAUX OBJECTIFS DES PROGRAMMES DE L'OIAC

Objectif	Résultats clés pour 2007
Appuyer les inspections de VÉRIFICATION au moyen de la planification et d'autres services.	<ul style="list-style-type: none"> • 85 % des déclarations soumises pendant l'année seront traitées et évaluées dans les 30 jours suivant leur réception. • Planification et appui efficaces et en temps voulu pour la totalité des inspections relatives aux armes et des inspections relatives à l'industrie.
Procéder à des INSPECTIONS pour vérifier le respect de la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> • 198 rotations (18 733 journées d'inspecteur) pour inspecter des sites de destruction et d'autres sites d'armes. • 200 rotations pour inspecter des sites industriels, en se concentrant plus particulièrement sur les "autres installations de fabrication de produits chimiques".
Appuyer les États membres par la COOPÉRATION INTERNATIONALE ET L'ASSISTANCE.	<ul style="list-style-type: none"> • Aider les États membres à s'acquitter des obligations nationales que la Convention leur impose. • Améliorer la capacité de fournir protection et assistance en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. • Renforcer les compétences et les capacités en vue de l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques.
Fournir un appui aux ORGANES DIRECTEURS.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à une session de la Conférence ainsi qu'à quatre sessions et à quatre réunions du Conseil exécutif ("le Conseil").
Promouvoir les RELATIONS EXTÉRIEURES avec les États et d'autres organismes internationaux.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre de membres de la Convention. • Participation des États membres aux activités de l'OIAC.
Assurer la DIRECTION GÉNÉRALE au moyen de services de gouvernance et autres à l'appui des activités du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Le Secrétariat mène à bien les priorités de l'OIAC fixées pour 2007. • Sécurité des délégués, du personnel, des biens et de l'information. • Santé et sécurité des effectifs du Secrétariat.
Fournir des services d'ADMINISTRATION à l'appui des activités du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui au recrutement (environ 65 opérations de recrutement en raison du renouvellement du personnel). • Amélioration de la planification du budget et des programmes et efficacité financière à l'appui du fonctionnement efficace de tout le Secrétariat. • Application d'une stratégie ciblée de la formation et du perfectionnement du Secrétariat. • Application de nouvelles technologies pour améliorer la gestion de l'information et sa diffusion dans toute l'OIAC.

- 4.4 L'OIAC continuera d'instituer des programmes d'activités efficaces pour s'acquitter des mandats prescrits dans la Convention. Dans ce contexte, le budget-programme 2007 établit un équilibre réalisable entre les améliorations des programmes dont l'OIAC a besoin pour continuer de réagir à son environnement opérationnel et la réalisation d'économies d'efficacité dans la fourniture de ses services.

PROGRAMME 1 : VÉRIFICATION

- 4.5 Le programme de vérification se compose essentiellement d'activités liées au désarmement et à la non-prolifération, rendues possibles par l'application des mesures de vérification et de mise en œuvre prévues dans la Convention.
- 4.6 Les priorités essentielles de l'OIAC en 2007 relatives au programme des activités de vérification seront la poursuite de la planification et du soutien des inspections d'armes chimiques conduites au titre des Articles IV et V de la Convention, ainsi que des inspections conduites au titre de l'Article VI pour vérifier que d'autres sites ne servent pas à des fins interdites par la Convention.
- 4.7 Ces activités de soutien des inspections sont renforcées par des efforts continus visant à assurer que des renseignements précis et pertinents sont fournis par les États membres en temps opportun, conformément à la Convention.
- 4.8 Le nombre de missions d'inspection d'armes chimiques devant recevoir un appui en 2007 consolidera les niveaux récents d'activité.
- 4.9 Toutefois, en 2007, le nombre d'inspections conduites au titre de l'Article VI de la Convention continuera d'augmenter (180 en 2006 et 200 en 2007). Depuis 2002, le nombre total de ces inspections a augmenté de façon significative tous les ans et en 2007 cette augmentation s'accompagnera d'un réajustement de la répartition des inspections parmi les divers types d'installations déclarées. En particulier, les inspections des "autres installations de fabrication de produits chimiques" augmenteront de près d'un tiers par rapport aux niveaux de 2006.
- 4.10 Pour assurer la meilleure utilisation possible des ressources existantes de personnel du Secrétariat, des fonctionnaires expérimentés de la Division de l'inspection aideront la Division de la vérification, lorsque cela sera nécessaire, à planifier les inspections supplémentaires de l'industrie prévues en 2007.
- 4.11 La mise en œuvre du volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification en 2007 sera difficile et essentielle pour intensifier les efforts faits par l'OIAC pour donner l'assurance de la non-prolifération d'activités menées à des fins interdites par la Convention. Ce système étant toujours intégré aux procédures de la Division de la vérification, le Secrétariat examinera les implications et les améliorations nécessaires à la meilleure utilisation possible du nouveau système.
- 4.12 L'agrément du laboratoire de l'OIAC devrait être maintenu en 2007. L'addition d'un poste de chimiste-analyste principal dans le budget-programme 2006 était une étape essentielle pour pérenniser les connaissances et les compétences au laboratoire.

- 4.13 Par ailleurs en 2007, l'OIAC poursuivra ses efforts pour statuer sur des moyens appropriés d'échantillonnage biomédical. Le Secrétariat travaillera à l'élaboration d'une méthode possible de mise en place d'installations de laboratoire biomédical, en recensant les besoins logistiques et en abordant la question des risques inévitables inhérents à la mise en œuvre éventuelle de cette nouvelle activité. Tous les plans détaillés éventuellement requis par les États membres seront disponibles à temps pour l'élaboration du budget-programme 2008.
- 4.14 Le tableau ci-après donne un aperçu des principales activités (y compris des objectifs et des résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre du programme d'activités de l'OIAC à l'appui de la vérification.

TABLEAU 5 : VÉRIFICATION : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Traiter et évaluer les déclarations requises en vertu de la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> • 85 % des déclarations présentées pendant l'année seront traitées et évaluées dans les 30 jours suivant leur réception. • Tous les sites recensés pendant l'année comme inspectables auront été identifiés correctement. • Mise en œuvre du volet "Industrie" du nouveau Système d'information pour la vérification par le Secrétariat et les États membres.
Planifier et appuyer les inspections, y compris fourniture de services d'expert techniques et de matériel.	<ul style="list-style-type: none"> • Planification et appui efficaces et en temps voulu pour la totalité des inspections/rotations relatives aux armes et la totalité des inspections relatives à l'industrie pendant l'année. • Agrément du laboratoire de l'OIAC pour l'année par le Conseil néerlandais d'agrément. • 21^{ème} et 22^{ème} essais officiels d'aptitude menés à bien pendant l'année par le laboratoire de l'OIAC. • Toutes les demandes d'inspection et de matériel de formation sont satisfaites pendant l'année.
Assurer une excellente base technique pour les inspections, en permettant la conduite des inspections conformément aux dispositions de la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> • Toutes les demandes formulées par 35 États membres au maximum et concernant des renseignements relatifs aux déclarations sont satisfaites pendant l'année. • Huit accords d'installations conclus pendant l'année (123 au total en vigueur à la fin de l'année).
Objectifs fondamentaux principalement concernés :	
Objectif n° 1	
Objectif n° 2	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>
Traiter, archiver, superviser et évaluer les déclarations et autres renseignements s'y rapportant : <ul style="list-style-type: none"> • Réception, traitement, évaluation et archivage d'environ 900 documents relatifs à la vérification (dans six langues officielles). • Transmission aux États membres d'environ 1 400 documents relatifs à la vérification. • 95 % des déclarations mises à la disposition des utilisateurs dans les trois jours suivant leur réception; 85 % des déclarations saisies dans des bases de données dans les deux semaines suivant leur réception (et validées dans les trois semaines suivant leur réception). • Révision et actualisation de sept consignes de travail et de trois modes opératoires normalisés. • Évaluation de toutes les modifications aux déclarations initiales et des modifications à des plans généraux ou détaillés de destruction (armes chimiques, armes chimiques anciennes, armes chimiques abandonnées, installations de fabrication d'armes chimiques) traitée dans la semaine suivant la réception.

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Établir des plans d'inspection : <ul style="list-style-type: none"> • Le plan annuel d'inspection et les plans trimestriels d'inspection seront préparés dans les temps voulus, actualisés si nécessaire et pleinement appliqués. • Sélection de sites du Tableau 3 et d'autres installations de fabrication de produits chimiques à des fins d'inspection, conformément aux procédures de contrôle désignées qui peuvent être auditées. 	
Appuyer les activités de vérification : <ul style="list-style-type: none"> • 198 inspections/rotations au titre des Articles IV et V et 200 inspections au titre de l'Article VI seront appuyées par l'analyse des déclarations des États membres, des rapports d'inspections précédents, les consignes des équipes d'inspection et l'évaluation des résultats d'inspection. • L'optimisation du régime de vérification des installations de destruction d'armes chimiques permettra d'allouer des ressources de personnel à d'autres activités de vérification. • Entretien et amélioration continu du matériel d'inspection et de laboratoire, y compris approbation de nouveau matériel par les États membres (et familiarisation avec ce nouveau matériel). • Élargissement de l'étendue du contrôle de la qualité pour inclure la préparation des échantillons témoins. • Mise en œuvre intégrale du volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification et élaboration du volet "Armes chimiques" du Système d'information pour la vérification. • Analyse et définition des besoins en matière de mise en place d'un laboratoire biomédical. 	
Préparer des renseignements destinés aux organes directeurs et aux États membres : <ul style="list-style-type: none"> • Fourniture précise et en temps voulu de documents clés, notamment du rapport d'activité en matière de vérification pour 2006 et des rapports sur la présentation de déclarations, le progrès de la destruction et la conversion des installations de fabrication d'armes chimiques, l'avancement de l'optimisation des ressources des régimes de vérification des installations de destruction d'armes chimiques et l'état de préparation à la conduite d'une inspection par mise en demeure. • Rapport de situation sur les activités de vérification au cours des consultations officieuses qui précèdent chacune des quatre sessions prévues du Conseil. • Diffusion aux États membres d'environ 150 000 éléments de renseignements relatifs aux déclarations. 	
Fournir un appui technique aux États membres et au Secrétariat de l'OIAC : <ul style="list-style-type: none"> • Consultations avec un nouvel État partie et assistance à celui-ci pour la mise en œuvre des obligations de la Convention liées aux armes chimiques et consultations avec un État non partie et assistance à ce dernier pour la préparation d'une déclaration initiale. • Appui aux activités de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et de la Division des relations extérieures (environ 600 jours de fonctionnaires), y compris à la mise en œuvre par les États membres de leurs obligations nationales. 	
Initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007	
Transfert de données existantes dans le Système d'information pour la vérification (125 000 euros)	
Planification à l'appui d'une augmentation des inspections de l'industrie (pas de dépenses nouvelles)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	8 496 857 euros

- 4.15 La Division de la vérification est chargée des activités relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient des estimations financières détaillées, figure à la troisième partie du budget-programme 2007.

PROGRAMME 2 : INSPECTIONS

- 4.16 Le programme des inspections concerne essentiellement les inspections de vérification de la destruction et du stockage des armes chimiques par les États membres (conformément aux Articles IV et V de la Convention) et la non-prolifération des armes chimiques, en application de l'Article VI de la Convention.

- 4.17 La première priorité de l'OIAC en ce qui concerne le programme des inspections continue d'être la conduite d'inspections conformément à la Convention, afin de vérifier la destruction des armes chimiques et des installations de production d'armes chimiques ainsi que la non-prolifération d'activités interdites dans d'autres sites déclarés.
- 4.18 Les inspections conduites par l'OIAC dans des installations de destruction d'armes chimiques le sont conformément à un plan de destruction préparé et mis en œuvre par les États membres détenteurs d'armes chimiques. En 2007, le nombre de journées d'inspecteur à déployer pour des inspections dans des installations de destruction d'armes chimiques devrait être similaire à celui de 2006. La répartition des missions, et des journées d'inspecteur associées aux inspections concernant les États membres détenteurs d'armes chimiques changera toutefois en 2007. Il en résultera une légère augmentation des coûts liés aux voyages (allocations journalières et transport).
- 4.19 Les inspections que le Secrétariat doit conduire au titre de l'Article VI de la Convention devraient passer à 200 en 2007 (par rapport à 180 en 2006). Pour améliorer encore ces inspections, le Secrétariat poursuivra en 2007 la mise en œuvre de l'échantillonnage et de l'analyse sur place pendant les inspections de sites chimiques du Tableau 2 déclarées.
- 4.20 L'augmentation en 2007 des inspections au titre de l'Article VI s'accompagnera d'une plus grande attention aux "autres installations de fabrication de produits chimiques". La répartition des inspections conduites au titre de l'Article VI figure dans le tableau ci-après.

TABLEAU 6 : INSPECTIONS DES INSTALLATIONS INDUSTRIELLES PRÉVUES POUR 2007

Installations	2003 Résultat	2004 Résultat	2005 Résultat	2006 Planifiées	2007 Planifiées
Installations du Tableau 1	16	16	16	16	11
Installations du Tableau 2	35	42	42	46	42
Installations du Tableau 3	15	22	24	28	29
Autres installations de fabrication de produits chimiques	66	70	80	90	118
TOTAL DES INSPECTIONS	132	150	162	180	200

- 4.21 Le tableau ci-après donne le détail des ressources estimées figurant dans le budget-programme 2007 au titre des inspections en vertu de l'Article VI, par type d'installation.

TABLEAU 7 : ESTIMATIONS DES COÛTS DES INSPECTIONS AU TITRE DE L'ARTICLE VI, PAR TYPE D'INSTALLATION

	Tableau 1	Tableau 2	Tableau 3	Autres installations de fabrication de produits chimiques	Total
<i>Inspecteurs :</i>					
Inspections	11	42	29	118	200
Journées d'inspecteur	146	763	487	1 756	3 153
<i>Coûts variables (euros) :</i>					
Voyages/allocation journalière	98 280	374 293	274 654	1 176 395	1 923 621
Expédition du matériel	5 500	83 160	11 600	29 500	129 760
Services d'interprétation	19 800	197 400	43 500	177 000	437 700
Divers	1 650	6 300	4 350	17 700	30 000
TOTAL (euros)	125 230	661 153	334 104	1 400 595	2 521 081

- 4.22 Une analyse a montré que le nombre moyen de jours par inspection au titre de l'Article VI, ainsi que le nombre moyen d'inspecteurs par inspection, a été réduit au cours de ces dernières années. Cela est dû aux initiatives du Secrétariat visant à optimiser la dotation de ces types d'inspection. Le nombre d'inspections en série a augmenté, et la taille des équipes procédant à des inspections en série sur un site particulier a été réduite. Ces efforts d'optimisation des ressources destinées à ces inspections se poursuivront en 2007.
- 4.23 Le tableau ci-après énumère les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues en 2007 dans le cadre du programme d'activités de l'OIAC à l'appui des inspections.

TABLEAU 8 : INSPECTIONS : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Procéder à des inspections pour vérifier la destruction et l'entreposage des stocks d'armes chimiques ainsi que l'état des installations de fabrication d'armes chimiques (Articles IV et V de la Convention).	<ul style="list-style-type: none"> • Vérification par des inspections dans six États membres de la destruction d'agents de guerre chimique pendant l'année (4 585 tonnes). • Vérification pendant l'année du respect des obligations au moyen d'inspections dans chacune des trois installations de fabrication d'armes chimiques déclarées qui restent à détruire ou à convertir. • Vérification pendant l'année du stockage d'agents de guerre chimique au moyen d'inspections dans chacune des 27 installations de stockage d'armes chimiques restantes.
Procéder à des inspections pour veiller à la non-prolifération des armes chimiques (Article VI de la Convention).	<ul style="list-style-type: none"> • Inspection pendant l'année de 28 % des installations inspectables du Tableau 1 et du Tableau 2 pour vérifier que leurs activités se limitent aux activités non interdites par la Convention. • Vérification pendant l'année et par des inspections des déclarations concernant 3 % des installations inspectables du Tableau 3 et des autres installations inspectables de fabrication de produits chimiques.

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Être en mesure de procéder à une "inspection par mise en demeure" ou à une "enquête sur une allégation d'emploi" conformément à la Convention et y être prêt.	<ul style="list-style-type: none"> Maintien de l'état de préparation conformément aux procédures et délais convenus.
Objectifs fondamentaux principalement concernés :	
Objectif n° 1	
Objectif n° 2	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>	
Inspection des activités de destruction d'armes et des installations de stockage et de fabrication d'armes :	
<ul style="list-style-type: none"> 144 rotations/missions d'inspection d'installations de destruction d'armes aux États-Unis d'Amérique (87 missions/rotations), dans la Fédération de Russie (28), en Inde (13), en Albanie (4) et dans d'autres États membres (12). 17 missions d'inspection dans des installations de fabrication d'armes; 26 missions d'inspection dans des installations de stockage d'armes et 11 missions d'inspection dans des sites d'armes chimiques anciennes ou abandonnées. Fourniture de 17 114 journées d'inspecteur sur place pour la destruction de stocks militaires et de 1 619 journées d'inspecteur pour d'autres inspections associées à des armes chimiques. Conduire la totalité des inspections d'installations d'armes chimiques par rapport au nombre total prévu par le Secrétariat, conformément à la Convention. Des détails complémentaires sur les activités d'inspection d'armes chimiques sont donnés à l'appendice 1 du budget-programme 2007. 	
Inspection de sites industriels et autres pour vérifier la non-prolifération d'armes chimiques :	
<ul style="list-style-type: none"> 200 inspections de sites de produits chimiques du Tableau 1 (11), du Tableau 2 (42), du Tableau 3 (29) et d'autres installations de fabrication de produits chimiques (118). Échantillonnage et analyse sur place dans huit à dix sites chimiques sélectionnés du Tableau 2. 	
Formation en vue de mettre en place et maintenir les moyens et la disponibilité opérationnelle pour appuyer chacun des objectifs du programme d'inspections de l'OIAC :	
<ul style="list-style-type: none"> 5 000 journées d'inspecteur de formation. 	
Fourniture d'un appui technique aux États membres et à l'ensemble du Secrétariat de l'OIAC :	
<ul style="list-style-type: none"> Appui à la Division de la vérification, à la Division de la coopération internationale et de l'assistance et à la Division des relations extérieures (environ 3 000 journées de fonctionnaire). 	
<i>Initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007</i>	
Augmentation des frais de voyage associés à l'inspection de la destruction d'armes (166 000 euros)	
Augmentation des inspections de sites "industriels" (241 000 euros)	
Mise en œuvre d'échantillonnage et d'analyse sur place (112 000 euros)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	29 048 819 euros

4.24 La Division de l'inspection est chargée des activités du Secrétariat relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient des estimations financières détaillées, figure à la troisième partie du budget-programme 2007.

PROGRAMME 3 : COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE

4.25 Le programme de coopération internationale et d'assistance concerne essentiellement les activités relatives à l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques, la mise en œuvre par les États membres des obligations que la Convention leur fait à l'échelon national et la capacité d'assister un État membre en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.

4.26 En 2007, l'OIAC continuera de mettre en œuvre plusieurs programmes et activités pour atteindre ses objectifs en matière d'assistance et de protection, de développement économique et technologique et d'application à l'échelon national.

- 4.27 Le Secrétariat de l'OIAC continuera à appuyer les activités visant à améliorer l'assistance et la protection fournies aux États membres en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. Il s'agira en 2007 de parachever les modules de formation relatifs aux interventions d'urgence et à la suite à donner à certaines constatations de l'exercice Assistance commune 2005 afin d'accroître la capacité du Secrétariat à coordonner une intervention internationale.
- 4.28 Les efforts se poursuivront également en 2007 pour encourager les États membres à faire des déclarations sur leurs programmes à des fins de protection nationale et pour évaluer ces dernières. Plusieurs ateliers et autres exercices, des cours de formation ainsi que des missions d'évaluation auront également lieu pendant l'année pour aider des États membres à mettre en place des régimes de protection et d'assistance.
- 4.29 Les activités à l'appui du développement économique et technologique par la coopération internationale continueront d'être importantes pour l'OIAC au cours de cette année. Plusieurs programmes seront poursuivis en 2007 dans le cadre desquels le Secrétariat fournira un appui direct et indirect au développement des compétences et à l'échange de connaissances scientifiques pertinentes. Pendant l'année, des programmes apporteront également un appui à des projets de recherche, à des stages, à une assistance de laboratoires et à des échanges de matériel dans les États membres.
- 4.30 Le respect intégral et efficace par les États membres des obligations qu'ils ont contractées à l'échelon national au titre de l'Article VII de la Convention sera une priorité de l'OIAC en 2007. À cet égard, des activités à l'appui d'aspects spécifiques de la mise en œuvre seront engagées cette année notamment en matière de formation, de législation, de déclarations, de recensement des activités déclarables, de contrôle des exportations et des importations et d'équipes d'accompagnement des inspecteurs.
- 4.31 Les activités du Secrétariat continueront de porter essentiellement sur l'assistance technique à l'intention des États membres, sur la formation du personnel des autorités nationales et la facilitation de l'interaction entre les autorités nationales. Des ateliers régionaux et sous-régionaux, des cours de formation et des exercices spécialisés seront conduits avec des autorités nationales ainsi qu'avec des associations industrielles et professionnelles pertinentes.
- 4.32 Une spécificité fondamentale des efforts du Secrétariat en matière de coopération internationale et d'assistance en 2007 sera d'assurer une adéquation de ses activités et du financement par des contributions volontaires d'États membres. Le Secrétariat assurera une gestion énergique des ressources disponibles en 2007 pour ses activités de coopération internationale et d'assistance afin d'assurer une utilisation optimale du budget ordinaire et des contributions volontaires, sans incidence négative sur l'exécution de ce programme important.
- 4.33 Le tableau ci-après énumère les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre du programme d'activités de l'OIAC à l'appui de la coopération internationale et de l'assistance.

**TABLEAU 9 : COOPÉRATION INTERNATIONALE ET ASSISTANCE :
RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU
PROGRAMME**

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Assistance et protection contre les armes chimiques, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes chimiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture aux États membres de réponses à la totalité des demandes reçues pendant l'année concernant des renseignements et/ou une assistance pour le renforcement des capacités en matière de protection nationale. • L'état de préparation pour fournir une assistance à un État membre dans un délai de 24 heures sera maintenu pendant l'année et la capacité sera accrue grâce aux enseignements tirés de l'exercice Assistance commune 2005. • Parachèvement d'accords bilatéraux d'assistance avec un ou deux États membres ou déclaration d'engagement à fournir une assistance, par un ou deux États membres. • Réception de contributions supplémentaires au Fonds de contributions volontaires pour l'assistance.
Aider les États membres à appliquer la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> • Coopération active pendant l'année entre l'OIAC et 75 % des États membres qui n'ont pas encore désigné ou établi d'autorité nationale. • Coopération active pendant l'année entre l'OIAC et 75 % des États membres qui n'ont pas encore mis en place de législation d'application de la Convention. • Coopération active pendant l'année entre l'OIAC et 75 % des États membres qui n'ont pas encore communiqué au Secrétariat le texte complet de leur législation d'application à l'échelon national ou communiqué les mesures spécifiques qu'ils ont prises pour mettre en œuvre la Convention.
Renforcer les compétences et les moyens pour promouvoir l'utilisation des produits chimiques à des fins pacifiques.	<ul style="list-style-type: none"> • Facilitation pendant l'année d'au moins dix cours, ateliers et séminaires pour encourager la coopération internationale en matière d'utilisation de la chimie à des fins pacifiques. • Plus de 70 personnes devraient participer directement à plusieurs programmes de développement des compétences conduits et/ou appuyés par l'OIAC pendant l'année et en bénéficier. • Plus de dix projets de recherche, cinq stages et quatre laboratoires pertinents recevront un appui au cours de l'année.
Objectifs fondamentaux principalement concernés :	
Objectif n° 3	
Objectif n° 4	
Objectif n° 6	

Principales activités du Secrétariat pour 2007

<p>Capacité de coordonner et de fournir une assistance à un État membre en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Finalisation des modes opératoires normalisés et des consignes de travail pour renforcer la capacité du Secrétariat à gérer une intervention internationale (les modes opératoires normalisés et les consignes de travail actuellement en vigueur seront révisés en fonction des enseignements tirés de l'exercice Assistance commune 2005). • Appui à un atelier organisé en coopération avec d'autres organisations internationales pour finaliser une méthode commune de conduite d'opérations d'assistance (par exemple modèles normalisés, plans de travail). • Appui à un exercice régional à l'intention d'États membres (pays d'Asie centrale) et participation à deux ou trois autres exercices conduits par des organisations internationales pertinentes en matière de fourniture d'assistance. • Plusieurs exercices théoriques sur la conduite d'activités d'assistance recevront un appui en 2007. • Sur la base de missions d'évaluation concernant le matériel offert au titre de l'Article X de la Convention, les négociations se poursuivront pour conclure des accords bilatéraux d'assistance. • Passage en revue et actualisation d'autres procédures et de matériel requis, y compris des résultats de l'exercice Assistance commune 2005.
--

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
<p>Fourniture d'information et de formation aux États membres qui accroissent leurs moyens d'intervention en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Élaboration et parachèvement de modules de formation (dans les langues officielles de l'OIAC) en matière d'intervention d'urgence en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques. • Analyse et étude des documents soumis au Secrétariat sur les programmes de protection nationale, selon le formulaire convenu en 2004 par la Conférence à sa neuvième session. • Trois missions d'évaluation seront conduites sur demande d'États membres pour fournir des avis spécialisés sur la mise en place ou l'amélioration des capacités d'intervention nationale. • Appui de dix à 15 cours de formation, de différents niveaux, sur l'intervention d'urgence, à l'intention des premiers intervenants. • Autres programmes, coffrets de formation et renseignements concernant le développement des moyens de protection des États membres. 	
<p>Organisation de programmes de coopération internationale pour améliorer directement les compétences et les qualifications des participants dans les domaines concernant l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un programme de scientifiques associés pour 24 participants pendant dix semaines, dans l'objectif de renforcer les capacités dans les domaines de la Convention concernant l'industrie, y compris la fabrication des produits chimiques et leur sûreté. • Organisation de deux cours de développement des capacités analytiques pour 20 participants, chaque cours ayant pour objectif de développer les techniques et pratiques de laboratoire ainsi que l'analyse des produits chimiques. • Un cours au moins sur l'amélioration des techniques de laboratoire (plus avancé que le cours de développement des capacités analytiques) sera organisé pendant l'année à l'intention de quatre participants. • Appui pendant l'année au programme d'appui aux stages qui permettra directement à un maximum de dix stagiaires de développer leurs connaissances et compétences analytiques et scientifiques. • Le programme d'aide aux laboratoires renforcera les capacités techniques de laboratoires dans quatre États membres s'occupant d'analyse de produits chimiques à diverses fins pacifiques. 	
<p>Organisation de programmes à l'appui de l'échange de renseignements scientifiques et techniques et de l'application de la chimie à des fins pacifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un programme d'appui aux conférences sera mis en œuvre pendant l'année afin de faciliter l'échange de renseignements scientifiques et techniques (appui d'au moins six événements). • Le programme d'appui aux projets de recherche appuiera au moins dix projets dans des domaines liés au développement et à l'application de la chimie à des fins non interdites par la Convention. • Deux institutions d'États membres recevront un appui dans le cadre du programme d'échange de matériel. • Organisation d'au moins un séminaire/atelier technique conjoint pendant l'année, en coopération avec d'autres organisations sur des sujets pertinents à la Convention. 	
<p>Fournir un appui à la mise en œuvre par les États membres de leurs responsabilités nationales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Assistance bilatérale à des autorités nationales individuelles, y compris jusqu'à environ 20 missions d'assistance technique ou cours nationaux demandés par des États membres, sur des questions spécifiques de mise en œuvre (y compris formation, législation, déclarations, recensement des activités déclarables, contrôle des exportations et des importations et équipes d'accompagnement lors des inspections). • Promotion de l'interaction entre les autorités nationales, y compris appui à une réunion annuelle des autorités nationales et à cinq réunions régionales des autorités nationales. • Appui à des ateliers, cours de formation, exercices spécialisés à l'intention du personnel des autorités nationales; l'appui au processus de mise en œuvre comprendra au moins un cours élémentaire à l'intention des autorités nationales et trois ateliers régionaux/sous-régionaux à thème. • Appui à plusieurs ateliers pendant l'année auxquels participeront des autorités nationales, l'industrie et des associations professionnelles, pour accroître la sensibilisation et le soutien à la mise en œuvre efficace de la Convention. • Des outils électroniques seront élaborés pendant l'année pour fournir une assistance technique aux autorités nationales, et le système des profils d'application au plan national continuera d'être perfectionné et actualisé à l'appui de la coordination et de l'évaluation continues de la mise en œuvre à l'échelon national. 	
Initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007	
Fourniture d'un appui technique à la mise en œuvre par les États membres de leurs obligations nationales (135 000 euros)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	5 184 448 euros

- 4.34 La Division de la coopération internationale et de l'assistance est chargée des activités du Secrétariat relatives à ce programme. L'état budgétaire de la division, qui contient des estimations financières détaillées, figure à la troisième partie du budget-programme 2007.

PROGRAMME 4 : APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS

- 4.35 Ce programme d'appui aux organes directeurs de l'OIAC facilite les réunions et les consultations plus générales entre États membres et avec le Secrétariat de l'OIAC, et il comprend la traduction et la coordination de la préparation des documents officiels ainsi que l'interprétation aux réunions.
- 4.36 Le programme d'activités de l'OIAC à l'appui de ses organes directeurs est déterminé par les besoins d'appui organique et d'appui formel. En outre, le Secrétariat fournit un appui spécialisé et linguistique, des services de reproduction de documents et des services de conférence à l'OIAC dans son ensemble.
- 4.37 En 2007, le Secrétariat continuera de contribuer à l'efficacité des réunions des organes directeurs, y compris une session de la Conférence, quatre sessions du Conseil, quatre réunions du Conseil, une session du Conseil scientifique consultatif et une session de la Commission de la confidentialité.
- 4.38 En 2007, le Secrétariat continuera également de fournir des orientations internes sur les relations avec les organes directeurs, y compris un appui dans le domaine linguistique et du traitement des documents. Cet appui est essentiel à la diffusion des documents selon les calendriers établis et les normes fixées.
- 4.39 Le tableau ci-après énumère les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre du programme d'activités à l'appui des organes directeurs de l'OIAC.

TABLEAU 10 : APPUI AUX ORGANES DIRECTEURS : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Contribuer à l'efficacité des réunions des organes directeurs.	<ul style="list-style-type: none"> • Services de niveau international en matière d'interprétation, de révision et de traduction, au sein du Secrétariat et pour les États membres. • Toutes les réunions commencent à temps. • Pas de défaillance significative dans l'appui aux réunions des organes directeurs. • Établissement des ordres du jour dans les délais voulus et conformément aux besoins établis. • Services satisfaisants y compris satisfaction des délégués quant aux lieux des réunions, à la distribution en temps voulu de documents pertinents et de qualité et à l'efficacité des services d'appui linguistique et de conférence.
Coopération entre les représentants auprès de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien d'un bon dialogue avec les délégués au sujet du déroulement des réunions. • Fourniture en temps voulu de renseignements précis à l'appui des réunions et consignation des décisions des États membres.

Appui efficace en matière de reprographie pour les activités de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Temps d'immobilisation moyen des photocopieuses du Secrétariat pendant l'année : 4 heures. • Niveau élevé de satisfaction des utilisateurs.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	
Principales activités du Secrétariat pour 2007	
<p>Appui du Secrétariat à quatre sessions et à quatre réunions du Conseil et à une session ordinaire de la Conférence, et appui linguistique à une session du Conseil scientifique consultatif et une réunion de la Commission de la confidentialité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faciliter et appuyer l'établissement des ordres du jour des réunions des organes directeurs. • Coordination et préparation des lieux d'accueil des réunions programmées et non programmées des organes directeurs et de leurs organes subsidiaires, en veillant à ce que tous les matériels et les services connexes soient prêts. • Distribution de tous les documents relatifs aux objectifs fondamentaux de l'OIAC au moins six semaines avant les réunions tout en assurant des comptes rendus actualisés sur l'application des décisions des organes directeurs. • Appui en matière d'interprétation et de traduction pour les réunions officielles. • Fourniture d'orientations aux délégués sur les procédures officielles des réunions. 	
<p>Fourniture d'avis et de services au sein du Secrétariat en ce qui concerne les rapports avec les États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services d'édition et de traduction des textes pour le traitement des documents des organes directeurs; et services d'interprétation. • Traduction d'autres documents pertinents au sein du Secrétariat. 	
<p>Fourniture de services reprographiques prompts et efficaces au sein du Secrétariat et de l'OIAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Services reprographiques complets en noir et blanc ainsi qu'en couleurs, selon le format normalisé des documents. • Nombre approprié de photocopieuses noir et blanc situées à des endroits judicieux, régulièrement entretenues et disponibles à tout moment au sein des locaux de l'OIAC. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	4 510 172 euros

4.40 Le Secrétariat des organes directeurs est chargé des activités du Secrétariat de l'OIAC relatives à ce programme. L'état budgétaire du Secrétariat des organes directeurs, qui contient des estimations financières détaillées, figure à la troisième partie du budget-programme 2007.

PROGRAMME 5 : RELATIONS EXTÉRIEURES

4.41 Le programme des relations extérieures prévoit un appui renforcé pour l'OIAC et une coopération entre les États membres et l'OIAC pour l'application de la Convention et l'amélioration du degré de participation internationale aux activités et événements de l'OIAC.

4.42 En 2007, le Secrétariat continuera d'intensifier ses efforts pour définir des méthodes plus novatrices pour mettre en œuvre la Convention et accroître le degré de participation des États à la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité.

4.43 Ces efforts comprennent notamment un encouragement des États membres à faire des contributions financières (y compris des contributions volontaires), des activités diplomatiques et bilatérales avec les États non parties à la Convention et l'exploration complémentaire de domaines où la coopération entre le Secrétariat, des États membres et d'autres organisations internationales et régionales pourrait être renforcée.

- 4.44 En 2007, l'OIAC mettra un accent particulier sur les relations extérieures en raison de la préparation de la deuxième Conférence d'examen et du dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
- 4.45 Le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention est l'occasion de mieux sensibiliser le grand public à la Convention et à la mission de l'OIAC et de porter l'attention sur l'universalisation de la Convention.
- 4.46 Le nombre total d'États parties à la Convention s'établit maintenant à 181, 14 États n'étant pas encore membres de l'OIAC. Pour 2007, il est prévu de porter le nombre d'États membres à 184. Il s'agit d'un objectif réaliste et tout sera mis en œuvre pour atteindre l'objectif fixé en 2003 dans le plan d'action pour l'universalité, à savoir l'adhésion universelle à la Convention dix ans après son entrée en vigueur (avril 2007).
- 4.47 Des résultats significatifs ont été enregistrés au cours de ces dernières années en matière d'universalisation de la Convention. Il sera de plus en plus difficile de faire adhérer à l'OIAC les États encore en dehors. Par conséquent, il sera nécessaire d'intensifier les efforts dans certaines régions en 2007.
- 4.48 À l'exception de deux pays, le Secrétariat a engagé un dialogue avec tous les États non parties pour les faire participer aux activités de l'OIAC et les encourager à adhérer à la Convention. Quatre-vingt-dix pour cent environ des États non parties ont atteint le "niveau 1" de participation (demandes de renseignements et participation aux événements organisés par l'OIAC). Huit États non parties ont atteint le "niveau 2" de participation (demandes d'assistance et/ou réflexion approfondie sur l'adhésion).
- 4.49 L'objectif recherché pour la fin de 2007 est que la totalité des États non parties ait atteint au moins le niveau 1 de participation et que six autres États aient progressé au niveau 2.
- 4.50 Outre les discussions bilatérales pendant l'année avec des États non parties et les activités organisées conjointement avec des organisations régionales, l'OIAC cherchera également en 2007 à organiser au moins deux ateliers régionaux sur l'universalité à l'intention d'États non parties. Les efforts bilatéraux, y compris des missions d'assistance à des États non parties, seront également intensifiés.
- 4.51 Le Secrétariat conduira également des activités visant à projeter une présence et une image internationales de l'OIAC, notamment une représentation appropriée de l'OIAC aux événements pertinents organisés par des tiers et aux événements organisés par l'OIAC. En outre, le site Web de l'OIAC sera restructuré.
- 4.52 En 2007, une priorité particulière sera accordée au maintien et à l'amélioration des relations avec le pays hôte pour assurer une bonne gestion de l'Accord de siège.
- 4.53 Le tableau ci-après énumère les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre du programme d'activités de l'OIAC à l'appui des relations extérieures.

TABLEAU 11 : RELATIONS EXTÉRIEURES : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Participation et coopération des États à la Convention et aux activités de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre d'États parties à la Convention. • Participation, avant la fin de l'année, de la totalité des États non parties à la Convention : demandes de renseignements et/ou participation aux événements organisés par l'OIAC (niveau 1 de participation à la Convention). • Participation, avant la fin de l'année, de six États non parties supplémentaires : demandes d'assistance ou examen de demandes d'adhésion (niveau 2 de participation à la Convention).
Appui à l'OIAC et à la coopération à l'intérieur de l'Organisation et entre les États membres.	<ul style="list-style-type: none"> • Meilleure application des protocoles d'accord signés entre l'OIAC et l'Organisation des Nations Unies, l'Union européenne et l'Union africaine.
Projection d'une présence et d'une image internationales positives de l'OIAC et de la Convention.	<ul style="list-style-type: none"> • Le nombre et la répartition géographique des demandes de renseignements, des visiteurs du site Web, des références positives à l'OIAC et à la Convention faites par les média et les ONG continueront d'augmenter.
Objectifs fondamentaux principalement concernés :	
Objectif n° 5	
Objectif n° 7	
Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Organisation de réunions, séminaires et ateliers : <ul style="list-style-type: none"> • Appui à deux séminaires/réunions régionaux (ou sous-régionaux) pendant l'année à l'intention des nouvelles parties à la Convention (universalité). • Poursuite de la mise en œuvre du plan d'action pour l'universalité. • Organisation de huit missions d'assistance bilatérale pendant l'année. 	
Gestion des relations avec d'autres organisations internationales : <ul style="list-style-type: none"> • Maintien et poursuite du développement de la coopération avec l'Union européenne, l'Union africaine et d'autres organisations internationales et régionales. 	
Information du public : <ul style="list-style-type: none"> • Gestion et développement du site Web de l'OIAC. • Préparation de bulletins d'information trimestriels, de publications traitant de questions ou de régions particulières et de vidéocassettes éducatives. • Rédaction des communiqués de presse. 	
Fourniture à l'OIAC des services protocolaires et de visas : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'événements protocolaires, dont des visites de délégués et de dignitaires. • Fourniture aux membres du personnel et aux délégués de visas et d'autres titres de voyage, notamment pour les missions d'inspection. • Fourniture d'avis sur les privilèges et immunités aux membres du personnel et aux délégués. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	1 905 060 euros

- 4.54 La Division des relations extérieures est chargée des activités du Secrétariat relatives à ce programme. L'état budgétaire de la Division, qui contient des estimations financières détaillées, figure à la troisième partie du budget-programme 2007.

PROGRAMME 6 : DIRECTION GÉNÉRALE

- 4.55 Le programme direction générale porte sur les orientations et les directions stratégiques, la gouvernance efficace et les obligations redditionnelles, la gestion générale et l'autorité au sein du Secrétariat de l'OIAC et plusieurs services spécialisés à l'appui des activités plus générales du Secrétariat.

Contrôle interne

- 4.56 Comme il l'a fait dans le passé, le Bureau du contrôle interne continuera de formuler des recommandations de grande qualité concernant les vérifications afin d'aider la direction à identifier les occasions d'améliorer le fonctionnement et d'optimiser le coût des programmes et des opérations.
- 4.57 Les principales priorités du Bureau pour 2007 comprennent notamment le maintien du système de gestion de la qualité et l'accréditation pour des activités particulières, tant au laboratoire qu'au Bureau du contrôle interne. L'accréditation a été accordée pour la première fois en 2001 et a eu pour résultat positif d'améliorer la confiance des États membres dans la base de données analytiques de l'OIAC, dans le programme des essais d'aptitude et dans la manutention du matériel d'inspection CGP/SM.
- 4.58 La poursuite de la formation des fonctionnaires sera également une priorité essentielle du Bureau du contrôle interne pendant l'année. Cette formation, associée à une meilleure méthode d'application de l'évaluation des risques pour la préparation du programme de vérification annuel, devrait participer à l'amélioration de la contribution du Bureau du contrôle interne aux résultats obtenus par l'OIAC.

Avis juridiques

- 4.59 Les efforts continus de l'OIAC pour aider les États membres à mettre en œuvre leurs obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention et les stratégies visant à établir des accords bilatéraux conformément à l'Article X de la Convention, imposeront un fardeau supplémentaire au Secrétariat pendant l'année.
- 4.60 En 2007, le Secrétariat s'attend à des demandes d'assistance juridique de la part de nombreux États membres et on prévoit que les demandes concernant des questions plus complexes relatives à la mise en œuvre augmenteront également. Le Secrétariat continuera également de négocier des accords concernant la fourniture d'une assistance au titre de l'Article X de la Convention. On prévoit qu'en 2007 le nombre et la portée de ces accords augmenteront.
- 4.61 Le Secrétariat continuera également de définir au jour le jour sa position juridique sur des questions précises, des questions de politique générale et des questions d'ordre procédural. Les questions juridiques concernant la rémunération des fonctionnaires et les autres prestations ne devraient pas diminuer cette année.

Projets spéciaux

- 4.62 Le programme d'activités prévu pour l'OIAC en matière de projets spéciaux s'est considérablement élargi par rapport à ses activités antérieures.
- 4.63 Le Secrétariat poursuivra son objectif d'élaboration de politiques générales relatives à la participation de l'OIAC aux efforts internationaux déployés contre le terrorisme et au maintien de contacts et d'échanges avec des organisations internationales, régionales et sous-régionales pertinentes. Ces activités seront conduites conformément aux objectifs définis par la Convention et aux décisions pertinentes des

organes directeurs ainsi que dans le respect de la politique de confidentialité de l'OIAC.

- 4.64 Le Secrétariat engagera également des activités coordonnées relatives à la préparation et au déroulement d'événements destinés à marquer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. Les activités se poursuivront également pour appuyer l'intensification de la participation de l'OIAC aux efforts internationaux déployés pour assurer la non-prolifération des armes chimiques.
- 4.65 Le Secrétariat continue également à fournir un appui aux États membres pour mettre en œuvre la décision de la Conférence relative à la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique.

Confidentialité et sûreté

- 4.66 Au cours de ces dernières années, l'OIAC a engagé un important programme de remplacement et d'amélioration du matériel vieillissant par du matériel moderne non exclusif, afin de renforcer les moyens d'assurer la sûreté physique dans les installations de l'OIAC. Le Secrétariat poursuivra ce programme en 2007 en veillant à ce que tout le personnel chargé de la sécurité reçoive une formation suffisante aux nouvelles technologies et à ce qu'un solide plan d'entretien et de remplacement du matériel soit mis en place pour protéger la viabilité des infrastructures de sûreté.
- 4.67 En ce qui concerne la sécurité de l'information, le Secrétariat continue de travailler à la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité de l'information basé sur ISO 17799. Ce nouveau système basé sur ISO 17799 comprendra également des initiatives associées à la planification de la continuité des activités et aux nouvelles capacités de vérification/journalisation de la sécurité et il aura suffisamment progressé d'ici 2007 pour permettre une évaluation directe de la vulnérabilité des mesures de contrôle de sécurité de l'information mises en œuvre. Les efforts dans ce domaine permettront au Secrétariat d'assurer que les systèmes informatiques de l'OIAC sont bien protégés contre les accès non autorisés et prêts à un audit complet qui sera conduit par l'équipe chargée de l'audit de la sécurité (prévu pour mars 2007).

Santé et sécurité

- 4.68 En 2007, le Secrétariat continuera de maintenir le niveau de qualité des services d'appui à la santé et à la sécurité dans un contexte de demande croissante.
- 4.69 En 2007, la charge de travail continuera d'être déterminée par les activités liées au renouvellement du personnel et l'augmentation des besoins de formation et des activités d'inspection. Néanmoins, le Secrétariat poursuit la mise en œuvre de mesures d'efficacité sans compromettre les résultats des programmes et sans augmenter les dépenses autres que les dépenses de personnel.
- 4.70 Le tableau ci-après énumère les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre du programme d'activités de l'OIAC à l'appui de la direction générale.

TABLEAU 12 : DIRECTION GÉNÉRALE : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Efficacité de la gouvernance et de l'autorité du Secrétariat à l'appui des activités de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> Le Secrétariat exécute les programmes fixés et atteint les objectifs budgétaires établis. Gestion efficace des ressources et des relations. Rapports transparents engageant la responsabilité du Secrétariat présentés aux États membres.
Assurer l'intégrité des systèmes et procédures de l'administration, de la confidentialité et du contrôle de la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Rapport d'audit externe donnant satisfaction sur l'environnement de contrôle interne et les travaux du Bureau du contrôle interne. Analyse et préparation de 12 rapports internes pendant l'année sur les politiques générales et les programmes du Secrétariat. Acceptation ou approbation par la direction du Secrétariat et pendant l'année de 90 % des recommandations formulées par le Bureau du contrôle interne dans ses rapports.
Analyser les besoins juridiques et gérer les actions en justice mettant en jeu le Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> Réponses satisfaisantes à la totalité des questions juridiques posées pendant l'année. Mise en place de dispositions réglementaires qui reconnaissent le cadre statutaire de la Convention et de l'OIAC.
Élaborer des projets d'appui au rôle global de l'OIAC, notamment à ses efforts de lutte contre le terrorisme et autres projets spéciaux.	<ul style="list-style-type: none"> Développement de politiques de coopération avec d'autres organisations. Coordination des activités marquant le dixième anniversaire de la Convention.
Veiller à la sécurité des délégués, du personnel, des biens et de l'information de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun manquement aux procédures associées à la sécurité physique ou de l'information donnant lieu à une violation de la confidentialité. Aucun incident de sécurité entraînant de dommages physiques pour les fonctionnaires, les délégués ou les visiteurs pendant l'année.
Santé et sécurité du personnel et des opérations du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun incident ayant des conséquences sur la santé et la sécurité qui n'aurait raisonnablement pu être évité pendant les inspections. Aucun cas de fonctionnaire ne pouvant s'acquitter de ses tâches pour des raisons médicales qui n'aurait raisonnablement pu être évité.
Objectifs fondamentaux principalement concernés :	
Tous	

Principales activités du Secrétariat pour 2007
Systèmes et procédures de contrôle interne de l'OIAC : <ul style="list-style-type: none"> Examen ciblé des systèmes et procédures internes de contrôle des finances, de la confidentialité, de l'information, des achats et de la sécurité pour assurer la probité des activités du Secrétariat. Suivi des mesures correctrices prises pour réagir aux problèmes signalés et à d'autres domaines préoccupants. Poursuite et avancement de la mise en œuvre du système de gestion de la qualité conformément aux normes ISO.
Donner des avis juridiques sur des points particuliers : <ul style="list-style-type: none"> Examen des aspects juridiques des activités du Secrétariat. Défense de l'OIAC dans les actions intentées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.
Fourniture d'un cadre pour la confidentialité de l'information : <ul style="list-style-type: none"> Assurer la réception, le traitement, le stockage et le traitement des renseignements confidentiels et sensibles. Formation du personnel du Secrétariat et soutien à ce même personnel.
Assurer la sécurité physique : <ul style="list-style-type: none"> Service de gardes de sécurité 24 heures sur 24 et centre de contrôle 365 jours par an dans les locaux de l'OIAC. Procédures et instructions en cas d'évacuation d'urgence.

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Sécurité des opérations d'inspection : <ul style="list-style-type: none"> • Organiser des réunions d'information à l'intention de toutes les équipes d'inspection. • Services d'appui pendant les inspections. 	
Donner des assurances concernant la santé du personnel du Secrétariat : <ul style="list-style-type: none"> • Examens médicaux avant le recrutement, examens médicaux périodiques et examens médicaux spéciaux de membres individuels du personnel. • Promotion de la santé et de la forme physique des membres du personnel. • Audits et enquêtes sur la santé et la sécurité au travail. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	7 392 946 euros

- 4.71 Les activités du Secrétariat liées à ce programme sont dévolues à plusieurs bureaux et services. Les états budgétaires distincts (qui donnent des estimations financières détaillées) du Cabinet du Directeur général, du Cabinet du Directeur général adjoint, du Bureau du contrôle interne, du Bureau du Conseiller juridique, du Bureau des projets spéciaux, du Service de la confidentialité et de la sûreté ainsi que du Service de la santé et de la sécurité figurent à la troisième partie du budget-programme 2007. Un état consolidé des dépenses budgétaires du programme direction générale figure à l'appendice 6.
- 4.72 Les récapitulatifs individuels des objectifs et des activités des programmes relatifs à chacun de ces bureaux et de ces services figurent à l'appendice 7.

PROGRAMME 7 : ADMINISTRATION

- 4.73 Le programme administration fournit de nombreux services spécialisés à l'appui des activités plus vastes de gouvernance et opérationnelles du Secrétariat. Les domaines importants de responsabilité du Secrétariat dans lesquels la Division de l'administration intervient sont notamment la gestion financière et la formulation des programmes, les besoins en ressources humaines, les achats, le perfectionnement du personnel, les services d'information et d'autres services de soutien essentiels.
- 4.74 Le programme administration de l'OIAC a pour objectif de contribuer à l'efficacité et l'efficience, à l'échelle du Secrétariat, de la gestion des ressources financières, humaines et informatiques, de fournir des services d'appui à plusieurs divisions et bureaux, et de fournir des services pour l'entretien des locaux et du matériel de l'OIAC.
- 4.75 Les divers éléments de ce programme d'activités concentreront leurs efforts sur plusieurs domaines importants en 2007.

Budget, planification et finances

- 4.76 En 2007, le Secrétariat a l'intention de continuer à faire des progrès dans l'amélioration du soutien à la préparation et à la gestion du budget et du cadre d'établissement des rapports financiers de l'OIAC. Dans ce contexte, l'OIAC s'est engagée sur la voie de la budgétisation axée sur les résultats en donnant une plus grande priorité à l'adéquation de la gestion financière et de la formulation des programmes et à une amélioration des renseignements comptables spécifiques à l'appui de la prise de décisions au sein de l'Organisation. Les efforts engagés à ce jour constituent la base qui permettra de relever les défis qui se présenteront.

- 4.77 Le Secrétariat accordera également une attention particulière à plusieurs défis qui se posent à l'OIAC en matière de gestion financière, au regard des ressources financières annuelles ainsi qu'aux améliorations plus générales du cadre de gestion financière et de comptabilité de l'OIAC.

Ressources humaines

- 4.78 En conséquence de l'application de la politique de la durée de service, le Secrétariat continue de se heurter à des défis importants, notamment la nécessité d'une révision des politiques générales et procédures existantes, l'accroissement du volume du recrutement, un niveau plus élevé d'opérations concernant les prestations et avantages dont bénéficient les fonctionnaires, un plus grand nombre d'appels et de griefs et la nécessité d'une part d'assurer une meilleure initiation et intégration des nouveaux fonctionnaires et de leurs familles et d'autre part d'aider les fonctionnaires qui quittent l'Organisation pour qu'ils puissent retrouver un emploi à l'extérieur.
- 4.79 Le Secrétariat a élaboré un système de planification des ressources humaines pour aider la hiérarchie à recenser les moyens d'assurer l'exécution continue des programmes face à la rotation élevée du personnel au sein du Secrétariat. De même, le Secrétariat a élaboré une stratégie complète de gestion des ressources humaines de façon à préserver l'efficacité du système de gestion. En 2007, le Secrétariat accordera la priorité à l'amélioration du recrutement et prendra des mesures supplémentaires pour améliorer les procédures de gestion des ressources humaines, notamment le recrutement, l'appréciation et le suivi du comportement professionnel et la gestion des postes.

Achats et logistique

- 4.80 Les travaux ont commencé sous la forme d'un plan OIAC de gestion des changements consistant à mettre en place des procédures d'achats plus rationnelles et plus transparentes, avec des pratiques modernes. Ce plan sera mis en œuvre pour répondre aux inquiétudes du Commissaire aux comptes et des équipes d'audit interne.
- 4.81 La restructuration de la fonction Voyages se poursuivra en 2007. La majorité des activités de gestion des voyages du Secrétariat a été centralisée en 2005 et la section des voyages est maintenant responsable de tous les voyages liés aux congés dans les foyers, au recrutement et aux prestations. Des efforts sont en cours pour mettre en place un système automatisé plus efficace, assurant un contrôle et une obligation redditionnelle meilleurs pour les voyages entrepris dans le cadre de l'OIAC.

Formation et perfectionnement du personnel

- 4.82 Une stratégie de formation et de perfectionnement du personnel du Secrétariat a été mise au point en août 2005 et est actuellement mise en œuvre. En parallèle à cette nouvelle stratégie, le Directeur général a créé un comité de la formation pour faciliter l'analyse des besoins de formation et de perfectionnement et pour superviser et évaluer la mise en œuvre efficace des programmes de formation.

- 4.83 En raison de l'application de la politique de la durée de service à l'OIAC et de la mise en place de la gestion axée sur les résultats, le Secrétariat doit combler des écarts de rendement en améliorant la formation et l'éducation.
- 4.84 En 2007, le Secrétariat axera ses activités sur les besoins fondamentaux de développement organisationnel et sur l'acquisition individuelle de nouvelles compétences. Les principaux domaines de l'action du Secrétariat en 2007 seront notamment le maintien et l'amélioration des compétences et des capacités techniques, l'amélioration de la capacité de gestion et l'assistance au perfectionnement et à la réorientation du personnel.
- 4.85 La responsabilité et le financement de la formation du personnel incombant maintenant aux gestionnaires au sein du Secrétariat, le Service de la formation et du perfectionnement du personnel continuera de fournir un soutien administratif aux besoins du Secrétariat en matière de formation interne et externe, de conseiller les gestionnaires et le personnel sur les possibilités de formation, de coordonner les options de formation de l'ensemble du Secrétariat et de superviser l'application et l'efficacité des stratégies de formation du Secrétariat.

Services d'information

- 4.86 En 2007, la stratégie des systèmes d'information sera axée sur les initiatives correspondant directement aux objectifs fondamentaux de l'OIAC et sur le soutien aux systèmes informatiques de l'Organisation.
- 4.87 Le Secrétariat engagera plusieurs projets visant à améliorer l'efficacité de ses opérations, la gestion de ses connaissances et l'efficacité institutionnelle. Ces projets comprennent notamment le développement complémentaire de SMARTStream (notamment les modules Fiches de paie et Achats) un système amélioré de gestion de la correspondance et un archivage électronique et des bases de données plus efficaces.
- 4.88 Le tableau ci-après énumère les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre du programme d'activités de l'OIAC à l'appui de l'administration.

TABLEAU 13 : ADMINISTRATION : RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Gestion et opérations financières pour assurer un appui efficace et efficient aux activités générales du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Efficacité des performances financières, notamment préparation du budget-programme 2008, pour appuyer efficacement les opérations de l'OIAC. • Administration durable des ressources financières. • Obligation redditionnelle externe transparente assumée dans les délais prescrits, notamment poursuite de l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats.

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Fournir des services de ressources humaines pour assurer un appui efficace et efficient aux activités générales du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Appui à la poursuite de la mise en œuvre de la politique de la durée de service. • Recrutement de personnel qualifié à l'appui du renouvellement du personnel du Secrétariat et des priorités du programme. • Mise au point et examen de politiques en matière d'effectifs et des prestations pour que le personnel qualifié puisse travailler dans un environnement compétitif et productif. • Formulation et application de politiques et de pratiques améliorées de la gestion des effectifs pour promouvoir la productivité du personnel.
Fournir des services d'achat et de logistique pour assurer un appui efficace et efficient aux activités générales du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Acquisition au meilleur coût du matériel et des fournitures nécessaires à l'ensemble du Secrétariat, y compris les dispositions relatives aux voyages. • Entretien des locaux, des installations et du matériel de l'OIAC pour appuyer ses activités comme il convient.
Former et perfectionner le personnel pour assurer un appui efficace et efficient aux activités générales du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Formulation et application d'une stratégie de formation et de perfectionnement de l'Organisation à l'appui du perfectionnement continu des effectifs du Secrétariat et des priorités de développement ciblées. • Fourniture d'un soutien administratif et d'avis aux directeurs du Secrétariat en matière de perfectionnement du personnel.
Fournir des services d'information pour assurer un appui efficace et efficient aux activités générales du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Échanges de connaissances et de renseignements au sein du Secrétariat et avec les États membres. • Formulation et application de nouvelles technologies à l'appui des opérations de l'OIAC et d'autres activités. • Protection des données et de l'information selon les niveaux appropriés.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>
<p>Appui en matière de budget, de planification et de finances aux États membres et à tout le Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présenter des rapports financiers aux États membres, y compris sur la préparation du budget-programme 2008 conformément aux principes de la budgétisation axée sur les résultats. • Appui au Directeur général et aux gestionnaires de programme en matière de gestion des ressources financières (fourniture de quatre rapports trimestriels détaillés et de 12 rapports mensuels d'exécution du budget). • Opérations financières, dont les décaissements (environ 19 000 opérations), la perception des recettes (versements de 75 millions d'euros) et les opérations bancaires (gestion des liquidités d'un solde moyen de 30 millions d'euros).
<p>Services en matière de ressources humaines pour l'ensemble du Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appuyer la planification des effectifs et le recrutement du personnel (environ 65 personnes) pour répondre aux besoins. • Fournir aux directeurs et aux membres du personnel des services intégrés de ressources humaines en matière de gestion des performances, de résolution des conflits et des différends, de plaintes et d'affaires disciplinaires. • Administration des prestations, des droits et des avantages dus au personnel du Secrétariat.
<p>Services d'appui aux achats et autres services d'appui pour l'ensemble du Secrétariat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Administrer efficacement les besoins en matière d'achat (y compris un soutien au Comité des marchés). • Entretien des locaux et veiller au bon fonctionnement des services d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau. • Fournir des services d'infrastructure, du matériel et des fournitures à tout le Secrétariat. • Fournir des services de courrier (environ 120 000 articles) et de coursiers.

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Services en matière de formation et de perfectionnement pour l'ensemble du Secrétariat :	
<ul style="list-style-type: none"> • Soutien à la Division de la vérification et à la Division de l'inspection pour maintenir et augmenter le nombre de fonctionnaires agréés à la conduite d'activités liées à l'inspection. • Faire fonctionner la bibliothèque de l'OIAC pour fournir aux États membres et aux fonctionnaires des références et des ressources médiatiques. • Fourniture de services de perfectionnement des compétences du personnel du Secrétariat conformément à la stratégie de formation et de perfectionnement de l'Organisation. 	
Services d'information pour l'ensemble du Secrétariat :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre à disposition des réseaux d'information (réseaux essentiels fonctionnant pendant 99 % du temps). • Formuler et gérer des projets de mise en œuvre de nouvelles technologies et d'amélioration de l'appui à l'information au sein du Secrétariat (75 % des projets menés à bien dans les temps). • Appuyer les systèmes spécialisés d'information pour la gestion, dont SMARTStream et poursuivre la mise en œuvre du Système d'information pour la vérification. 	
Initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007	
Appui à la transition pour les fonctionnaires quittant l'Organisation (30 000 euros)	
Accroissement du financement pour faire face aux prestations en matière d'assistance pour garderie d'enfants (30 000 euros)	
Programme d'initiation des nouveaux fonctionnaires (41 000 euros)	
Alignement des crédits pour la formation sur les effectifs (40 000 euros)	
Allocation de crédits pour la formation au sein du Secrétariat (néant)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	18 487 448 euros

- 4.89 La Division de l'administration est chargée des activités du Secrétariat relatives à ce programme. L'état budgétaire de la Division, qui contient des estimations financières détaillées, figure à la troisième partie du budget-programme 2007.
- 4.90 Les récapitulatifs des objectifs et des activités du programme pour chacun des services de la Division de l'administration figurent à l'appendice 8.

5. RÉSULTATS FINANCIERS PRÉVUS POUR 2007 DANS LE BUDGET

PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS

- 5.1 Le budget-programme 2007 a été articulé autour de plusieurs objectifs financiers recensés de l'OIAC.

TABLEAU 14 : PRINCIPAUX OBJECTIFS FINANCIERS DE L'OIAC

<i>Objectifs</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Efficiences financière pour assurer un appui efficace des opérations de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> Dépenses budgétisées pour 2007 inférieures (près de 1%) aux crédits ouverts pour 2006, en valeur nominale. Réduction des coûts généraux pour les États membres de 1,7 % (1,2 million d'euros) par rapport aux quotes-parts annuelles fixées pour 2006.
Gestion solide et durable des ressources financières.	<ul style="list-style-type: none"> Accroissement des paiements dus par les États membres au titre des obligations financières au cours de l'exercice pendant lequel ils sont exigibles. Utilisation de mécanismes de gestion de la trésorerie pour veiller à ce que les insuffisances temporaires des recettes ne nuisent pas inutilement à l'exécution des programmes.
Obligation redditionnelle externe transparente et ponctuelle.	<ul style="list-style-type: none"> Poursuite de la mise en œuvre de la budgétisation axée sur les résultats et de la formulation des programmes. Présentation périodique et dans les délais prescrits au Conseil et à la Conférence de rapports financiers transparents et exhaustifs. Établissement d'états financiers annuels apurés par le Commissaire aux comptes indépendant.

RÉSUMÉ DES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007

- 5.2 Il est prévu que les dépenses pour 2007 inscrites dans le budget ordinaire de l'OIAC s'élèveront à 75 millions d'euros, soit une réduction de 588 000 euros par rapport aux crédits ouverts pour 2006.
- 5.3 Les dépenses budgétisées pour 2007 enregistrent en fait une réduction d'environ 1,7 % par rapport aux dépenses budgétisées pour 2006, après actualisation à la valeur 2007 pour tenir compte de l'augmentation des coûts statutaires et des autres prix (avec des taux de change identiques à ceux retenus pour 2006).
- 5.4 Le tableau ci-après résume les dépenses et les recettes de l'OIAC budgétisées pour 2007.

TABLEAU 15 : RESSOURCES FINANCIÈRES POUR 2007

Résultat 2005	Budget 2006		2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
33 636 709	37 063 822	<i>Dépenses budgétisées :</i>				
35 118 480	38 550 419	Programmes du Chapitre 1	37 190 079	37 545 676	1,0 %	37 545 676
		Programmes du Chapitre 2	38 289 427	37 480 075	-2,1 %	37 505 360
68 755 189	75 614 241	Total, Dépenses	75 479 506	75 025 751	-0,6 %	75 051 036
		<i>Recettes directes à déduire :</i>				
3 635 658	5 373 000	Contributions au titre de la vérification	5 373 000	5 635 648	4,9 %	5 635 648
927 537	450 000	Intérêts et autres revenus	450 000	750 000	66,7 %	750 000
4 563 195	5 823 000	Total, Recettes directes	5 823 000	6 385 648	9,7 %	6 385 648
68 163 380	69 791 241	Quotes-parts annuelles	69 656 506	68 640 103	-1,5 %	68 665 388

- 5.5 La réduction des dépenses budgétisées, associée à une augmentation en 2007 des recettes de sources directes, se traduit par une baisse de 1,7 % (1,2 million d'euros) par rapport à 2006 des coûts généraux à la charge des États membres, établis sous la forme de leurs quotes-parts annuelles fixées pour financer le budget-programme de l'OIAC.
- 5.6 Dans le droit fil de la discipline financière appliquée ces dernières années à l'élaboration du budget-programme annuel de l'OIAC, les quotes-parts annuelles fixées pour 2007 seront en fait inférieures de 2,9 % (2 millions d'euros) par rapport à celles qui avaient été fixées pour financer le budget-programme 2005. Cette réduction est le reflet de l'amélioration des stratégies financières pendant cette période, visant à tenir compte des nouvelles priorités importantes des programmes et de l'augmentation des prix.
- 5.7 Bien que les dépenses inscrites dans le budget ordinaire pour 2007 soient inférieures en valeur nominale aux crédits ouverts pour 2006, le budget-programme 2007 tient pleinement compte de l'augmentation des prix prévue pendant l'année. En outre, des priorités ont été soigneusement définies pour les ressources existantes afin de pouvoir faire face à de nouvelles initiatives des programmes et d'assurer que des mesures d'économie peuvent être appliquées avec un minimum de répercussions sur les activités de l'OIAC. Les dépenses de 2007 ont été estimées dans un premier temps au moyen du même taux de change que celui de 2006, à savoir 1 dollar US = 0,797 euro, pour permettre une comparaison directe entre ces deux exercices.
- 5.8 Les ressources destinées en 2007 aux initiatives spécifiques de dépenses pour faire face aux priorités individuelles des programmes comprennent notamment :
- Vérification du maintien du rythme de destruction d'armes chimiques (166 000 euros);
 - Meilleure assurance de la non-prolifération d'armes chimiques (478 000 euros);

- c) Mise en œuvre des obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention (135 000 euros);
 - d) Appui aux fonctionnaires du Secrétariat en matière sociale et professionnelle (101 000 euros);
 - e) Formation et perfectionnement du personnel (40 000 euros).
- 5.9 Les initiatives spécifiques de dépenses inscrites dans le budget-programme 2007 pour faire face aux nouvelles priorités recensées, ainsi que l'augmentation prévue du montant des coûts de base, seront financées par l'amélioration de l'efficacité opérationnelle et par un changement des priorités d'affectation des ressources existantes.
- 5.10 En conséquence de ce changement des priorités d'affectation des ressources existantes, les coûts directs des activités de vérification devant être financées en 2007 à partir des crédits ouverts au titre du Chapitre 1 devraient être supérieurs aux autres coûts de l'OIAC pour l'année (à savoir le Chapitre 2) pour la première fois depuis 2002.
- 5.11 L'état détaillé des dépenses et recettes budgétisées de l'OIAC pour 2007 figurant à l'appendice 2 donne les estimations budgétaires par objet de financement détaillé.

Financement du budget-programme 2007 par les États membres

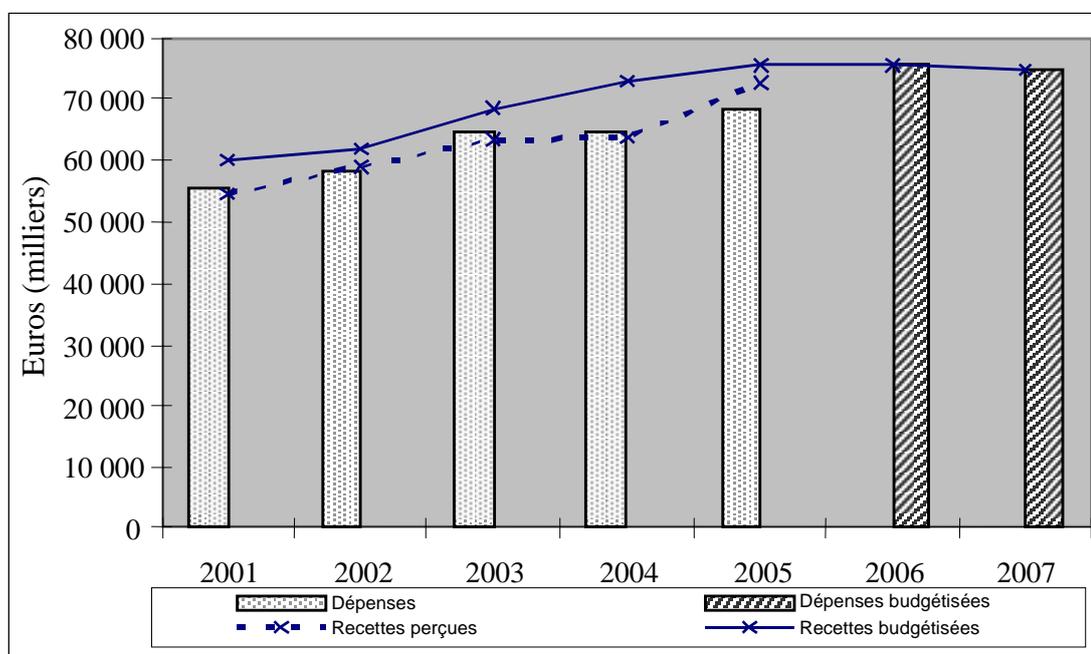
- 5.12 Les crédits totaux destinés à financer les dépenses du budget-programme annuel de l'OIAC sont financés par les quotes-parts annuelles des États membres après la prise en compte des recettes que l'OIAC espère tirer de sources directes au cours de l'année (dont le recouvrement direct des coûts liés à la vérification des armes chimiques).
- 5.13 Pour 2007, les quotes-parts annuelles des États membres s'élèveront à 68 640 103 euros (réduction de 1,7 % par rapport à 2006). Le barème de ces quotes-parts appliqué pour 2007 sera calqué sur le barème des quotes-parts de l'ONU pour l'exercice, ajusté pour tenir compte des différences dans la composition de ces deux organisations.
- 5.14 Les quotes-parts annuelles dues par la plupart des États membres au titre de 2007 seront aussi largement équilibrées par l'application non renouvelable de l'excédent de trésorerie final de l'OIAC de 11,6 millions d'euros dégagé en 2004. L'excédent de trésorerie final de 2004 a été déterminé à la fin de 2005 et est essentiellement constitué par les paiements reçus par l'OIAC en 2005 au titre des recettes dues par les États membres pour les exercices précédents. En fait, environ 2,7 millions d'euros de cet excédent proviennent du paiement de sommes dues au titre d'exercices antérieurs à 2004.
- 5.15 Il importe de noter que cette répartition non renouvelable de l'excédent de trésorerie de 2004, équivalant à 17 % des quotes-parts annuelles fixées pour 2007, ne constitue pas en soi une réduction des quotes-parts fixées. Elle sera toutefois largement utilisée en déduction des quotes-parts fixées annuelles que la plupart des États membres devront pour 2007, ce qui réduira les montants d'argent frais que ces États membres devront mobiliser pour payer leurs quotes-parts de 2007.

- 5.16 Les dépenses budgétisées inscrites au budget-programme 2007 sont fondées sur l'hypothèse que l'OIAC recevra en temps voulu tous les montants dus par les États membres.

DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007

- 5.17 Les dépenses totales de l'OIAC budgétisées pour 2007 s'élèvent à 75,026 millions d'euros, soit une baisse de 588 000 euros en valeur nominale par rapport au budget convenu pour 2006.
- 5.18 Ce niveau des dépenses pour 2007 est inférieur de 0,8 % aux crédits ouverts pour 2006 et de 0,6 % aux prévisions précédentes établies pour 2007.
- 5.19 Ces estimations budgétaires pour 2007 reflètent les efforts faits au titre de 2006 et de 2007 pour contenir les dépenses dans les limites des crédits ouverts précédemment, en dépit de l'incorporation d'augmentations importantes des activités des programmes et des prix.
- 5.20 Le graphique ci-après illustre les niveaux de dépenses historiques de l'OIAC, y compris l'incidence récente sur le niveau des dépenses des ressources effectivement fournies pour financer le budget ordinaire (à savoir les recettes perçues avant la fin de l'exercice au titre duquel elles sont dues). Les estimations pour 2006 et 2007 sont basées sur le budget convenu respectivement pour chaque exercice.

GRAPHIQUE 1 : DÉPENSES INSCRITES AU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2007



- 5.21 Le niveau des recettes effectivement perçues au titre de 2006 par l'OIAC a de nouveau limité les dépenses au cours de l'exercice (résultats similaires à ceux des dernières années). Dans ce contexte, des mesures ont été prises pour contenir les dépenses de 2006 dans les limites des recettes prévues (et des crédits conditionnels à court terme) et pour veiller à ce que tout gain réel découlant de niveaux de coûts inférieurs à ceux qui ont été prévus, dont l'OIAC pourra bénéficier en 2006, pourra être remboursé aux États membres quand les résultats financiers de l'exercice seront connus.
- 5.22 Les paramètres clés des estimations appliqués au budget-programme 2007 sont notamment les suivants :
- La validation générale des hypothèses retenues pour les prix et les coûts statutaires en 2006 incorporée dans le budget-programme 2006 (avec une répercussion sur les estimations budgétaires pour 2007);
 - Un taux de change moyen pour 2007 de 1 dollar US = 0,797 euro;
 - Des augmentations des traitements du personnel de la catégorie des administrateurs et des traitements du personnel de la catégorie des services généraux de 1 % et 0,5 % respectivement en 2007, pour la totalité de l'exercice;
 - Une augmentation de 1,25 % de la rémunération considérée aux fins de la pension pour le personnel de la catégorie des administrateurs en 2007, pour la totalité de l'exercice;
 - En ce qui concerne les programmes internationaux et les coûts autres que ceux de personnel, des augmentations dues à l'inflation des prix de 4,75 % et 2,5 % respectivement, pour 2007.
- 5.23 Le tableau ci-après illustre les dépenses budgétisées de l'OIAC pour 2007, par objet principal de financement.

TABLEAU 16 : DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007, PAR PRINCIPAL OBJET DE FINANCEMENT

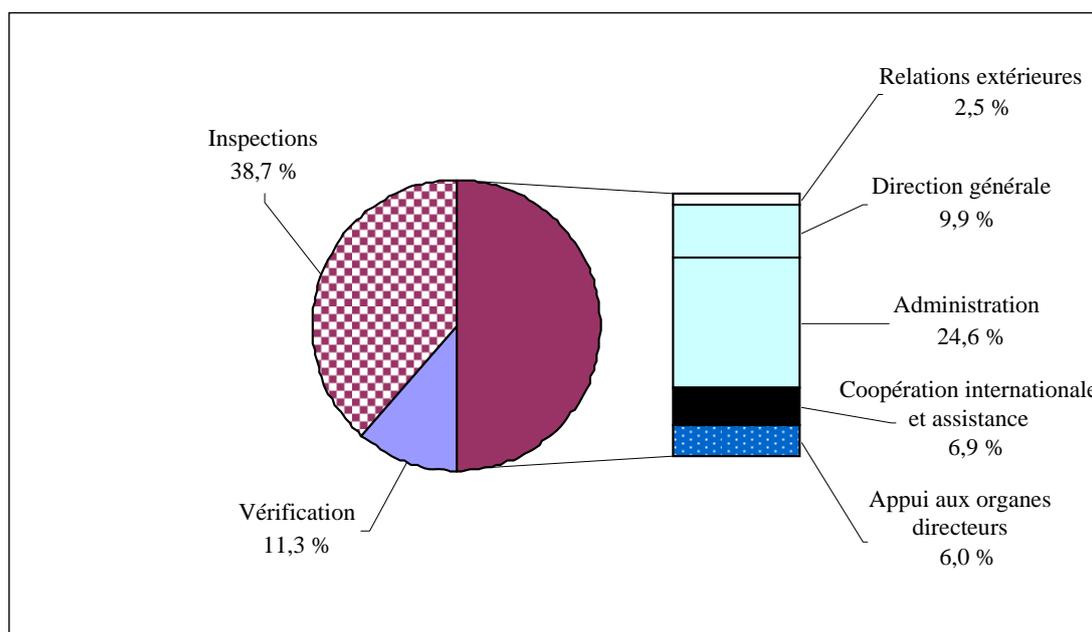
Résultat 2005	Budget 2006		2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
49 187 874	55 067 504	Dépenses de personnel	54 822 056	54 712 725	-0,2 %	54 453 175
3 941 623	4 378 718	Voyages	4 378 718	4 836 991	10,5 %	4 836 991
3 887 885	4 382 652	Services contractuels	4 298 709	4 244 892	-1,3 %	4 346 642
2 945 119	2 918 558	Ateliers, séminaires et réunions	2 918 558	3 046 887	4,4 %	3 046 887
661 263	616 606	Mobilier et coût d'utilisation du matériel	616 606	562 173	-8,8 %	562 173
6 267 707	7 247 058	Frais généraux de fonctionnement	7 247 058	6 745 754	-6,9 %	6 745 754
1 863 718	1 003 146	Dépenses d'équipement	1 197 801	876 327	-26,8 %	1 059 412
68 755 189	75 614 241	Total, Dépenses	75 479 506	75 025 751	-0,6 %	75 051 036

- 5.24 Toutes les variations des estimations des dépenses générales de l'OIAC pour 2007 par rapport aux prévisions antérieures pour l'exercice sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses, des mesures d'économie ou une augmentation de prix prévue pour 2007.
- 5.25 On estime qu'en 2007 les coûts de personnel représenteront près des trois quarts des dépenses inscrites au budget de l'OIAC. Aucun nouveau poste sous contrat à durée déterminée n'a été autorisé pour 2007.
- 5.26 Les coûts de fonctionnement autres que ceux de personnel pour 2007 devraient baisser de 1,1 % par rapport à l'exercice précédent.

Structure des crédits ouverts

- 5.27 Les dépenses de l'ensemble du Secrétariat de l'OIAC se répartissent selon sept axes généraux de financement de programmes d'activités. Le graphique ci-après illustre la répartition des dépenses de 2007 sur la base des estimations budgétaires pour chaque programme de financement.

GRAPHIQUE 2 : DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT (POURCENTAGE DU TOTAL)



- 5.28 Les crédits annuels ouverts dans le budget ordinaire de l'OIAC au titre des dépenses relèvent de deux "chapitres" conformément à la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
- 5.29 Les crédits du Chapitre 1 servent à financer les coûts directs des activités de vérification menées par le Secrétariat, dont les opérations d'inspection. Le Chapitre 2 concerne le financement de tous les autres programmes d'activités importants exécutés chaque année par le Secrétariat pour l'OIAC, dont les programmes internationaux,

l'appui fourni aux organes décisionnaires des États membres ainsi que les activités d'administration et de gouvernance à l'appui des activités du Secrétariat.

- 5.30 Le tableau ci-après donne le détail des estimations des dépenses du budget ordinaire de l'OIAC pour 2007, par programme de financement.

TABLEAU 17 : DÉPENSES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006		2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
8 279 868	8 297 270	<i>Dépenses Chapitre 1 :</i>	8 423 527	8 496 857	0,9 %	8 496 857
25 356 841	28 766 552	Programme 1 : Vérification	28 766 552	29 048 819	1,0 %	29 048 819
		Programme 2 : Inspections				
33 636 709	37 063 822	Total, Chapitre 1	37 190 079	37 545 676	1,0 %	37 545 676
		<i>Dépenses Chapitre 2 :</i>				
4 453 458	5 141 988	Programme 3 : Coopération internationale et assistance	5 141 988	5 184 448	0,8 %	5 209 733
4 215 223	4 592 851	Programme 4 : Appui aux organes directeurs	4 592 851	4 510 172	-1,8 %	4 510 172
1 642 157	1 835 681	Programme 5 : Relations extérieures	1 835 681	1 905 060	3,8 %	1 905 060
6 801 691	7 534 692	Programme 6 : Direction générale	7 318 474	7 392 946	1,0 %	7 392 946
18 005 951	19 445 207	Programme 7 : Administration	19 400 433	18 487 448	-4,7 %	18 487 448
35 118 480	38 550 419	Total, Chapitre 2	38 289 427	37 480 075	-2,1 %	37 505 360
68 755 189	75 614 241	Total, Dépenses	75 479 506	75 025 751	-0,6 %	75 051 036

Économies et mesures d'efficacité

- 5.31 Le budget-programme 2007 de l'OIAC est largement axé sur les économies et les mesures d'efficacité relatives aux dépenses au sein du Secrétariat, afin d'assurer la rentabilité des opérations et de veiller à ce que le financement existant soit affecté aux activités prioritaires de l'exercice.
- 5.32 Dans ce contexte, la stratégie budgétaire fondamentale du budget-programme 2007 prévoit un financement permettant d'assurer que les nouvelles priorités des programmes sont satisfaites et de faire face à l'augmentation prévue des prix et des coûts statutaires. Les économies et les mesures d'efficacité prises par rapport aux estimations budgétaires existantes permettront d'atteindre ce résultat en 2007 sans dépasser le niveau des dépenses de 2006.
- 5.33 Le budget-programme 2007 a donc été préparé en tenant compte de plusieurs économies importantes par rapport aux prévisions antérieures pour 2007 établies dans le budget-programme 2006.

Optimisation des opérations d'inspection (économies de 112 000 euros en 2007)

- 5.34 Au cours de ces dernières années, des mesures ont été prises pour réduire de façon significative les ressources nécessaires pour les inspections. Ces mesures ont permis à

la Division de l'inspectorat de faire face à l'augmentation des sollicitations au titre des programmes d'inspections en vertu des Articles IV, V et VI.

- 5.35 Par exemple, l'effectif normal des équipes d'inspection chargées de la vérification dans des installations de destruction des États-Unis d'Amérique a été réduit de huit à cinq inspecteurs en 2005 et en 2006. Ces mesures ont été prises en parallèle à l'installation de matériel d'enregistrement et de surveillance amélioré.
- 5.36 Parallèlement, plusieurs méthodes ont été appliquées pour réduire les sollicitations des inspections au titre de l'Article VI sur les ressources du Secrétariat : elles ont consisté à réduire la taille des équipes et à augmenter le nombre des inspections en série menées par de mêmes équipes d'inspection.
- 5.37 La poursuite de ces mesures engagées les années précédentes s'est traduite par des économies qui avaient été incorporées dans les prévisions précédentes établies pour 2007. La Division de l'inspectorat espère également pouvoir réaliser des économies supplémentaires en 2007 grâce à ces mesures (112 000 euros).
- 5.38 En outre en 2007, la Division de l'inspectorat veillera à disposer d'une marge nécessaire pour fournir une assistance, lorsque cela est nécessaire, à la Division de la vérification en matière de planification de l'appui aux inspections supplémentaires de l'industrie programmées pour l'année au titre de l'Article VI de la Convention. Ce soutien sera assuré par des inspecteurs expérimentés et donnera l'occasion de mettre en commun les compétences de ces deux divisions du Secrétariat.

Réapprovisionnement du Compte spécial pour l'achat de matériel (économies de 125 000 euros en 2007)

- 5.39 Les États membres ont créé le Compte spécial pour le magasin de l'OIAC pour que l'Organisation puisse disposer du long délai d'approvisionnement qui lui est nécessaire pour acheter le matériel spécialisé d'inspection et autre matériel de vérification dont elle a besoin. Ce compte a été alimenté par 250 000 euros inscrits au budget ordinaire de chacun des exercices précédents pour le réapprovisionner.
- 5.40 Les prévisions antérieures établies pour 2007 prévoient dans le budget ordinaire le versement sur ce compte spécial de 250 000 euros par la Division de la vérification, pour assurer le financement de l'achat de matériel spécialisé de vérification. Aucun financement n'avait été prévu à cet effet en 2006 (à titre de mesure d'économie) car les soldes cumulés du compte spécial étaient suffisants.
- 5.41 Les économies réalisées en 2007 (125 000 euros) par rapport aux prévisions antérieures établies pour l'exercice permettront de compenser les coûts du recrutement temporaire en 2007 de trois fonctionnaires de la catégorie des services généraux pour transférer des données existantes dans le nouveau Système d'information pour la vérification. Cette mesure a été prise pour assurer que cette initiative de dépenses pour 2007 pouvait être mise en œuvre sans demander un financement supplémentaire aux États membres.
- 5.42 Un montant équivalent au financement précédemment fourni en 2006 par les États membres (125 000 euros) pour le même objectif de transfert de données existantes

dans le nouveau Système d'information pour la vérification, sera crédité en 2006 au Compte spécial pour l'achat de matériel afin de compenser l'incidence de cette mesure d'économie pour 2007.

Réduction de l'estimation des contributions au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail (économies de 70 000 euros en 2007)

- 5.43 A compter de 2006, une initiative budgétaire a été mise en œuvre pour affecter chaque année des ressources spécifiques (150 000 euros) au paiement par l'OIAC des contributions permettant au Secrétariat d'avoir accès au Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.

Réduction des dépenses de rémunération associées au renouvellement du personnel

- 5.44 Le renouvellement du personnel s'accompagne d'une certaine perturbation de la productivité et appelle, pour y faire face, une planification et des services appropriés de ressources humaines ainsi qu'une formation adéquate pour le perfectionnement des compétences. L'OIAC en tire cependant certaines réductions de dépenses car les fonctionnaires qui quittent le Secrétariat sont, en moyenne, au sixième échelon de leur classe de rémunération.
- 5.45 Jusqu'à 50 fonctionnaires touchés par la politique de la durée de service quittent le Secrétariat chaque année et les fonctionnaires nouvellement recrutés perçoivent des prestations d'un montant inférieur (généralement à l'échelon le plus bas de la classe) à celui du personnel qu'ils remplacent.
- 5.46 En outre, ces mouvements de personnel se traduisent inévitablement pour l'OIAC par une certaine réduction des coûts dans la mesure où des postes autorisés restent vacants (en d'autres termes, l'OIAC ne verse pas de rémunération si aucun fonctionnaire n'occupe le poste). En moyenne et à tout moment, 90 % environ des postes sous contrats à durée déterminée autorisés sont pourvus par un fonctionnaire titulaire d'un contrat à durée déterminée. Toutefois, il s'agit dans tous les cas de postes qui sont critiques pour que le Secrétariat de l'OIAC atteigne pendant l'exercice les résultats fixés dans le budget-programme 2007.
- 5.47 Dans ce contexte, le Secrétariat a adopté plusieurs mesures pour minimiser ce "décalage" dans le recrutement du personnel nécessaire et comblera souvent des postes vacants au moyen de personnel temporaire, lorsque cela est nécessaire. Ce "comblement temporaire" de postes sous contrats à durée déterminée vacants au moyen de personnel temporaire compense largement les réductions des dépenses de l'OIAC dues à la vacance de postes. Toutefois, plusieurs prestations hors traitements dont les fonctionnaires titulaires de contrats à durée déterminée bénéficient, ne sont pas payées au personnel temporaire qui occupe ces postes.
- 5.48 Le budget-programme 2007 tient compte de réductions des coûts de plus de 1,5 million d'euros résultant du renouvellement du personnel. Ces réductions concernent notamment :

- a) Les niveaux de rémunération inférieurs des fonctionnaires nouvellement recrutés par rapport aux prévisions budgétaires antérieures (économies complémentaires d'environ 200 000 euros);
 - b) Les niveaux de rémunération inférieurs prévus en 2007 pour les nouveaux fonctionnaires (économies d'environ 500 000 euros);
 - c) La réduction des dépenses de rémunération associée à des vacances résiduelles qui peuvent de fait se produire pendant une période de l'année (économies d'environ 200 000 euros pour l'ensemble du Secrétariat et de 200 000 euros de plus pour la Division de l'inspectorat);
 - d) Les dépenses au titre des prestations auxquelles n'a pas droit le personnel temporaire remplaçant les fonctionnaires titulaires de contrats à durée déterminée (économies d'environ 400 000 euros).
- 5.49 Ces réductions au titre de 2007 ont été prises en compte dans les dépenses de rémunération estimées pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs mais n'ont pas été prises en compte pour les fonctionnaires de la catégorie des services généraux (pour lesquels le taux de renouvellement annuel est nettement inférieur à celui du personnel de la catégorie des administrateurs).

Établissement de priorités pour les ressources existantes

- 5.50 L'élaboration du budget-programme 2007 s'est accompagnée de mesures visant à assurer que les niveaux de financement existants de l'OIAC sont axés sur les domaines d'activités prioritaires pour l'exercice. Cette mesure comprend des réductions dans certains domaines au sein du Secrétariat par rapport aux prévisions antérieures établies pour 2007.
- 5.51 Depuis quelques années, l'OIAC et son Secrétariat axent avant tout leur action sur la réalisation des objectifs des programmes avec une efficacité éprouvée et sur la possibilité de réaffecter les ressources disponibles pour faire face aux priorités essentielles. Dans ce contexte, le budget-programme 2006 comprenait de nouvelles priorités importantes pour les programmes ne nécessitant pas d'augmentation des dépenses (en valeur nominale).
- 5.52 Les efforts continus du Secrétariat pour définir et faire des économies d'efficacité véritables et recenser des domaines de dépenses revêtant une priorité moins pressante, donnent des possibilités supplémentaires à l'OIAC pour réaffecter des fonds à des domaines de dépenses prioritaires. À cet égard, les résultats du Secrétariat en matière de dépenses pour 2005 (tout en assurant l'exécution prévue du programme) ont fourni une base solide pour recenser plusieurs domaines dans lesquels des réductions des fonds disponibles ont été réaffectées à des domaines prioritaires pour 2007.
- 5.53 En outre, une attention particulière a été portée aux domaines de dépenses de l'OIAC qui, au cours de ces dernières années, ont été généralement financés au moyen de contributions volontaires plutôt qu'à partir de ressources du budget ordinaire. Le financement des dépenses associées aux consultants en 2007 a également été réduit

pour pouvoir faire face aux besoins de dépenses générales (économies de 55 000 euros).

- 5.54 Cette méthode générale d'économies par rapport aux prévisions antérieures établies pour 2007 a été essentielle pour assurer la viabilité de la stratégie budgétaire fondamentale de l'OIAC incorporée au budget-programme 2007. Ces économies ont fourni des ressources pour des initiatives de dépenses permettant de faire face aux nouvelles priorités des programmes pour 2007 ainsi qu'à l'augmentation des prix et des coûts statutaires, sans augmenter les coûts généraux par rapport aux crédits ouverts pour 2006.
- 5.55 Les objets de financement de plusieurs activités fondamentales et essentielles du Secrétariat n'ont toutefois pas fait l'objet de réductions pour aligner les estimations budgétaires pour 2007 sur les niveaux effectifs de dépenses (c'est-à-dire les performances en matière de dépenses pour 2005). Cela inclut le financement de tous les postes sous contrats à durée déterminée autorisés, des inspections relatives aux armes chimiques et à l'industrie, des ateliers internationaux et de l'assistance (renforcement des capacités, appui aux autorités nationales et capacités en matière de protection), les dépenses de renouvellement du personnel et les montants prévus en 2006 pour des initiatives spécifiques de dépenses.
- 5.56 Toutes les ressources qui ont été alignées sur les niveaux effectifs de dépenses ont également été ajustées en fonction des prévisions d'augmentation de prix jusqu'à la fin de 2007.

Économies permanentes

- 5.57 L'OIAC continue de bénéficier de mesures d'économie réelles mises en œuvre au cours de ces dernières années au sein du Secrétariat.
- 5.58 Le budget-programme 2006 comprenait des initiatives importantes de dépenses (1,9 million d'euros) pour faire face aux nouvelles priorités des programmes, ainsi qu'un accroissement des dépenses au titre de l'augmentation normale des prix et des coûts statutaires, sans toutefois dépasser les niveaux des crédits ouverts précédemment en valeur nominale.
- 5.59 Cela a été possible en partie grâce à plusieurs mesures d'économie mises en œuvre pour 2006. Les réductions obtenues ces dernières années dans la taille des équipes d'inspection déployées dans les installations de destruction d'armes chimiques aux États-Unis d'Amérique ont à elles seules réduit d'environ 40 le nombre d'inspecteurs auxquels le Secrétariat aurait dû autrement avoir recours sur une année complète. En outre, le recours à des inspecteurs "basés à domicile", employés dans le cadre d'accords de services spéciaux (par rapport aux arrangements ordinaires de recrutement sous contrats à durée déterminée) fait économiser à l'OIAC environ 600 000 euros pour 15 inspecteurs.
- 5.60 Des mesures d'économie qui consisteront en 2007 à réaffecter des crédits existants vers des domaines à financement prioritaire, en particulier à la Division de l'administration, feront suite aux efforts faits ces dernières années pour prendre en compte les besoins réels de dépenses dans l'ensemble du Secrétariat.

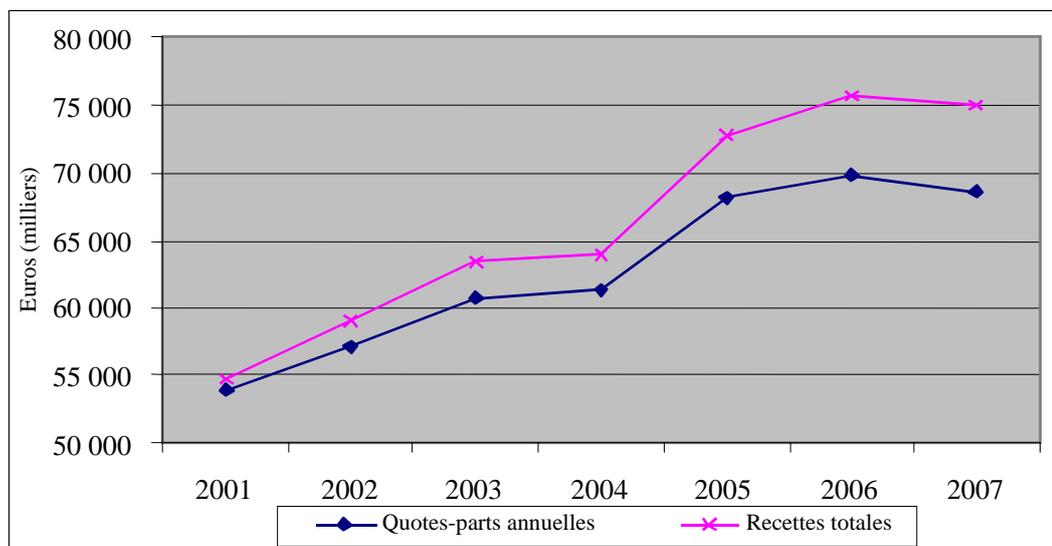
RECETTES PRÉVUES EN 2007

- 5.61 Il faudra des recettes totales de 75 millions d'euros en 2007 pour que l'OIAC finance les dépenses qu'elle a budgétisées pour l'exercice. Ces recettes proviennent des trois sources principales du financement annuel de l'OIAC : les quotes-parts annuelles (91,5 % des recettes totales), le remboursement direct du coût de la vérification de la destruction et de l'entretien par les États membres des armes et des installations d'armes chimiques (7,5 %) et le rendement des placements bancaires (1,0 %).
- 5.62 Le tableau ci-après illustre en détail les recettes que l'OIAC compte recevoir pour 2007, par principales sources.

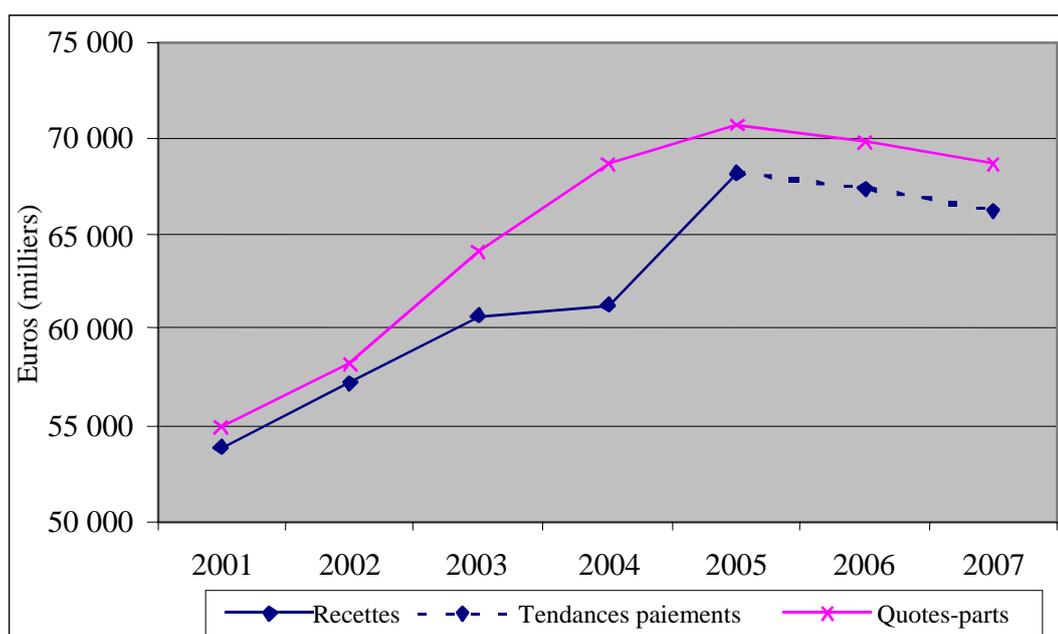
TABLEAU 18 : RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE POUR 2007

Résultat 2005	Budget 2006		2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
68 163 380	69 791 241	Quotes-parts annuelles	69 656 506	68 640 103	-1,5%	68 665 388
3 635 658	5 373 000	Contributions au titre de la vérification	5 373 000	5 635 648	4,9%	5 635 648
927 537	450 000	Intérêts et autres revenus	450 000	750 000	66,7%	750 000
72 726 575	75 614 241	Total des recettes	75 479 506	75 025 751	-0,6%	75 051 036

- 5.63 Les estimations des recettes pour 2007 ne contiennent aucune provision pour imprévus qui permettrait de contrebalancer les retards marqués dans la réception des sommes que les États membres doivent à l'OIAC pendant l'exercice.
- 5.64 Bien que le budget-programme annuel approuvé chaque année par la Conférence établisse une limite maximale des dépenses que l'OIAC peut engager au cours de l'exercice, dans la pratique le plafond des dépenses est représenté par le montant du financement effectivement reçu des États membres pour l'exercice budgétaire (dans les délais d'utilisation des crédits par l'OIAC).
- 5.65 À la fin de 2005, les recettes de l'OIAC pour l'exercice ont atteint environ 72,7 millions d'euros (96 %), par rapport à un budget approuvé de 75,7 millions d'euros (à comparer avec un taux de 87 % pour 2004).
- 5.66 Le graphique ci-après illustre le niveau historique des recettes effectivement perçues à l'expiration des exercices au cours desquels elles étaient dues, avec une indication de la relation de proportionnalité entre les quotes-parts annuelles et les recettes provenant de sources directes qui constituent les recettes totales de l'OIAC pour l'exercice. Les prévisions pour 2006 et 2007 sont fondées sur les niveaux budgétaires convenus.

GRAPHIQUE 3 : RECETTES DU BUDGET ORDINAIRE – 2001 À 2007**Quotes-parts annuelles des États membres**

- 5.67 Les prévisions budgétaires de l'OIAC pour 2007 nécessitent le recouvrement par l'OIAC, auprès des États membres, de contributions annuelles d'un montant de 68 640 103 euros, afin de financer les dépenses estimées pour l'exercice, soit une baisse de 1,151 million d'euros (1,7 %) par rapport à 2006.
- 5.68 Le graphique ci-après illustre les niveaux historiques des quotes-parts annuelles fixées chaque année par l'OIAC et les sommes effectivement reçues à la fin de l'exercice pendant lequel elles étaient dues. Le graphique donne une indication pour 2006 et 2007 dans l'hypothèse où le pourcentage de recouvrement obtenu en 2005 est maintenu.

GRAPHIQUE 4 : QUOTES-PARTS ANNUELLES DE 2001 À 2007

- 5.69 L'OIAC fixe ses quotes-parts annuelles en euros et elle établit son barème en adaptant celui de l'ONU (ajusté marginalement pour tenir compte de la différence de composition des deux organisations).
- 5.70 L'actualisation tous les trois ans par l'ONU de son barème des quotes-parts sera appliquée par l'ONU (et donc par l'OIAC) pour les contributions annuelles de 2007. Les changements qui seront apportés pour l'exercice au barème des quotes-parts n'auront pas d'incidence directe sur le niveau global des contributions annuelles à fixer par l'OIAC, mais ils pourraient avoir des répercussions sur la répartition des quotes-parts fixées pour chaque État membre.
- 5.71 Sur une base analogue, l'augmentation du nombre de membres de l'OIAC depuis l'application du barème des quotes-parts de 2006 entraînera une réduction marginale des contributions annuelles fixées pour 2007 pour chaque État membre.

Recettes directes

- 5.72 Les recettes directes du budget ordinaire sont une source importante du financement annuel de l'OIAC. Chaque année, ces recettes se composent en grande partie de l'intérêt sur les placements et des contributions au titre de la vérification facturées aux États membres pertinents pour récupérer directement les coûts supportés par l'OIAC et associés à la vérification de la destruction et de l'entretien des stocks et des installations d'armes chimiques des États membres.
- 5.73 L'OIAC s'attend à recevoir 5,636 millions d'euros en 2007 sous le poste contributions au titre de la vérification. Ces contributions sont basées sur le recouvrement des coûts par l'OIAC; elles ont donc été augmentées de 4,9 % pour 2007 pour tenir compte des estimations de dépenses en 2007 (notamment des augmentations de prix dans les dépenses connexes de traitements et de voyages).
- 5.74 L'estimation de base des intérêts créditeurs en 2007 a aussi été nettement augmentée par rapport à 2006, à 750 000 euros. Cela permet d'escompter que tout au long de 2007 l'OIAC maintiendra des soldes moyens de trésorerie plus élevés (y compris les excédents de trésorerie maintenus d'exercices précédents) et des taux d'intérêt plus élevés.

Recouvrement des arriérés

- 5.75 À la fin de 2005, 69 des 175 États alors parties à la Convention avaient des arriérés au titre de leurs quotes-parts annuelles, au moins pour cet exercice. Un total de 5,6 millions d'euros était dû à l'OIAC par des États membres qui avaient des arriérés de contributions annuelles, montant représentant environ la moitié du montant dû un an auparavant.
- 5.76 Les excédents de trésorerie annuels de l'OIAC, ces dernières années, résultent essentiellement de la réception tardive des sommes que les États membres lui doivent au titre d'exercices précédents (quotes-parts annuelles et recouvrement du coût des inspections). Toutes les sommes versées par un État membre doivent en premier lieu

être utilisées pour éponger les plus anciennes de toutes les dettes aux mêmes titres accumulées pendant un exercice antérieur.

- 5.77 L'un des effets de ces niveaux d'arriérés est que 8,2 millions d'euros reçus par l'OIAC au cours de 2005 au titre de contributions étaient en fait en règlement d'arriérés antérieurs et que ce montant a donc été affecté à l'excédent de trésorerie de 2004 plutôt que d'être utilisé directement pour financer des dépenses budgétisées en 2005. (Environ 2,7 millions d'euros du montant total des recettes reçues en règlement d'arriérés au cours de 2005 et affectées à l'excédent de trésorerie de 2004 étaient dus à l'OIAC au titre d'exercices antérieurs à 2004).
- 5.78 Pour 2006, plus de 2 millions d'euros de contributions annuelles mises en recouvrement pour l'exercice concernent 50 États membres ayant actuellement des arriérés d'un montant et d'un âge tels que le paiement par ces États des niveaux annuels de contributions ne pourra pas être utilisé par l'OIAC pour les opérations de cet exercice (les sommes en question seraient remboursées à d'autres États membres au titre d'un excédent de trésorerie).
- 5.79 À sa dixième session, la Conférence a demandé au Conseil "d'étudier le plus rapidement possible un mécanisme qui offrirait aux États parties une marge de manœuvre pour régulariser le paiement de leurs contributions à l'OIAC, et de faire une recommandation sur cette question à la onzième session de la Conférence" (C-10/5 du 11 novembre 2005).
- 5.80 Indépendamment du taux de collecte obtenu à la fin de l'exercice au cours duquel les paiements étaient dus, le retard du paiement des contributions annuelles pendant l'exercice pertinent peut également avoir une répercussion sur la planification par le Secrétariat de la dotation en ressources d'importants programmes pendant l'exercice.
- 5.81 Au cours de 2005, environ un tiers de la valeur des contributions annuelles collectées par l'OIAC pour l'exercice n'a été reçu qu'au cours du dernier trimestre civil. Pour 2006, environ deux tiers de la valeur des contributions annuelles dues pour l'exercice ont été reçus par l'OIAC avant la fin du premier semestre de l'année (cela comprenait environ 4,5 millions d'euros "répartis" entre les États membres, et provenant de l'excédent final de trésorerie pour 2003).

PARAMÈTRES DES ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES POUR 2007

- 5.82 Des hypothèses pour les paramètres des estimations budgétaires sont appliquées pour veiller à ce que le budget-programme reflète de façon précise "les prix" que devra vraisemblablement supporter l'OIAC au cours de l'exercice budgétaire. L'OIAC serait confrontée à une réduction du "pouvoir d'achat" de ses crédits ouverts pour les dépenses, ou à un objectif d'économies en "valeur réelle", si ses prévisions de dépenses annuelles ne tenaient pas pleinement compte des changements prévus des niveaux de prix existants (notamment dans les traitements et autres indemnités dues aux fonctionnaires).
- 5.83 Les prévisions pour 2007 qui figuraient dans le budget-programme 2006 étaient fondées sur des hypothèses de prix de 2006 afin de maintenir la comparabilité avec les estimations budgétaires de 2006 convenues. En élaborant le budget-programme 2007,

une revue complète a été faite afin d'évaluer la base et l'incidence des paramètres des estimations budgétaires pour 2007 ("Actualisation des hypothèses financières pour 2007").

- 5.84 Les paramètres généraux d'indexation des prix ont été appliqués largement aux prévisions précédentes pour 2007 pour chaque objet de financement dans l'élaboration des estimations budgétaires figurant dans le budget-programme 2007. L'OIAC gère des augmentations raisonnables et ponctuelles des prix qui peuvent survenir au cours de l'exercice dans le cadre de ces larges montants indexés.
- 5.85 L'appendice 3 décrit la base de calcul de chacune des principales prévisions financières de l'OIAC et de la croissance escomptée des prix qui les sous-tendent pour 2007. Chacun de ces paramètres d'indexation des coûts a été établi à 0,25 % près.

Croissance attendue des prix en 2007

- 5.86 Pour l'heure, on s'attend à une augmentation de 1,5 % sur 2007 des prix à la consommation aux Pays-Bas. Avec une augmentation due au coût de la vie appliquée en 2006 aux traitements des administrateurs, sur la base des prix à La Haye en avril 2006 et une augmentation ultérieure des traitements attendue au milieu de 2007, on prévoit que l'incidence sur l'exercice entier de ces taux de traitements pour 2007 (par comparaison aux niveaux utilisés dans le calcul des prévisions pour 2006) se traduira par une augmentation de 1,0 % par rapport aux taux dont on suppose actuellement qu'ils seront en vigueur à la fin de 2006.
- 5.87 Sur une base analogue (avec une augmentation à compter de septembre 2007), on peut s'attendre raisonnablement à une augmentation des niveaux de traitements du personnel des services généraux, avec une incidence sur l'exercice entier de 0,5 % par rapport aux niveaux dont on suppose actuellement, dans les estimations budgétaires actuelles, qu'ils seront en vigueur à la fin de 2006.
- 5.88 Les augmentations "réelles" de traitements accordées par l'ONU (c'est-à-dire les augmentations qui s'ajoutent aux augmentations normales au titre du coût de la vie) pourraient également avoir une incidence sur les niveaux des traitements de l'OIAC en 2007 pour le personnel de la catégorie des administrateurs. Le budget-programme de l'OIAC pour 2007 ne suppose actuellement aucune augmentation réelle de ces traitements pour 2007.
- 5.89 Les estimations budgétaires de l'OIAC pour 2007 appliquent les hypothèses susmentionnées pour les taux de traitement individuels aux postes individuels à l'OIAC pour 2007 (en utilisant les niveaux d'effectifs sous contrats à durée déterminée autorisés). Cette approche intègre le profil individuel de chaque membre du personnel en place et son incidence sur les prestations qui sont expressément payables à ce membre du personnel.
- 5.90 En ce qui concerne les taux de traitement du personnel de la catégorie des administrateurs, une enquête complète sur les prix a été menée à La Haye au cours du mois d'avril 2006 par l'ONU. Les résultats de cette enquête sur les prix (effectuée tous les quatre ans) renforcent la certitude des estimations des dépenses de personnel de l'OIAC.

- 5.91 En ce qui concerne les coûts estimatifs de l'OIAC autres que ceux de personnel, le FMI prévoit pour 2007 dans la zone euro des moyennes d'augmentation des prix de 2,2 %. Cette utilisation de l'inflation en zone euro donne une idée approximative de l'effet de l'engagement de l'OIAC à recourir à des appels d'offres internationaux pour l'achat de biens et services (c'est-à-dire l'expérience de l'OIAC de la croissance des prix à des niveaux différents de ceux connus aux Pays-Bas uniquement). Toutefois, une augmentation supplémentaire de 0,35 % est nécessaire pour 2007 si ces estimations doivent être maintenues en valeur réelle au titre de la répercussion de l'augmentation de ces prix pour 2006 (par rapport aux hypothèses du budget 2006).
- 5.92 La récente projection de l'inflation pour 2007 du FMI dans les "marchés émergents et pays en développement", 5 %, a été prise en compte dans l'actualisation des prévisions des dépenses pour l'exercice pour les programmes internationaux. Comme cela a été le cas pour le budget-programme 2006, cette approche tient compte du fait qu'à cet égard l'OIAC engage des dépenses au titre des pays en développement essentiellement lorsqu'elle conduit ces ateliers, conférences et autres réunions ciblés.

Taux de change pour 2007

- 5.93 Bien que les niveaux des traitements de tous les membres du personnel soient en grande mesure normalisés chaque mois lorsqu'ils sont appliqués à La Haye, notamment pour tenir compte des mouvements du taux de change entre l'euro et le dollar US, les prestations de sécurité sociale (versées en euros à la Caisse de prévoyance) et l'assurance décès et invalidité dont bénéficient les administrateurs du Secrétariat sont calculées sur la base directe des taux de la rémunération considérée aux fins de la pension fixée par l'ONU en dollars US (le montant de ces prestations n'est pas ajusté pour tenir compte de différences des taux de change).
- 5.94 Dans ce contexte, l'OIAC est directement exposée à des mouvements des taux de change à hauteur d'environ 8,5 millions de dollars US pour des prestations payées au personnel chaque année (environ 6,7 millions d'euros, soit près de 9 % du budget global, aux taux de change budgétisés dans le budget-programme 2007).
- 5.95 Les taux de change officiels les plus récents communiqués par l'ONU constituent un indicateur des taux de change moyens probables pour l'exercice budgétaire à venir. (Le taux de change officiel de l'ONU pour novembre 2006 était de 0,786 euro pour 1 dollar US.)
- 5.96 Les estimations financières du budget-programme 2007 ont été établies en utilisant le même taux de change, 0,797 euro pour 1 dollar US, indiqué dans le budget-programme de l'OIAC pour 2006. Cela garantit une comparabilité directe entre les estimations budgétaires pour les deux années et correspond sensiblement (pour ce qui est de son incidence) au taux de change de l'ONU pour novembre 2006 (étant donné qu'il s'agit du taux de change officiel le plus récent possible communiqué avant que les États membres conviennent d'un budget-programme pour 2007).
- 5.97 Pour 2006, le Secrétariat a étroitement surveillé et géré son exposition aux fluctuations des niveaux de coûts dues aux taux de change (par rapport au taux appliqué aux coûts estimatifs dans le budget-programme 2006). Des mesures ont été prises pour veiller à ce que les fluctuations des taux de change qu'a connues l'OIAC

en 2006 n'aient pas d'incidence substantielle sur l'exécution des programmes de l'OIAC pour l'exercice (la moyenne pour les 11 premiers mois de l'année a été de 0,804 euro, comparée à 0,797 euro dans les prévisions budgétaires de 2006).

- 5.98 Également dans ce contexte, la Conférence, à sa dixième session, a demandé "au Conseil, compte tenu du fait que la première session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention sur les armes chimiques a insisté sur la nécessité de continuer de suivre et d'améliorer la mise en œuvre des mécanismes budgétaires et financiers de l'OIAC en leur état actuel, d'étudier la possibilité d'instaurer un mécanisme à long terme de gestion des risques liés au taux de change afin de formuler une recommandation à l'intention de la onzième session de la Conférence" (C-10/DEC.5 du 8 novembre 2005).

EXPOSÉ DES RISQUES FINANCIERS

- 5.99 Comme dans tout autre cadre de planification budgétaire, il reste que dans le budget-programme 2007 des risques peuvent survenir au cours de l'exercice financier, qui sont de nature à avoir une incidence sur les ressources affectées à l'exécution des programmes de l'OIAC.
- 5.100 Le tableau ci-après illustre les principaux risques financiers qu'il faudra surveiller étroitement en 2007.

TABLEAU 19 : EXPOSÉ DES RISQUES FINANCIERS POUR 2007

Risque	Problème
Augmentation des coûts, notamment des coûts statutaires, supérieure à celle qui était prévue.	<ul style="list-style-type: none"> • Une augmentation de 1 % répartie sur l'année 2007 et venant s'ajouter à l'augmentation de 1 % prévue au titre des traitements des administrateurs accroîtrait les coûts d'environ 300 000 euros. • Une augmentation de 1 % répartie sur l'année 2007 et venant s'ajouter à l'augmentation des prix de 2,2 % escomptée pour 2007 dans la plupart des cas pour les dépenses autres que les dépenses de personnel accroîtrait les coûts d'environ 200 000 euros.
Taux de change.	<ul style="list-style-type: none"> • L'équivalent de 8,5 millions de dollars US de prestations dues au personnel sont prévus à un taux de change de 1 dollar US = 0,797 euro. • Une augmentation de 10 % du dollar US (0,877 euro), sur toute l'année, coûterait environ 700 000 euros à l'OIAC.
Réception tardive des paiements dus par les États membres.	<ul style="list-style-type: none"> • À la fin de 2005, les États membres devaient 8 millions d'euros à l'OIAC, dont 5,6 millions de quotes-parts annuelles et 2,4 millions de contributions au titre de la vérification. • Les contributions reçues au titre d'arriérés dus pour une période précédant de plus d'une année civile complète l'exercice au cours duquel elles sont reçues (des États membres représentant 2,2 millions d'euros de contributions annuelles se trouvaient dans cette situation au début de 2006) doivent être distribuées aux États membres quand elles sont reçues et ne peuvent être utilisées pour financer les opérations de l'OIAC. • Les montants reçus des États membres au cours de l'exercice après celui pendant lequel ils étaient dus peuvent être utilisés pour financer les opérations de l'OIAC uniquement dans la mesure où des mécanismes limités de gestion de la trésorerie ont été appliqués comme il convenait à l'exercice pendant lequel les arriérés étaient dus pour combler un déficit temporaire.

Excédent de trésorerie de 2005.	<ul style="list-style-type: none">• On s'attend à ce qu'un excédent de trésorerie de 2005 de plus de 5 millions d'euros s'accumulera en 2006 en raison de la réception tardive de sommes dues par les États membres avant 2006.
Contributions au titre de la vérification.	<ul style="list-style-type: none">• Les niveaux de contributions au titre de la vérification dépendent des activités d'inspections planifiées qui sont effectivement réalisées pendant l'année.• Plusieurs coûts "fixes", fonction du niveau prévu d'inspections, peuvent continuer d'être à la charge de l'OIAC.
Engagements non financés.	<ul style="list-style-type: none">• À la fin de 2005, des prestations d'un montant de 15,3 millions d'euros dues au personnel en service s'étaient accumulées.• Le financement annuel et les réserves financières accumulées de l'OIAC ne sont pas suffisants pour faire face à toutes les dépenses au titre des prestations à verser chaque année.

6. PERSONNEL ET ORGANISATION

PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'ORGANISATION

- 6.1 Le budget-programme 2007 de l'OIAC a été articulé autour de plusieurs objectifs précis de l'Organisation.

TABLEAU 20 : PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'OIAC

Objectifs	Principaux résultats visés pour 2007
Améliorer la planification des ressources humaines.	<ul style="list-style-type: none"> Mise en place d'un cadre de planification des ressources humaines dans l'ensemble du Secrétariat.
Améliorer les procédures de recrutement, d'affectation et de suivi du comportement professionnel.	<ul style="list-style-type: none"> Appui au renouvellement organisationnel et aux initiatives des programmes par le perfectionnement des effectifs et le recrutement de personnel qualifié (plus de 65 pour faire face au renouvellement du personnel). Mise en œuvre d'un programme amélioré de suivi et d'évaluation du comportement professionnel.
Examiner et mettre à jour le Statut et le Règlement du personnel et les directives concernant l'administration du personnel.	<ul style="list-style-type: none"> Comparabilité des conditions d'emploi avec celles du régime commun des Nations Unies.
Mettre efficacement en œuvre la politique de la durée de service.	<ul style="list-style-type: none"> Renouvellement de un septième des effectifs du Secrétariat recrutés sur le plan international. Renforcement des services des ressources humaines pour dissiper les préoccupations de l'Organisation.

- 6.2 L'OIAC reconnaît l'importance du rôle de son personnel dans la réalisation de ses objectifs fondamentaux, et ce d'autant plus à l'occasion des célébrations du dixième anniversaire de l'OIAC en 2007.
- 6.3 Au cours de ces dernières années, le Secrétariat a mis en place plusieurs mesures pour que les ressources en personnel s'attellent de manière efficace et économique aux priorités des programmes de l'OIAC. Les améliorations de productivité dans ce domaine comprennent des mesures pour optimiser la dotation des activités d'inspection, et notamment la réduction de la taille des équipes d'inspection lorsque cela est possible.
- 6.4 La poursuite de la mise en œuvre de la politique de la durée limite de service pour les membres du personnel du Secrétariat présente autant de possibilités que de défis pour l'OIAC. Même si cette initiative prévoit le renouvellement équilibré du personnel du Secrétariat, les efforts doivent se poursuivre en 2007 pour veiller à ce que la mise en œuvre de cette politique permette de parvenir à un équilibre optimal entre les avantages qu'elle offre et son incidence sur la préservation des moyens existants.
- 6.5 Dans le contexte de ces exigences et du renouvellement obligatoire du personnel, l'OIAC doit avoir la capacité d'attirer et de retenir une main d'œuvre hautement qualifiée si son Secrétariat doit réussir à exécuter les mandats qui lui ont été confiés. Plusieurs mesures importantes ont été mises en place au sein du Secrétariat en 2006 afin de consolider les résultats du recrutement et d'améliorer la politique et le perfectionnement du personnel. Ces mesures seront poursuivies en 2007 et d'autres initiatives s'y ajouteront lorsque cela sera possible.

ORGANISATION DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC

6.6 Les responsabilités du Secrétariat de l'OIAC incombent à six divisions et à plusieurs bureaux ou cabinets clés. La structure administrative actuelle de l'Organisation est illustrée par l'organigramme de l'appendice 4. Cette structure n'a fait l'objet d'aucun changement important en 2006.

EFFECTIFS DE 2007

6.7 L'effectif du Secrétariat est recruté dans le cadre de plusieurs arrangements qui sont adaptés au rôle que doivent jouer les membres du personnel et au cadre réglementaire pertinent.

6.8 Le personnel "sous contrats à durée déterminée" est employé conformément aux postes autorisés pour le Secrétariat. En outre, le Secrétariat emploie du personnel temporaire selon un nombre d'arrangements divers et notamment des contrats "temporaires", des contrats "à court terme" et des "accords de services spéciaux".

Personnel sous contrats à durée déterminée

6.9 On ne s'attend pas à ce que les effectifs sous contrats à durée déterminée changent en 2007 par rapport aux postes autorisés pour 2006.

6.10 L'appendice 5 décrit en détail les postes sous contrats à durée déterminée autorisés au sein du Secrétariat de l'OIAC pour chaque division et chaque bureau ou cabinet clé du Secrétariat. Le tableau ci-dessous résume lesdits postes.

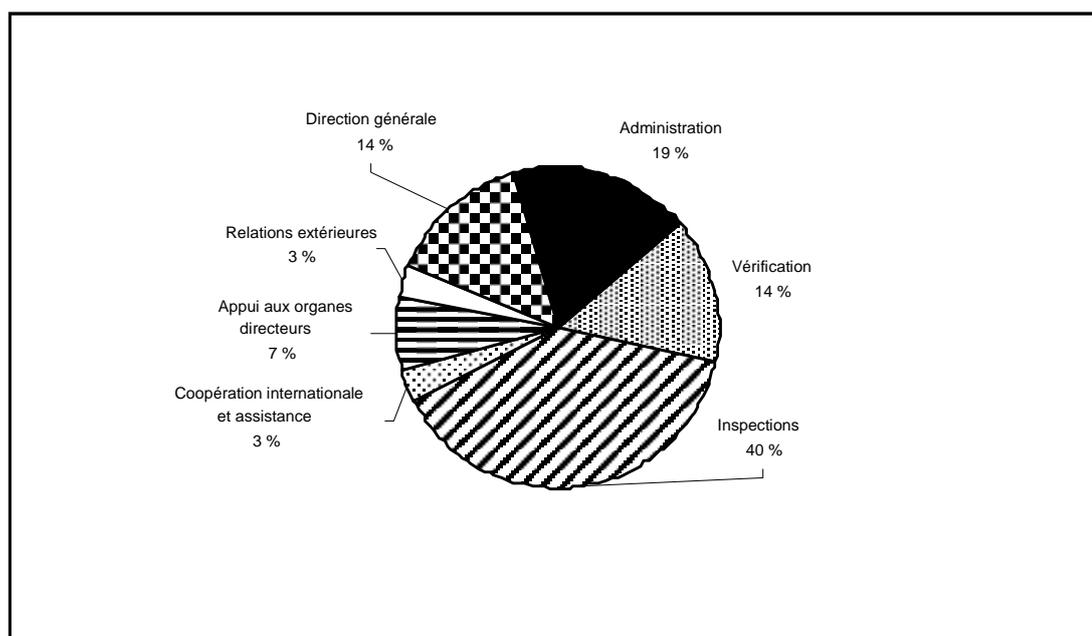
TABLEAU 21 : RÉCAPITULATIF DU PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE AU SEIN DU SECRÉTARIAT

Classe des postes	Effectif 2006	Effectif 2007	Pourcentage du total
D-2 et au-dessus	11	11	2 %
D-1	15	14	3 %
P-5	46	47	9 %
P-4	146	146	28 %
P-3	105	105	20 %
P-2	21	21	4 %
GS-7	9	9	2 %
GS-6	29	29	6 %
GS-5	83	83	16 %
GS-4	24	24	5 %
GS-3	32	32	6 %
Effectif total	521	521	100 %

6.11 Un poste précédemment classifié dans la classe D-1 sera occupé par un fonctionnaire de la classe P-5 en 2007. Ce changement est conforme à une décision du Conseil (EC-37/DEC.14 du 2 juillet 2004).

- 6.12 Comme l'illustre le graphique ci-après, environ 54 % (279) de l'effectif total sous contrats à durée déterminée sont financés par des crédits du Chapitre 1 de l'OIAC, y compris 173 postes sous contrats à durée déterminée pour des inspecteurs.

GRAPHIQUE 5 : PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE POUR 2007, PAR PROGRAMME DE FINANCEMENT (PROPORTION DU TOTAL)



- 6.13 Ces postes autorisés figurent dans les niveaux de dépenses inscrits dans le budget-programme 2007 (il convient de noter qu'un petit nombre de fonctionnaires sous contrats à durée déterminée sont rémunérés à des niveaux supérieurs à ceux des postes autorisés correspondants).

Personnel temporaire

- 6.14 Plusieurs fonctions au sein du Secrétariat sont remplies par du personnel sciemment employé dans le cadre de contrats temporaires.
- 6.15 À la suite d'un examen exhaustif, plusieurs fonctions précédemment remplies par du personnel temporaire ont été "régularisées" en 2006 par la création de postes autorisés "sous contrats à durée déterminée" et par le transfert de dotations existantes à des estimations du coût du personnel sous contrats à durée déterminée. Le budget-programme 2007 ne comprend la régularisation d'aucune autre fonction temporaire au sein du Secrétariat.
- 6.16 Le budget-programme 2007 prévoit 1 109 339 euros pour du personnel temporaire, soit une augmentation de 4,6 % par rapport au financement inscrit à cette fin pour 2006.
- 6.17 Les estimations du coût du personnel temporaire figurant dans le budget-programme 2007 ont été préparées dans le cadre d'un processus exhaustif d'examen

des affectations spécifiques faites en 2006 ainsi que des besoins de personnel temporaire associés à des initiatives spécifiques de dépenses (c'est-à-dire de nouvelles mesures de financement) pour répondre à de nouvelles priorités de programmes pour 2007.

TABLEAU 22 : RÉCAPITULATIF DES BESOINS DE PERSONNEL TEMPORAIRE DU SECRÉTARIAT - 2007

Fonction	Classe du poste	Division/Bureau
Commis à la saisie des données (VIS)	GS-4 (x3)	Division de la vérification
Assistants de projets	GS-4 (x3)	Division de la coopération internationale et de l'assistance
Juristes	P-2 (x2)	Division de la coopération internationale et de l'assistance
Opérateurs de reprographie	GS-3 (x2)	Secrétariat des organes directeurs
Appui aux conférences (affectation générale)	s/o	Secrétariat des organes directeurs
Assistant administratif	GS-5	Cabinet du Directeur général
Fonctionnaire des projets spéciaux	P-3	Bureau des projets spéciaux
Fonctionnaire du recrutement	P-3	Division de l'administration
Commis au recrutement	GS-4	Division de l'administration
Fonctionnaire du budget (adjoint de 1 ^{ère} classe)	P-2	Division de l'administration
Analyste de procédés	P-3	Division de l'administration
Commis à l'inventaire	GS-4	Division de l'administration
Commis à la correspondance	GS-4	Division de l'administration
Commis aux services d'appui	GS-4 (x2)	Division de l'administration

- 6.18 Ces affectations de crédits pour 2007 à l'échelle du Secrétariat sont fondées autant que possible sur des fonctions spécifiques structurées et identifiables qui doivent être temporairement dotées de personnel pendant l'année, plutôt que sur des provisions générales aux fins d'urgences. Certaines de ces fonctions sont assurées par du personnel temporaire non pas que la fonction soit elle-même à court terme, mais à cause de la possibilité d'un changement dans le temps des compétences ou des projets associés à la fonction.
- 6.19 Lors du calcul du financement requis pour ce personnel temporaire, les traitements du personnel temporaire nommé au Secrétariat sous "contrat temporaire" sont fondés sur des barèmes de traitement analogues à ceux qui sont utilisés pour le personnel sous contrats à durée déterminée. Ce personnel temporaire reçoit également des prestations de rémunération hors traitement analogues, à l'exception des indemnités pour charges de famille, de l'allocation-logement, des indemnités pour frais d'études et des voyages pour les congés dans les foyers (les agents des services généraux sous contrats à durée déterminée n'ont pas droit non plus aux trois dernières prestations).
- 6.20 Le Secrétariat engage séparément des dépenses pour assurer la jonction, lorsqu'il le faut, et remplir des postes sous contrats à durée déterminée par du personnel temporaire entre la cessation de service et le recrutement du nouveau personnel sous contrats à durée déterminée. Ce coût de nomination temporaire sur des postes sous contrats à durée déterminée a généralement été financé au Secrétariat par des dotations existantes au titre des postes sous contrats à durée déterminée occupés par du personnel temporaire.

- 6.21 L'OIAC met également en œuvre un arrangement pour envoyer en inspection des installations de destruction d'armes chimiques des inspecteurs "basés à domicile". Le recours à ces inspecteurs recrutés temporairement dans le cadre d'"accords de service spéciaux" permet à l'OIAC de réaliser de substantielles économies de traitements et autres prestations associées au personnel sous contrats à durée déterminée basé à La Haye.
- 6.22 Un montant de 900 000 euros a été inscrit en 2007 pour la Division de l'inspectorat pour que celle-ci emploie environ 15 de ces inspecteurs sous contrat en moyenne pendant l'année.

Prestations dues au personnel au titre des traitements

- 6.23 L'OIAC calque son régime de prestations au personnel, y compris les taux applicables, sur le régime appliqué (à La Haye) par l'Organisation des Nations Unies, en l'adaptant. Dans ce contexte, les prestations "normales" du personnel nommé pour une durée déterminée se composent de plusieurs éléments principaux.
- 6.24 Les dépenses estimatives de personnel sont fondées sur le nombre total de postes sous contrats à durée déterminée prévu pour l'exercice. Le niveau de chaque poste est pris en compte, eu égard à la classe réelle du titulaire de chaque poste autorisé.
- 6.25 Le tableau ci-après indique les coûts prévus des divers éléments de la rémunération ordinaire du personnel sous contrats à durée déterminée qui ont été inclus dans le budget-programme 2007.

TABLEAU 23 : COÛT POUR L'OIAC DE LA RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL SOUS CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE (MILLIERS D'EUROS)

Prestations	Budget 2006	Budget 2007
Traitements	35 364	35 447
Sécurité sociale (prestations versées à la Caisse de prévoyance)	7 257	7 466
Assurance maladie	1 140	1 066
Assurance décès et invalidité	944	964
Charges de famille	1 269	1 144
Allocation-logement	269	235
Frais d'études	2 480	2 278
Congé dans les foyers	621	637
Rémunération totale	49 344	49 237
Nombre de postes sous contrats à durée déterminée inscrits au budget	521	521
Moyenne par fonctionnaire sous contrat à durée déterminée	94,7	94,5

- 6.26 Les coûts indiqués dans ce tableau apparaissent aux lignes budgétaires "traitements" et "dépenses communes de personnel" dans les états détaillés des dépenses budgétisées pour 2007 figurant dans le budget-programme 2007.

C-11/DEC.11

Annexe

page 82

(page blanche)

TROISIÈME PARTIE
ÉTATS BUDGÉTAIRES PAR DIVISION

7. INTRODUCTION

- 7.1 La troisième partie du budget-programme 2007 présente les états détaillés des dépenses budgétisées pour chacune des unités organisationnelles en place du Secrétariat (c'est-à-dire chaque division ou bureau).
- 7.2 Chacune de ces unités organisationnelles contribue aux programmes d'activités attendus du Secrétariat dans son ensemble en 2007. Des détails des objectifs des programmes pertinents de l'OIAC et des résultats prévus pour 2007, ainsi que les activités associées prévues par le Secrétariat sont présentés dans la deuxième partie du présent document.

DIVISION DE LA VÉRIFICATION

Points clés :

- Planification et soutien pour 198 inspections d'armes chimiques au titre des Articles IV et V de la Convention.
- Sélection des sites et planification au cours de 2007 afin d'appuyer 200 inspections au titre de l'Article VI de la Convention (par rapport à 180 en 2006).
- Le volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification deviendra opérationnel au cours de 2007, alors que les efforts se poursuivront pour développer ses capacités au niveau des informations sur les armes chimiques.
- Le laboratoire de l'OIAC maintiendra son agrément pendant l'année et réalisera deux essais d'aptitude.
- Analyse et planification au cours de 2007 en vue de la mise en place éventuelle d'un nouveau laboratoire biomédical.
- Budget de la Division pour 2007 : 8 496 857 euros (contre 8 297 270 euros budgétisés en 2006 et 8 279 868 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour la Division restera inchangé à 75 postes.

Objectif

- 7.3 La Division de la vérification est principalement responsable, au sein du Secrétariat, d'assurer les activités d'appui de la vérification du désarmement et de la non-prolifération par l'application des mesures prévues dans la Convention.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.4 La Division de la vérification conduit les activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Vérification de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie du budget-programme 2007.
- 7.5 La Division de la vérification continuera également d'appuyer les activités de la Division de la coopération internationale et de l'assistance et de la Division des relations extérieures en 2007, au même niveau que ces dernières années (600 journées-personne).

Dotation pour 2007

- 7.6 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.7 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 24 : DIVISION DE LA VÉRIFICATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
4 577 268	5 093 437	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	5 093 437	5 164 743	1,4 %	5 164 743
1 544 794	1 855 118	Dépenses communes de personnel	1 855 118	1 854 887	0,0 %	1 854 887
-	8 260	Heures supplémentaires	8 260	8 343	1,0 %	8 343
82 622	85 000	Consultants	85 000	80 800	-4,9 %	80 800
76 660	123 744	Personnel temporaire	-	125 000		-
6 281 344	7 165 559	Total, Dépenses de personnel	7 041 815	7 233 773	2,7 %	7 108 773
133 095	100 971	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	100 971	103 495	2,5 %	103 495
133 095	100 971	Total, Frais de voyage	100 971	103 495	2,5 %	103 495
-	-	<u>Services contractuels :</u> Formation	-	77 471		77 471
360 993	482 817	Autres services contractuels	482 817	392 570	-18,7 %	392 570
360 993	482 817	Total, Services contractuels	482 817	470 041	-2,6 %	470 041
1 308	1 526	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais de réception et autres frais de représentation	1 526	1 364	-10,6 %	1 364
1 308	1 526	Total, Frais généraux de fonctionnement	1 526	1 364	-10,6 %	1 364
489 310	342 898	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures - coûts d'utilisation :</u> Entretien du matériel d'inspection	342 898	351 470	2,5 %	351 470
489 310	342 898	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures - coûts d'utilisation	342 898	351 470	2,5 %	351 470
7 266 050	8 093 770	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 970 026	8 160 144	2,4 %	8 035 144
1 013 818	203 500	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures - Dépenses d'équipement :</u> Achat de matériel d'inspection	453 500	336 713	-25,8 %	461 713
1 013 818	203 500	Matériel d'inspection, entretien et fournitures - Dépenses d'équipement	453 500	336 713	-25,8 %	461 713
1 013 818	203 500	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	453 500	336 713	-25,8 %	461 713
8 279 868	8 297 270	TOTAL, DÉPENSES	8 423 526	8 496 857	0,9 %	8 496 857

DIVISION DE L'INSPECTORAT

Points clés :

- La Division de l'inspectorat procédera à quelque 20 inspections supplémentaires au cours de l'année au titre de l'Article VI de la Convention, en mettant particulièrement l'accent sur une augmentation des inspections de la catégorie Autres installations de fabrication de produits chimiques.
- 2007 verra la mise en œuvre des techniques d'échantillonnage et d'analyse dans huit à dix sites de produits chimiques du Tableau 2.
- Le programme 2007 de destruction d'armes chimiques verra vraisemblablement une consolidation des récents niveaux d'activités, puisqu'on escompte que les inspections pour l'exercice seront maintenues à des niveaux analogues à ceux de 2006 (en termes de déploiement de journées d'inspecteur).
- Des efforts permanents en vue d'optimiser la dotation des missions d'inspection individuelles réduiront à un minimum l'incidence financière des initiatives de dépenses pour respecter les priorités de ce programme pour 2007.
- Budget de la Division pour 2007 : 29 048 819 euros (contre 28 766 552 euros budgétisés en 2006 et 25 356 841 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour la Division restera inchangé à 204 postes.

Objectif

- 7.8 La Division de l'inspectorat s'occupe essentiellement des inspections, dont l'objectif est de vérifier le désarmement auquel procèdent les États membres (armes chimiques et installations associées) et de veiller à ce que d'autres sites chimiques ne soient pas utilisés à des fins interdites par la Convention.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.9 La Division de l'inspectorat conduit les activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Inspections de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.10 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.11 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 25 : DIVISION DE L'INSPECTORAT – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
14 296 161	15 740 109	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	15 740 109	15 507 234	-1,5 %	15 507 234
5 760 528	6 597 842	Dépenses communes de personnel	6 597 842	6 436 940	-2,4 %	6 436 940
89 536	59 885	Heures supplémentaires	59 885	60 484	1,0 %	60 484
25 178	-	Personnel temporaire	-	-		-
20 171 403	22 397 835	Total, Dépenses de personnel	22 397 835	22 004 659	-1,8 %	22 004 659
3 323 541	3 815 362	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - inspections	3 815 362	4 274 621	12,0 %	4 274 621
10 910	14 848	Voyages - réunions officielles	14 848	10 540	-29,0 %	10 540
3 334 451	3 830 211	Total, Frais de voyage	3 830 211	4 285 161	11,9 %	4 285 161
135 989	176 845	<u>Services contractuels :</u> Formation	176 845	310 145	75,4 %	310 145
735 777	1 020 744	Services de traduction et d'interprétation	1 020 744	1 046 263	2,5 %	1 046 263
697 489	891 214	Inspecteurs	891 214	900 126	1,0 %	900 126
1 569 255	2 088 802	Total, Services contractuels	2 088 802	2 256 533	8,0 %	2 256 533
690	2 035	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais de réception et autres frais de représentation	2 035	2 086	2,5 %	2 086
231 569	410 021	Fret et expéditions	410 021	466 397	13,7 %	466 397
43 751	27 473	Autres frais généraux de fonctionnement	27 473	28 160	2,5 %	28 160
276 010	439 528	Total, Frais généraux de fonctionnement	439 528	496 642	13,0 %	496 642
5 722	10 175	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures - coûts d'utilisation :</u> Fournitures et accessoires	10 175	5 824	-42,8 %	5 824
5 722	10 175	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures - coûts d'utilisation	10 175	5 824	-42,8 %	5 824
25 356 841	28 766 552	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	28 766 552	29 048 819	1,0 %	29 048 819
25 356 841	28 766 552	TOTAL, DÉPENSES	28 766 552	29 048 819	1,0 %	29 048 819

DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE

Points clés :

- L'assistance aux États membres qui n'ont pas encore mis en œuvre leurs obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention est une priorité majeure et immédiate pour la coopération internationale en 2007.
- Un éventail varié de programmes seront menés au cours de l'année afin d'appuyer le renforcement des capacités, l'échange d'informations scientifiques et techniques et l'application de la chimie dans des domaines qui ne sont pas interdits par la Convention.
- L'année 2007 verra l'achèvement et la mise en œuvre de plusieurs mesures visant à améliorer l'assistance et la protection à l'intention des États membres confrontés à l'emploi ou à la menace d'emploi d'armes chimiques et notamment des actions pour donner suite aux résultats de l'exercice Assistance commune 2005.
- Budget de la Division pour 2007 : 5 184 448 euros (contre 5 141 988 euros budgétisés en 2006 et 4 453 458 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour la Division restera inchangé à 17 postes.

Objectif

- 7.12 La Division de la coopération internationale et de l'assistance s'occupe d'activités de promotion de l'utilisation de la chimie à des fins pacifiques et des mesures nationales de mise en œuvre par les États membres; elle doit aussi mettre en place la capacité de coordonner et de fournir l'assistance à un État membre en cas d'emploi ou de menace d'emploi d'armes chimiques.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.13 La Division de la coopération internationale et de l'assistance conduit les activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Coopération internationale et assistance de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.14 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.15 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 26 : DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
1 074 715	1 323 686	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	1 323 686	1 317 256	-0,5 %	1 317 256
346 118	554 891	Dépenses communes de personnel	554 891	545 674	-1,7 %	545 674
-	6 195	Heures supplémentaires	6 195	6 257	1,0 %	6 257
113 072	123 744	Personnel temporaire	123 744	259 550	>100 %	125 000
1 540 114	2 008 515	Total, Dépenses de personnel	2 008 515	2 128 737	6,0 %	1 994 187
17 764	35 637	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	35 637	36 528	2,5 %	36 528
17 764	35 637	Total, Frais de voyage	35 637	36 528	2,5 %	36 528
19 047	101 750	<u>Services contractuels :</u> Formation	101 750	19 759	-80,6 %	121 509
9 306	32 560	Services de traduction et d'interprétation	32 560	33 374	2,5 %	33 374
28 353	134 310	Total, Services contractuels	134 310	53 133	-60,4 %	154 883
862 962	868 507	<u>Ateliers, séminaires et réunions :</u> Appui aux autorités nationales	868 507	909 761	4,8 %	909 761
941 554	834 642	Renforcement des capacités*	834 642	874 287	4,8 %	874 287
693 140	679 384	Capacité de protection	679 384	711 655	4,8 %	711 655
361 609	457 875	Programme des scientifiques associés	457 875	469 322	2,5 %	469 322
2 859 265	2 840 408	Total, Ateliers, séminaires et réunions	2 840 408	2 965 025	4,4 %	2 965 025
442	1 018	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais de réception et autres frais de représentation	1 018	1 025	0,7 %	1 025
442	1 018	Total, Frais généraux de fonctionnement	1 018	1 025	0,7 %	1 025
4 445 938	5 019 888	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 019 888	5 184 448	3,3 %	5 151 648
-	33 578	<u>Mobilier et matériel - dépenses d'équipement :</u> Matériel informatique et logiciels	33 578	-	-100 %	-
7 520	88 523	Mobilier et matériel (autres)	88 523	-	-100 %	58 085
7 520	122 100	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	122 100	-	-100 %	58 085
7 520	122 100	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	122 100	-	-100 %	58 085
4 453 458	5 141 988	TOTAL, DÉPENSES	5 141 988	5 184 448	0,8 %	5 209 733

* Un crédit supplémentaire de 65 000 euros sera prévu en 2007 pour cet objet de financement en tenant compte des économies et des priorités qui auront été déterminées à l'interne par le Directeur général dans les limites des crédits approuvés pour le Chapitre 2.

SECRETARIAT DES ORGANES DIRECTEURS

Points clés :

- En 2007, un appui sera fourni à quatre sessions et à quatre réunions du Conseil et à une session ordinaire de la Conférence (des services linguistiques seront également assurés en 2007 pour une réunion de la Commission de la confidentialité et une session du Conseil scientifique consultatif).
- L'appui aux organes directeurs comprendra la préparation des ordres du jour, des rapports et des locaux pour les réunions ainsi que l'édition, la traduction, la reproduction et la distribution des documents officiels.
- Budget de la Division pour 2007 : 4 510 172 euros (contre 4 592 851 euros budgétisés en 2006 et 4 215 223 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour la Division restera inchangé à 38 postes.

Objectif

- 7.16 Le Secrétariat des organes directeurs facilite les réunions et les consultations plus générales entre États membres et avec le Secrétariat de l'OIAC, en assurant notamment la coordination de la préparation des documents officiels et leur traduction, ainsi que l'interprétation aux réunions officielles.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.17 Le Secrétariat des organes directeurs conduit les activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Appui aux organes directeurs de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.18 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.19 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

**TABLEAU 27 : SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS –
DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE
FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
2 335 607	2 475 569	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	2 475 569	2 467 738	-0,3 %	2 467 738
747 281	872 614	Dépenses communes de personnel	872 614	863 523	-1,0 %	863 523
17 684	28 910	Heures supplémentaires	28 910	29 199	1,0 %	29 199
131 539	148 977	Personnel temporaire	148 977	149 000	0,0 %	149 000
3 232 111	3 526 069	Total, Dépenses de personnel	3 526 069	3 509 460	-0,5 %	3 509 460
		<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	7 830	8 026	2,5 %	8 026
76 620	7 830	Total, Frais de voyage	7 830	8 026	2,5 %	8 026
		<u>Services contractuels :</u> Formation	-	37 016		37 016
344 577	363 248	Services de traduction et d'interprétation	363 248	356 177	-1,9 %	356 177
344 577	363 248	Total, Services contractuels	363 248	393 193	8,2 %	393 193
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Location des locaux	226 637	234 517	3,5 %	234 517
348 823	468 050	Location de matériel	468 050	363 952	-22,2 %	363 952
77	1 018	Frais de réception et autres frais de représentation	1 018	1 025	0,7 %	1 025
561 915	695 705	Total, Frais généraux de fonctionnement	695 705	599 494	-13,8 %	599 494
4 215 223	4 592 851	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	4 592 851	4 510 172	-1,8 %	4 510 172
4 215 223	4 592 851	TOTAL, DÉPENSES	4 592 851	4 510 172	-1,8 %	4 510 172

DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Points clés :

- Le 29 avril 2007 marquera le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques.
- Les efforts seront poursuivis au cours de l'année en vue de l'adhésion universelle des États à l'OIAC, et les activités seront de plus en plus orientées vers les États qui sont les moins désireux d'adhérer à la Convention.
- Le site Web de l'OIAC sur Internet sera revu en profondeur afin d'en adapter la technologie et de veiller à l'accessibilité par les parties intéressées.
- Budget de la Division pour 2007 : 1 905 060 euros (contre 1 835 681 euros budgétisés en 2006 et 1 642 157 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour la Division restera inchangé à 18 postes.

Objectif

- 7.20 La Division des relations extérieures a pour objectif de renforcer le soutien et la coopération dont peut bénéficier l'OIAC dans la mise en œuvre de la Convention d'une part et d'autre part d'obtenir une meilleure participation internationale aux activités et aux événements de l'OIAC.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.21 La Division des relations extérieures conduit les activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Relations extérieures de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.22 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.23 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 28 : DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
969 687	1 132 788	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	1 132 788	1 177 919	4,0 %	1 177 919
293 143	427 403	Dépenses communes de personnel	427 403	430 188	0,7 %	430 188
11 858	5 163	Heures supplémentaires	5 163	5 215	1,0 %	5 215
23 013	-	Consultants	-	-		-
49 894	-	Personnel temporaire	-	-		-
1 347 595	1 565 353	Total, Dépenses de personnel	1 565 353	1 613 322	3,1 %	1 613 322
69 339	59 395	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	59 395	60 880	2,5 %	60 880
1 104	2 544	Autres frais de voyage	2 544	1 502	-41,0 %	1 502
70 443	61 938	Total, Frais de voyage	61 938	62 382	0,7 %	62 382
-	-	<u>Services contractuels :</u> Formation	-	17 669		17 669
72 622	74 278	Autres services contractuels	74 278	72 463	-2,4 %	72 463
72 622	74 278	Total, Services contractuels	74 278	90 132	21,3 %	90 132
85 854	78 150	<u>Ateliers, séminaires et réunions :</u> Autres ateliers, séminaires et réunions	78 150	81 862	4,8 %	81 862
85 854	78 150	Total, Ateliers, séminaires et réunions	78 150	81 862	4,8 %	81 862
65 643	55 963	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais de réception et autres frais de représentation	55 963	57 362	2,5 %	57 362
65 643	55 963	Total, Frais généraux de fonctionnement	55 963	57 362	2,5 %	57 362
1 642 157	1 835 681	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 835 681	1 905 060	3,8 %	1 905 060
1 642 157	1 835 681	TOTAL, DÉPENSES	1 835 681	1 905 060	3,8 %	1 905 060

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Objectif

- 7.24 Le Directeur général est responsable du fonctionnement général du Secrétariat, notamment de la réalisation des objectifs que l'OIAC attend du Secrétariat (les résultats de programmes et les activités sous-jacentes du Secrétariat qui sont décrits tout au long du budget-programme 2007).

Dotation pour 2007

- 7.25 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.26 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 29 : CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
		<u>Dépenses de personnel :</u>				
365 516	388 135	Traitements	388 135	387 339	-0,2 %	387 339
228 032	167 088	Dépenses communes de personnel	167 088	164 929	-1,3 %	164 929
11 370	30 975	Heures supplémentaires	30 975	31 285	1,0 %	31 285
237 769	100 000	Consultants	100 000	101 000	1,0 %	101 000
86 453	50 823	Personnel temporaire	50 823	48 000	-5,6 %	48 000
25 001	25 813	Autres	25 813	26 071	1,0 %	26 071
954 141	762 834	Total, Dépenses de personnel	762 834	758 624	-0,6 %	758 624
		<u>Frais de voyage :</u>				
210 220	153 436	Voyages - réunions officielles	153 436	157 272	2,5 %	157 272
210 220	153 436	Total, Frais de voyage	153 436	157 272	2,5 %	157 272
		<u>Services contractuels :</u>				
-	-	Formation	-	5 810		5 810
53 675	53 687	Autres services contractuels	53 687	55 029	2,5 %	55 029
53 675	53 687	Total, Services contractuels	53 687	60 839	2,5 %	60 839
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
6 766	16 789	Frais de réception et autres frais de représentation	16 789	17 209	2,5 %	17 209
6 766	16 789	Total, Frais généraux de fonctionnement	16 789	17 209	2,5 %	17 209
1 224 802	986 746	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	986 746	993 944	0,1 %	993 944
1 224 802	986 746	TOTAL, DÉPENSES	986 746	993 944	0,1 %	993 944

CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

Objectif

7.27 Le Cabinet du Directeur général adjoint aide le Directeur général dans la conduite du Secrétariat et dans la responsabilité de la performance globale du Secrétariat, notamment de la réalisation des objectifs que l'OIAC attend du Secrétariat (les résultats de programmes et les activités sous-jacentes du Secrétariat qui sont décrits tout au long du budget-programme 2007).

Dotation pour 2007

7.28 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.

7.29 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 30 : CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
409 294	431 519	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	431 519	424 403	-1,6 %	424 403
118 860	130 787	Dépenses communes de personnel	130 787	130 573	-0,2 %	130 573
841	5 163	Heures supplémentaires	5 163	5 215	1,0 %	5 215
528 995	567 468	Total, Dépenses de personnel	567 468	560 191	-1,3 %	560 191
21 080	54 503	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	54 503	55 866	2,5 %	55 866
21 080	54 503	Total, Frais de voyage	54 503	55 866	2,5 %	55 866
-	-	<u>Services contractuels :</u> Formation	-	6 366		6 366
-	-	Total, Services contractuels	-	6 366		6 366
550 075	621 972	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	621 972	622 423	0,1 %	622 423
550 075	621 972	TOTAL, DÉPENSES	621 972	622 423	0,1 %	622 423

BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE

Points clés :

- Le Bureau du contrôle interne entend émettre 12 rapports de gestion interne au cours de l'année.
- On escompte que l'agrément formel des activités pertinentes de l'OIAC sera maintenu au cours de l'année.
- Budget du Bureau pour 2007 : 857 249 euros (contre 888 234 euros budgétisés en 2006 et 724 795 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour le Bureau restera inchangé à 8 postes.

Objectif

- 7.30 Le Bureau du contrôle interne a pour charge de donner aux États membres et au Directeur général l'assurance raisonnable que les contrôles exercés par le Secrétariat sur les finances, la confidentialité et la sécurité/sûreté sont solides, efficaces et respectés.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.31 Le Bureau du contrôle interne appuie le Directeur général et les organes directeurs de l'OIAC en apportant sa contribution au programme Direction générale de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie et dans l'appendice 7 du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.32 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.33 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

**TABLEAU 31 : BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE – DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
493 204	598 407	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	598 407	579 804	-3,1 %	579 804
178 759	253 982	Dépenses communes de personnel	253 982	239 119	-5,9 %	239 119
34 416	-	Personnel temporaire	-	-		-
706 379	852 389	Total, Dépenses de personnel	852 389	818 923	-3,9 %	818 923
		<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	20 074	14 006	-30,2 %	14 006
3 536	20 074	Total, Frais de voyage	20 074	14 006	-30,2 %	14 006
		<u>Services contractuels :</u> Formation	-	8 697		8 697
14 880	15 771	Autres services contractuels	15 771	15 623	-0,9 %	15 623
14 880	15 771	Total, Services contractuels	15 771	24 320	54,2 %	24 320
724 795	888 234	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	888 234	857 249	-3,5 %	857 249
724 795	888 234	TOTAL, DÉPENSES	888 234	857 249	-3,5 %	857 249

BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE

Points clés :

- Le Bureau du Conseiller juridique continuera de jouer un rôle clé au cours de l'année en aidant les États membres dans la mise en œuvre des obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention.
- La concrétisation en 2007 d'un nombre plus élevé d'accords bilatéraux préparés au titre de l'Article X de la Convention nécessitera une contribution du Conseiller juridique à l'élaboration des accords.
- La nouvelle stratégie des achats de l'OIAC exigera un soutien du Bureau du Conseiller juridique dans le domaine de l'amendement ou de la révision des règlements et règles.
- Budget du Bureau pour 2007 : 1 147 308 euros (contre 1 194 609 euros budgétisés en 2006 et 1 006 342 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour le Bureau restera inchangé à 9 postes.

Objectif

- 7.34 Le Bureau du Conseiller juridique est chargé de donner à l'OIAC et au Directeur général un soutien opportun, pertinent et fiable en matière juridique.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.35 Le Bureau du Conseiller juridique contribue aux activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Direction générale de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie et dans l'appendice 7 du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.36 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.37 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

**TABLEAU 32 : BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE – DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
669 042	705 808	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	705 808	718 587	1,8 %	718 587
285 330	319 002	Dépenses communes de personnel	319 002	317 930	-0,3 %	317 930
33 128	-	Consultants	-	-		-
987 500	1 024 811	Total, Dépenses de personnel	1 024 811	1 036 517	1,1 %	1 036 517
18 842	19 799	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	19 799	18 012	-9,0 %	18 012
18 842	19 799	Total, Frais de voyage	19 799	18 012	-9,0 %	18 012
-	-	<u>Services contractuels :</u> Formation	-	10 779		10 779
-	150 000	Autres services contractuels	150 000	82 000	-45,3 %	82 000
-	150 000	Total, Services contractuels	150 000	92 779	-38,1 %	92 779
1 006 342	1 194 609	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 194 609	1 147 308	-4,0 %	1 147 308
1 006 342	1 194 609	TOTAL, DÉPENSES	1 194 609	1 147 308	-4,0 %	1 147 308

BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX

Points clés :

- Au cours de l'année 2007, le Bureau des projets spéciaux continuera de coordonner le soutien du Secrétariat à la contribution de l'OIAC à la lutte contre le terrorisme.
- Le Bureau des projets spéciaux jouera un rôle dans la participation de l'OIAC aux efforts mondiaux dans le domaine de la non-prolifération des armes de destruction massive.
- Le Bureau des projets spéciaux coordonnera les activités du Secrétariat destinées à célébrer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention.
- Le Bureau des projets spéciaux appuiera également l'examen par les États membres de la question de la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique.
- Budget du Bureau pour 2007 : 325 375 euros (contre 323 340 euros budgétisés en 2006 et 161 177 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour le Bureau restera inchangé à 2 postes.

Objectif

- 7.38 Le Bureau des projets spéciaux est chargé de la coordination avec toutes les unités pertinentes du Secrétariat pour intensifier la contribution de l'OIAC aux efforts mondiaux contre le terrorisme et aux efforts mondiaux visant à garantir la non-prolifération des armes de destruction massive.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.39 Le Bureau des projets spéciaux contribue aux activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Direction générale de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie et dans l'appendice 7 du budget-programme 2007.
- 7.40 Le Bureau des projets spéciaux ayant été en sous-effectif en 2005 et n'ayant donc pas pu épuiser son budget, ledit bureau entend appliquer pleinement les ressources dont il dispose en 2007 à sa contribution aux objectifs de l'OIAC.

Dotation pour 2007

- 7.41 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.42 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

**TABLEAU 33 : BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX – DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
111 596	165 381	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	165 381	164 965	-0,3 %	164 965
30 798	51 959	Dépenses communes de personnel	51 959	50 491	-2,8 %	50 491
750	1 549	Heures supplémentaires	1 549	1 564	1,0 %	1 564
-	81 683	Personnel temporaire	81 683	82 543	1,1 %	82 543
143 144	300 572	Total, Dépenses de personnel	300 572	299 564	-0,3 %	299 564
18 033	22 768	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	22 768	23 337	2,5 %	23 337
18 033	22 768	Total, Frais de voyage	22 768	23 337	2,5 %	23 337
-	-	<u>Services contractuels :</u> Formation	-	2 474		2 474
-	-	Total, Services contractuels	-	2 474		2 474
161 177	323 340	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	323 340	325 375	0,6 %	325 375
161 177	323 340	TOTAL, DÉPENSES	323 340	325 375	0,6 %	325 375

BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ

Points clés :

- Après la mise en œuvre du volet "Industrie" du nouveau Système d'information pour la vérification et l'introduction de nouveaux logiciels de surveillance de la sécurité dans le réseau sécurisé du Secrétariat, l'équipe chargée de l'audit de la sécurité effectuera un audit complet des systèmes en 2007.
- Les initiatives prises ces dernières années visant à remplacer et à moderniser l'environnement de sécurité physique de l'OIAC se poursuivront en 2007, l'accent étant mis sur la formation et la compétence, ainsi que sur la mise en œuvre d'un programme solide de maintenance et de remplacement de l'équipement.
- Budget du Bureau pour 2007 : 2 523 614 euros (contre 2 582 934 euros budgétisés en 2006 et 2 308 439 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour le Bureau restera inchangé à 37 postes.

Objectif

- 7.43 Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté est chargé de préserver la confidentialité de l'information traitée par le Secrétariat, de veiller à la sécurité des locaux de l'OIAC et est aussi chargé de préparer soigneusement les membres du personnel en déplacements officiels à se protéger contre des menaces potentielles à leur sécurité.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.44 Le Bureau de la confidentialité et de la sûreté contribue aux activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Direction générale de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie et dans l'appendice 7 du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.45 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.46 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

**TABLEAU 34: BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ –
DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE
FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
1 375 899	1 507 449	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	1 507 449	1 648 314	9,3 %	1 648 314
409 040	572 886	Dépenses communes de personnel	572 886	587 772	2,6 %	587 772
70 070	41 300	Heures supplémentaires	41 300	41 713	1,0 %	41 713
1 855 009	2 121 636	Total, Dépenses de personnel	2 121 636	2 277 799	7,4 %	2 277 799
		<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	42 597	43 662	2,5 %	43 662
4 572	42 597	Total, Frais de voyage	42 597	43 662	2,5 %	43 662
		<u>Services contractuels :</u> Formation	-	24 725		24 725
402 368	157 713	Sûreté/sécurité	73 770	76 581	3,8 %	76 581
402 368	157 713	Total, Services contractuels	73 770	101 306	37,3 %	101 306
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Location de matériel	10 175	5 141	-49,5 %	5 141
26 273	55 963	Entretien du matériel	55 963	32 781	-41,4 %	32 781
15 288	16 280	Fournitures et accessoires	16 280	15 191	-6,7 %	15 191
46 490	82 418	Total, Frais généraux de fonctionnement	82 418	53 113	-35,6 %	53 113
2 308 439	2 404 362	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 320 419	2 475 879	6,7 %	2 475 879
		<u>Mobilier et matériel - dépenses d'équipement :</u> Mobilier et matériel (autres)	46 296	47 735	3,1 %	47 735
-	178 571	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	46 296	47 735	3,1 %	47 735
-	178 571	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	46 296	47 735	3,1 %	47 735
2 308 439	2 582 934	TOTAL, DÉPENSES	2 366 716	2 523 614	6,6 %	2 523 614

SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ

Points clés :

- L'année 2007 verra la poursuite d'un rythme accéléré d'appui aux besoins de santé et de sécurité au sein du Secrétariat, y compris la formation et l'initiation de nouveaux fonctionnaires en raison du renouvellement des effectifs et des besoins croissants d'appui aux inspections.
- Les dépenses accrues liées au renouvellement des effectifs et à la charge de travail ont été compensées par des gains d'efficacité dans l'utilisation de services médicaux et pharmaceutiques externes, ce qui s'est traduit par un budget à croissance nulle pour les dépenses autres que les dépenses de personnel.
- Budget du Service pour 2007 : 923 034 euros (contre 936 857 euros budgétisés en 2006 et 826 061 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour le Service restera inchangé à 9 postes.

Objectif

- 7.47 Le Service de la santé et de la sécurité veille à ce que les normes de santé et de sécurité relatives aux activités de l'OIAC soient établies et respectées.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.48 Le Service de la santé et de la sécurité contribue aux activités du Secrétariat qui ont rapport au programme Direction générale de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme figurent dans la deuxième partie et dans l'appendice 7 du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.49 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.50 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

TABLEAU 35 : SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
539 380	615 735	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	615 735	616 082	0,1 %	616 082
178 461	212 046	Dépenses communes de personnel	212 046	212 169	0,1 %	212 169
717 841	827 781	Total, Dépenses de personnel	827 781	828 251	0,1 %	828 251
6 783	9 158	<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	9 158	8 952	-2,2 %	8 952
6 783	9 158	Total, Frais de voyage	9 158	8 952	-2,2 %	8 952
20 709	26 659	<u>Services contractuels :</u> Formation	26 659	9 241	-65,3 %	9 241
34 590	42 735	Autres services contractuels	42 735	45 062	5,4 %	45 062
55 299	69 394	Total, Services contractuels	69 394	54 304	-21,7 %	54 304
5 710	6 614	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Entretien du matériel	6 614	7 359	11,3 %	7 359
39 811	19 841	Fournitures et accessoires	19 841	21 400	7,9 %	21 400
474	-	Autres frais généraux de fonctionnement	-	-		-
45 995	26 455	Total, Frais généraux de fonctionnement	26 455	28 759	8,7 %	28 759
143	-	<u>Mobilier et matériel - coûts d'utilisation :</u> Mobilier et matériel (autres)	-	-		-
143	-	Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation	-	-		-
826 061	932 787	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	932 787	920 266	-1,3 %	920 266
-	4 070	<u>Mobilier et matériel - dépenses d'équipement :</u> Mobilier et matériel (autres)	4 070	2 768	-32,0 %	2 768
-	4 070	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	4 070	2 768	-32,0 %	2 768
-	4 070	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	4 070	2 768	-32,0 %	2 768
826 061	936 857	TOTAL, DÉPENSES	936 857	923 034	-1,5 %	923 034

DIVISION DE L'ADMINISTRATION

Points clés :

- La Division de l'administration continuera d'appuyer l'application de la politique de la durée limite de service pour les fonctionnaires du Secrétariat.
- La responsabilité et le financement de la formation seront confiés à partir de 2007 aux responsables au sein du Secrétariat, avec un appui administratif et des conseils d'expert de la Division de l'administration.
- Des efforts continueront d'être faits pour recentrer la priorité du Secrétariat sur une planification et une gestion axées sur les "résultats".
- Des mesures seront mises en place en 2007 pour mieux appuyer les achats au Secrétariat, y compris pour les besoins en matière de voyage.
- Budget de la Division pour 2007 : 18 487 448 euros (contre 19 445 207 euros budgétisés en 2006 et 18 005 951 euros dépensés en 2005).
- Effectif : l'effectif sous contrats à durée déterminée autorisé pour la Division restera inchangé à 95 postes.

Objectif

- 7.51 La Division de l'administration se compose de plusieurs unités qui fournissent des services d'appui importants pour la gouvernance et les activités en cours dans l'ensemble du Secrétariat.

Niveaux prévus d'activités pour 2007

- 7.52 La Division de l'administration contribue aux opérations et à la gouvernance du Secrétariat par des activités qui ont rapport au programme Administration de l'OIAC. Une explication ainsi que les détails des objectifs et activités de ce programme, y compris pour chacune de ses diverses composantes, figurent dans la deuxième partie et dans l'appendice 8 du budget-programme 2007.

Dotation pour 2007

- 7.53 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.
- 7.54 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-après résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.
- 7.55 En particulier, les estimations du budget 2007 pour la Division de l'administration (y compris le Service de la formation et du perfectionnement du personnel) tiennent compte d'une diminution en raison du transfert du financement de la formation à tous les secteurs du Secrétariat ayant des responsabilités en matière de personnel (365 000 euros avaient été inscrits pour la Division de l'administration en 2006).

**TABLEAU 36 : DIVISION DE L'ADMINISTRATION – DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
4 452 315	5 185 970	<u>Dépenses de personnel :</u>				
		Traitements	5 185 970	5 272 492	1,7 %	5 272 492
1 383 033	1 964 544	Dépenses communes de personnel	1 964 544	1 954 890	-0,5 %	1 954 890
3 907 973	3 762 224	Renouvellement du personnel	3 762 224	3 483 374	-7,4 %	3 483 374
44 826	104 283	Heures supplémentaires	104 283	105 326	1,0 %	105 326
59 771	150 000	Consultants	150 000	101 000	-32,7 %	101 000
622 578	531 861	Personnel temporaire	410 157	445 246	8,6 %	445 246
251 802	247 800	Autres dépenses de personnel	247 800	280 578	13,2 %	280 578
10 722 298	11 946 681	Total, Dépenses de personnel	11 824 977	11 642 906	-1,5 %	11 642 906
		<u>Frais de voyage :</u>				
26 184	19 799	Voyages - réunions officielles	19 799	20 294	2,5 %	20 294
26 184	19 799	Total, Frais de voyage	19 799	20 294	2,5 %	20 294
		<u>Services contractuels :</u>				
404 445	365 283	Formation	365 283	79 087	-78,3 %	79 087
581 418	366 300	Services de traitement des données	366 300	347 788	-5,1 %	347 788
-	61 050	Autres services contractuels	61 050	212 596	> 100 %	212 596
985 863	792 633	Total, Services contractuels	792 633	639 472	-19,3 %	639 472
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
3 085 907	3 277 399	Location des locaux	3 277 399	3 187 009	-2,8 %	3 187 009
1 056 336	1 173 052	Entretien et frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau	1 173 052	1 156 215	-1,4 %	1 156 215
91 451	85 714	Location de matériel	85 714	2 607	-97,0 %	2 607
61 968	73 260	Entretien du matériel	73 260	50 579	-31,0 %	50 579
519 084	599 409	Communications	599 409	566 990	-5,4 %	566 990
4 525	5 698	Frais de réception et autres frais de représentation	5 698	4 589	-19,5 %	4 589
122 639	168 254	Assurances	168 254	127 774	-24,1 %	127 774
295 739	427 859	Fournitures et accessoires	427 859	347 064	-18,9 %	347 064
25 489	117 013	Autres frais généraux de fonctionnement	117 013	47 958	-59,0 %	47 958
5 263 138	5 927 658	Total, Frais généraux de fonctionnement	5 927 658	5 490 786	-7,4 %	5 490 786
		<u>Mobilier et matériel - coûts d'utilisation :</u>				
6 285	17 298	Mobilier et matériel de bureau	17 298	5 004	-71,1 %	5 004
159 803	246 235	Matériel informatique et logiciels	246 235	199 875	-18,8 %	199 875
166 088	263 533	Total, Mobilier et matériel - coûts d'utilisation	263 533	204 879	-22,3 %	204 879
17 163 571	18 950 302	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	18 828 598	17 998 337	-4,4 %	17 998 337
		<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement :</u>				
231 204	162 182	Mobilier et matériel de bureau	239 113	166 237	-30,5 %	166 237
611 176	332 723	Matériel informatique et logiciels	332 723	322 875	-3,0 %	322 875
842 380	494 904	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	571 835	489 112	-14,5 %	489 112
842 380	494 904	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	571 835	489 112	-14,5 %	489 112
18 005 951	19 445 207	TOTAL, DÉPENSES	19 400 433	18 487 448	-4,7 %	18 487 448

TABLEAU 37 : BUREAU DU DIRECTEUR DE LA DIVISION DE L'ADMINISTRATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
251 303	264 650	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	264 650	283 124	7,0 %	283 124
92 140	115 744	Dépenses communes de personnel	115 744	117 858	1,8 %	117 858
522	1 033	Heures supplémentaires	1 033	1 043	1,0 %	1 043
39 564	150 000	Consultants	150 000	101 000	-32,7 %	101 000
383 529	531 426	Total, Dépenses de personnel	531 426	503 025	-5,3 %	503 025
		<u>Frais de voyage :</u> Voyages - réunions officielles	19 799	20 294	2,5 %	20 294
26 184	19 799	Total, Frais de voyage	19 799	20 294	2,5 %	20 294
		<u>Services contractuels :</u> Formation	-	4 247		4 247
-	-	Total, Services contractuels	-	4 247		4 247
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais de réception et autres frais de représentation	5 698	4 589	-19,5 %	4 589
4 525	5 698	Total, Frais généraux de fonctionnement	5 698	4 589	-19,5 %	4 589
414 238	556 923	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	556 923	532 155	-4,4 %	532 155
414 238	556 923	TOTAL, DÉPENSES	556 923	532 155	-4,4 %	532 155

TABLEAU 38 : SERVICE DU BUDGET, DE LA PLANIFICATION ET DES FINANCES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
966 883	1 047 239	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	1 047 239	1 068 460	2,0 %	1 068 460
267 472	368 102	Dépenses communes de personnel	368 102	369 541	0,4 %	369 541
3 549	6 195	Heures supplémentaires	6 195	6 257	1,0 %	6 257
13 387	101 496	Personnel temporaire	101 496	67 280	-33,7 %	67 280
1 251 291	1 523 031	Total, Dépenses de personnel	1 523 031	1 511 538	-0,8 %	1 511 538
		<u>Services contractuels :</u> Formation	-	16 027		16 027
-	-	Total, Services contractuels	-	16 027		16 027
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Frais généraux de fonctionnement	45 788	46 933	2,5 %	46 933
13 186	45 788	Total, Frais généraux de fonctionnement	45 788	46 933	2,5 %	46 933
1 264 477	1 568 819	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 568 819	1 574 497	0,4 %	1 574 497
1 264 477	1 568 819	TOTAL, DÉPENSES	1 568 819	1 574 497	0,4 %	1 574 497

TABLEAU 39 : SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
		<u>Dépenses de personnel :</u>				
649 175	923 606	Traitements	923 606	948 637	2,7 %	948 637
205 609	380 165	Dépenses communes de personnel	380 165	374 212	-1,6 %	374 212
3 907 973	3 762 224	Renouvellement du personnel	3 762 224	3 483 374	-7,4 %	3 483 374
16 530	4 130	Heures supplémentaires	4 130	4 171	1,0 %	4 171
243 880	224 938	Personnel temporaire	103 234	124 483	20,6 %	124 483
251 802	247 800	Autres dépenses de personnel	247 800	280 578	13,2 %	280 578
5 274 969	5 542 862	Total, Dépenses de personnel	5 421 158	5 215 454	-3,8 %	5 215 454
		<u>Services contractuels :</u>				
-	-	Formation	-	14 230		14 230
-	61 050	Autres services contractuels	61 050	134 326	>100 %	134 326
-	61 050	Total, Services contractuels	61 050	148 556	>100 %	148 556
5 274 969	5 603 912	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 482 208	5 364 010	-2,2 %	5 364 010
5 274 969	5 603 912	TOTAL, DÉPENSES	5 482 208	5 364 010	-2,2 %	5 364 010

TABLEAU 40 : SERVICE DES ACHATS ET DE LA LOGISTIQUE – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
		<u>Dépenses de personnel :</u>				
965 274	1 103 227	Traitements	1 103 227	1 138 805	3,2 %	1 138 805
272 582	417 991	Dépenses communes de personnel	417 991	423 143	1,2 %	423 143
20 404	82 600	Heures supplémentaires	82 600	83 426	1,0 %	83 426
231 373	82 496	Personnel temporaire	82 496	129 000	56,4 %	129 000
1 489 633	1 686 314	Total, Dépenses de personnel	1 686 314	1 774 374	5,2 %	1 774 374
		<u>Services contractuels :</u>				
-	-	Formation	-	17 082		17 082
-	-	Total, Services contractuels	-	17 082		17 082
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
3 085 907	3 277 399	Location des locaux	3 277 399	3 187 009	-2,8 %	3 187 009
1 056 336	1 173 052	Entretien et frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau	1 173 052	1 156 215	-1,4 %	1 156 215
24 325	85 714	Location de matériel	85 714	2 607	-97,0 %	2 607
85 765	121 693	Communications	121 693	91 941	-24,4 %	91 941
122 639	168 254	Assurances	168 254	127 774	-24,1 %	127 774
160 160	221 306	Fournitures et accessoires	221 306	155 654	-29,7 %	155 654
12 303	71 225	Autres frais généraux de fonctionnement	71 225	1 025	-98,6 %	1 025
4 547 435	5 118 643	Total, Frais généraux de fonctionnement	5 118 643	4 722 226	-7,7 %	4 722 226

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
6 285	17 298	<u>Mobilier et matériel - coûts d'utilisation :</u> Mobilier et matériel de bureau	17 298	5 004	-71,1 %	5 004
6 285	17 298	Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation	17 298	5 004	-71,1 %	5 004
6 043 353	6 822 255	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 822 255	6 518 686	-4,4 %	6 518 686
231 204	162 182	<u>Mobilier et matériel - dépenses d'équipement :</u> Mobilier et matériel de bureau	239 113	166 237	-30,5 %	166 237
231 204	162 182	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	239 113	166 237	-30,5 %	166 237
231 204	162 182	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	239 113	166 237	-30,5 %	166 237
6 274 557	6 984 437	TOTAL, DÉPENSES	7 061 367	6 684 923	-5,3 %	6 684 923

**TABLEAU 41 : SERVICE DE LA FORMATION ET DU
PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL – DÉPENSES
BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
310 728	382 663	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	382 663	393 041	2,7 %	393 041
84 251	144 903	Dépenses communes de personnel	144 903	142 359	-1,8 %	142 359
394 979	527 566	Total, Dépenses de personnel	527 566	535 400	1,5 %	535 400
404 445	365 283	<u>Services contractuels :</u> Formation	365 283	5 896	-98,4 %	5 896
404 445	365 283	Total, Services contractuels	365 283	5 896	-98,4 %	5 896
135 579	138 380	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Fournitures et accessoires	138 380	134 728	-2,6 %	134 728
135 579	138 380	Total, Frais généraux de fonctionnement	138 380	134 728	-2,6 %	134 728
935 003	1 031 229	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 031 229	676 024	-34,4 %	676 024
935 003	1 031 229	TOTAL, DÉPENSES	1 031 229	676 024	-34,4 %	676 024

TABLEAU 42 : SERVICE DES SERVICES D'INFORMATION – DÉPENSES BUDGÉTISÉES POUR 2007 PAR OBJET DE FINANCEMENT

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
1 308 952	1 464 585	<u>Dépenses de personnel :</u> Traitements	1 464 585	1 440 424	-1,6 %	1 440 424
460 979	537 640	Dépenses communes de personnel	537 640	527 778	-1,8 %	527 778
3 821	10 325	Heures supplémentaires	10 325	10 428	1,0 %	10 428
20 207	-	Consultants	-	-		-
133 938	122 931	Personnel temporaire	122 931	124 483	1,3 %	124 483
1 927 897	2 135 482	Total, Dépenses de personnel	2 135 481	2 103 114	-1,5 %	2 103 114
-	-	<u>Services contractuels :</u> Formation	-	21 606		21 606
581 418	366 300	Services de traitement des données	366 300	347 788	-5,1 %	347 788
-	-	Autres services contractuels	-	78 270		78 270
581 418	366 300	Total, Services contractuels	366 300	447 665	22,2 %	447 665
67 126	-	<u>Frais généraux de fonctionnement :</u> Location de matériel	-	-		-
61 968	73 260	Entretien du matériel	73 260	50 579	-31,0 %	50 579
433 319	477 716	Communications	477 716	475 049	-0,6 %	475 049
-	68 173	Fournitures et accessoires	68 173	56 683	-16,9 %	56 683
562 413	619 149	Total, Frais généraux de fonctionnement	619 149	582 310	-5,9 %	582 310
159 803	246 235	<u>Mobilier et matériel – coûts d'utilisation :</u> Matériel informatique et logiciels	246 235	199 875	-18,8 %	199 875
159 803	246 235	Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation	246 235	199 875	-18,8 %	199 875
3 231 531	3 367 165	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 367 165	3 332 964	-1,0 %	3 332 964
611 176	332 723	<u>Mobilier et matériel - dépenses d'équipement :</u> Matériel informatique et logiciels	332 723	322 875	-3,0 %	322 875
611 176	332 723	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	332 723	322 875	-3,0 %	322 875
611 176	332 723	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	332 723	322 875	-3,0 %	322 875
3 842 707	3 699 888	TOTAL, DÉPENSES	3 699 887	3 655 839	-1,2 %	3 655 839

QUATRIÈME PARTIE

GUIDE EXPLICATIF

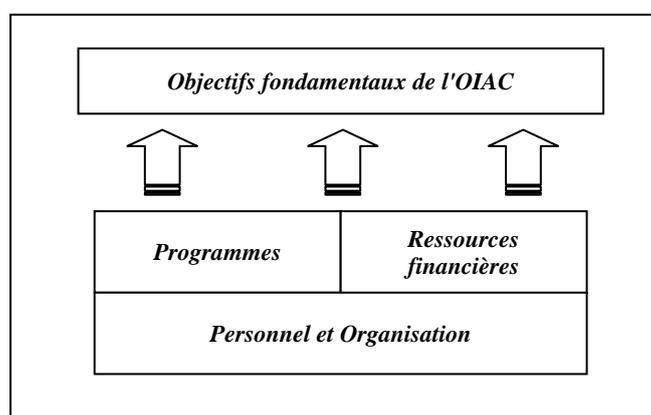
8. NOTES EXPLICATIVES

OBJET ET PORTÉE DU BUDGET-PROGRAMME 2007

- 8.1 Le budget-programme annuel a pour objet de faciliter la prise de décision par les États membres de l'OIAC et est un facteur clé de la performance et de l'affectation des ressources attendues dans l'ensemble du Secrétariat. Étant le principal document de planification annuelle de l'OIAC, il vise à mettre en adéquation les programmes d'activités, les ressources financières et les éléments organiques requis pour l'exercice afin d'atteindre les objectifs souhaités de l'OIAC.
- 8.2 Le budget-programme 2007 présente les activités du "budget ordinaire" de l'OIAC ainsi que les ressources qui leur sont affectées. Les programmes comprennent l'activité que doit entreprendre l'OIAC, par le truchement de son Secrétariat. Dans l'exécution de ces programmes pour et au nom de l'OIAC, le Directeur général sera épaulé par plusieurs divisions, bureaux et cabinets qui constituent le Secrétariat.
- 8.3 Conformément à la "méthode de budgétisation axée sur les résultats", le budget-programme 2007 vise à établir les objectifs fondamentaux qu'il est demandé à l'OIAC d'atteindre ainsi que les programmes d'activités que le Secrétariat de l'OIAC doit financer et exécuter en 2007 pour atteindre ces objectifs fondamentaux.

PRÉSENTATION DU BUDGET-PROGRAMME ANNUEL

- 8.4 Processus clé de la planification annuelle des activités de l'OIAC, le budget-programme 2007, dans sa présentation générale, traduit l'intégration à l'échelle institutionnelle de chacune des composantes principales de l'environnement et des performances de l'OIAC.



- 8.5 Ces composantes des performances comprennent notamment :
- Objectifs fondamentaux : objectifs clés qu'il est demandé à l'OIAC d'atteindre ainsi que les résultats et défis que l'on peut en attendre en 2007;
 - Programmes : objectifs des principaux groupes d'activités et résultats correspondants escomptés en 2007 par l'OIAC;

- c) Ressources financières : objectifs de performance financière à atteindre en 2007, y compris la gestion et la bonne utilisation des ressources pour appuyer l'exécution des programmes;
- d) Personnel et Organisation : objectifs et facteurs concernant le Secrétariat de l'OIAC et son personnel pour l'exécution des programmes d'activités que l'on attend d'eux.

8.6 À cet égard, le budget-programme 2007 comprend quatre parties :

- a) Première partie : Résumé analytique – Résumé succinct des points et questions clés figurant dans le budget-programme 2007;
- b) Deuxième partie : Vue d'ensemble – teneur du budget-programme 2007 de l'OIAC dans le contexte de chacune des composantes de performance susmentionnées, y compris un aperçu stratégique ainsi que des indications des niveaux des programmes planifiés, de la performance financière prévue dans le budget ainsi que des questions de personnel et d'organisation;
- c) Troisième partie : États budgétaires par division – estimations budgétaires détaillées et résumé des points clés pour chaque division, bureau ou cabinet organique du Secrétariat;
- d) Quatrième partie : Guide explicatif – indications et explications destinées aux lecteurs du budget-programme 2007 de l'OIAC.

ESTIMATIONS BUDGÉTAIRES

- 8.7 Le budget-programme 2007 comprend des estimations des dépenses et des recettes, pour donner une indication de la performance financière attendue de l'OIAC pendant l'exercice budgétaire 2007, et l'"exercice suivant", 2008.
- 8.8 Toutes les estimations budgétaires figurant dans le budget-programme 2007 sont en euros, sauf indication contraire.
- 8.9 Les états des recettes et des dépenses budgétisées montrent les estimations budgétaires de l'OIAC pour 2007. Ces estimations ont été établies en tenant compte des dispositions du Règlement financier de l'OIAC relatives aux mesures financières, notamment de l'exigence de la conformité des rapports financiers annuels aux normes comptables du système des Nations Unies. Cela garantit la comparabilité des estimations budgétaires annuelles et des résultats financiers qui sont notifiés.
- 8.10 À des fins de comparaison, le budget-programme 2007 comprend les "prévisions antérieures" pour 2007, fondées sur les "prévisions indicatives pour l'exercice suivant" pour 2007 figurant dans le budget-programme convenu pour 2006 (C-10/DEC.5 du 8 novembre 2005). Ces prévisions pour l'exercice suivant de 2007 étaient précédemment établies sur la base des "prix" 2006 (à des fins de comparaison) et supposent les mêmes niveaux de programme que 2006, à l'exception de l'incidence en 2007 de décisions spécifiques prises pour 2006.

- 8.11 Les états des recettes et des dépenses budgétisées pour 2007 et les autres tableaux concernant cet exercice comportent aussi à des fins de comparaison les estimations budgétaires de 2006 et le détail des résultats obtenus en 2005. Les estimations budgétaires de 2006 concordent avec celles du budget-programme de 2006 (C-10/DEC.5 du 8 novembre 2005). Les résultats de 2005 traduisent les états financiers annuels vérifiés de l'OIAC pour l'exercice (C-11/DG.3 du 10 mai 2006). Les recettes de 2005 figurant dans le budget-programme 2007 sont fondées sur les recettes qui avaient effectivement été perçues à la fin de 2005 (les recettes indiquées dans les états financiers de 2005 sont en grande mesure fondées sur toutes les recettes "gagnées" pendant l'année, qu'elles aient été perçues ou non par l'OIAC).
- 8.12 Les prévisions pour l'exercice suivant, 2008, ont uniquement valeur indicative. Elles sont fondées sur les politiques et les programmes en vigueur de l'OIAC, dont les niveaux d'activité prévus et les décisions prises en compte lors de l'élaboration du budget-programme 2007 (les prévisions pour l'exercice suivant tiennent compte de la différence de l'incidence pour 2008 des décisions prises pour 2007). De plus, pour maintenir la comparabilité avec les estimations budgétaires de 2007 et en raison d'incertitudes qui entourent la prévision des coûts si longtemps à l'avance, ces prévisions pour 2008 sont fondées sur les coûts prévus de 2007.
- 8.13 Les écarts de pourcentage indiqués dans les tableaux financiers du budget-programme 2007 représentent, sauf indication contraire, la différence entre l'estimation budgétaire pour 2007 et la prévision antérieure pour l'exercice, sous forme de prévisions pour l'exercice suivant.

Structure des crédits ouverts

- 8.14 Les crédits budgétaires ordinaires de l'OIAC sont divisés en deux "chapitres" conformément à la Convention. Le Chapitre 1 couvre la plupart des coûts directs des activités de vérification entreprises par le Secrétariat (et notamment les opérations d'inspection) et le Chapitre 2 couvre tous les autres programmes de services importants exécutés par le Secrétariat au nom de l'OIAC.
- 8.15 Le budget annuel de l'OIAC jusqu'ici a été établi sur une base fonctionnelle. Les ressources sont affectées aux programmes chargés d'exécuter les fonctions nécessaires, indépendamment du chapitre (et ses objectifs de programme associés) qui pourrait bénéficier du service ou des coûts assurés. Par exemple, les crédits du Chapitre 2 couvrent de nombreux coûts et services qui appuient directement le Chapitre 1 (notamment les dépenses d'hébergement et les coûts de renouvellement du personnel qui font suite à la politique de la durée limite de service de l'OIAC).
- 8.16 En d'autres termes, même si le Chapitre 1 est officiellement consacré aux activités directes de vérification de l'OIAC, les éléments majeurs du Chapitre 2 assurent le soutien nécessaire au Chapitre 1 pour permettre à ces programmes d'activités, à leur tour, d'atteindre leurs objectifs. Les coûts de ces services et prestations fournis au Chapitre 1 figurent dans les prévisions budgétaires du Chapitre 2.

MESURES DE PERFORMANCE ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

- 8.17 Le budget-programme 2007 donne des renseignements sur les principaux objectifs fondamentaux de l'OIAC, ainsi que sur les programmes d'activités à réaliser en 2007.
- 8.18 Les "objectifs fondamentaux" de l'OIAC représentent les mandats établis par la Convention et les principales stratégies facilitatrices adoptées par les États membres. En tant qu'objectifs suprêmes de l'OIAC, les objectifs fondamentaux restent en grande partie constants sur une certaine période.
- 8.19 Les "programmes" sont un ensemble d'objectifs, d'obligations et d'activités connexes que l'OIAC, dans son ensemble, et les États membres, collectivement, doivent atteindre, satisfaire, mener à bien et/ou administrer pour réaliser les objectifs fondamentaux établis. Le budget-programme 2007 explique chaque programme en termes des principaux objectifs et des principales réalisations attendus de l'OIAC pendant 2007.
- 8.20 Chaque programme est aussi décrit par les principales activités que l'OIAC devra entreprendre au cours de l'année par le truchement de son Secrétariat. Chacune de ces activités est accompagnée d'indicateurs de succès qui, en général, décrivent les résultats attendus au cours de l'année, sous la forme de renseignements pertinents sur les facteurs de quantité, d'efficacité ou des délais établis.
- 8.21 La présentation dans le budget-programme de ces mesures de performance entend démontrer la relation hiérarchique entre les divers niveaux des résultats attendus.
- 8.22 Les niveaux de performance planifiés pour 2007 ont été établis en tenant compte des résultats des programmes obtenus en 2005 et prévus pour 2006. Les résultats mesurables des programmes de chacun de ces exercices sont ou seront disponibles dans les rapports annuels que l'OIAC publiera.

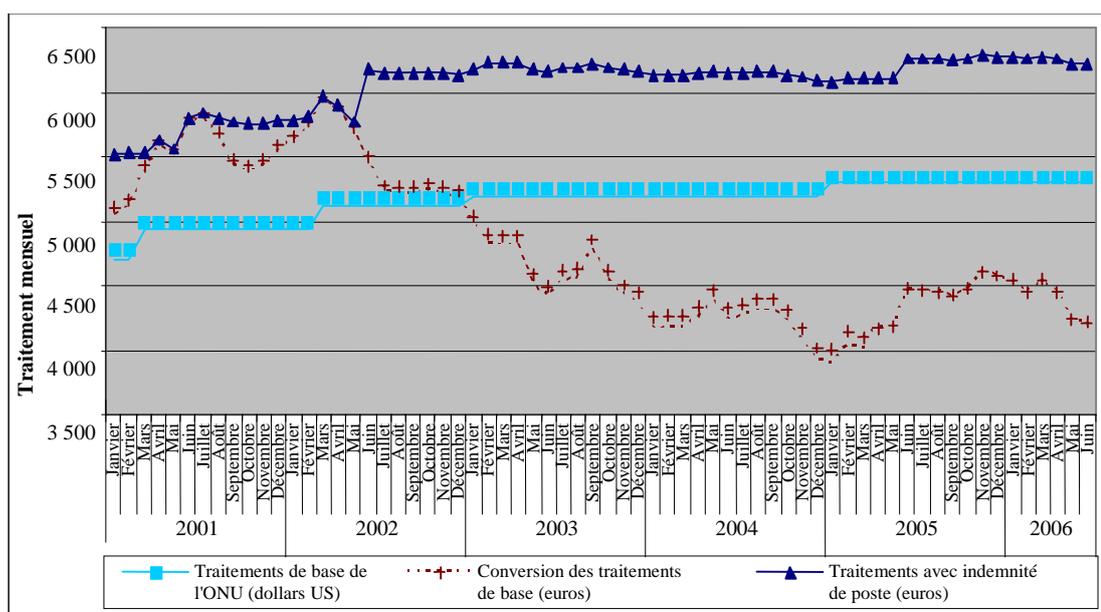
PARAMÈTRES DES ESTIMATIONS

Coûts des traitements pour le personnel sous contrats à durée déterminée

- 8.23 Au Secrétariat de l'OIAC, les traitements individuels sont divisés en deux catégories—les classes des "administrateurs" (P-1 à P-5 et D-1 à D-2) et les classes des "services généraux" (GS-1 à GS-7). Bien qu'il soit déterminé par le Directeur général de l'OIAC, le barème des traitements, dans la pratique, correspond à celui qui est appliqué à l'ONU; les traitements sont calculés et versés en euros.
- 8.24 Les "traitements réels" pour chaque classe de la catégorie des administrateurs sont calculés par référence à deux sous-éléments établis par l'ONU—les taux de traitement "brut" (établis en dollars US) et une indemnité mensuelle de poste (établie sous forme de "multiplicateur" en pourcentage uniforme), afin de normaliser les traitements pour les divers villes/pays où sont affectés les fonctionnaires du système de l'ONU. Une indemnité de poste est établie qui est spécifique à La Haye et prévoit à la fois les différences pour le coût de la vie et le taux de conversion en vigueur pour la plupart des taux de traitement de base applicables du dollar US à l'euro.

- 8.25 L'ONU établit son barème des traitements "de base" pour la catégorie des administrateurs par référence à la fonction publique fédérale des États-Unis d'Amérique. Les indemnités de poste sont révisées chaque mois en fonction des changements du taux de change mensuel pertinent appliqué par l'ONU (par rapport aux taux de traitement de base en dollars US), mais sont actualisées moins fréquemment en fonction des mouvements du coût de la vie (habituellement et de façon routinière chaque année, avec un examen majeur des prix au moins tous les quatre ans). Vu qu'une petite composante des traitements de base de l'ONU (en dollars US) n'est pas ajustée chaque mois en fonction des mouvements des taux de change de l'euro (ou des prix à La Haye), les niveaux effectifs des traitements mensuels de la catégorie des administrateurs à l'OIAC tendent à monter ou à descendre dans une faible proportion chaque mois en suivant les mouvements de la valeur relative du dollar US.
- 8.26 Les traitements des administrateurs à l'OIAC sont payés sur la base des taux de traitement de base "net" pertinent de l'ONU car un régime "de contribution du personnel" appliqué à l'ONU (c'est-à-dire un régime qui équivaut à un impôt sur le revenu) n'est pas imposé aux revenus du personnel de l'OIAC.
- 8.27 Le graphique ci-après illustre le calcul des éléments qui composent les niveaux de traitement mensuel réel à l'OIAC, pour la catégorie des administrateurs, au moyen d'une comparaison du taux des traitements de base de l'ONU (en dollars US), sa conversion en euros et l'addition de l'indemnité de poste, de janvier 2001 à avril 2006, à la classe P-4. Les changements indiqués dans les taux de traitement sont indicatifs des autres classes de la catégorie des administrateurs.

GRAPHIQUE 6 : CALCUL DES TRAITEMENTS DU PERSONNEL DE L'OIAC – P-4 (ÉCHELON 1)



- 8.28 Les traitements du personnel de la catégorie des services généraux à l'OIAC sont versés conformément à un barème unique des traitements "nets" établi en euros par l'ONU. Étant donné que les modalités de recrutement et d'emploi du personnel de la

catégorie des services généraux sont habituellement directement comparables avec celles de l'emploi local, le taux des traitements du personnel des services généraux appliqué par l'OIAC (et les institutions de l'ONU implantées ici) est particulier à La Haye et l'objectif est de le normaliser pour tenir compte des conditions d'emploi et du coût de la vie spécifiques à ce lieu d'affectation.

- 8.29 Dans chaque catégorie de traitement, pour les administrateurs et les services généraux, il y a jusqu'à 15 augmentations de traitement distinctes (ou échelons). Ces augmentations d'échelon annuelles pour le personnel correspondent habituellement à une augmentation de traitement variant entre 1,5 % et 2,0 % chaque année pour le personnel de la catégorie des administrateurs et entre 3,0 % et 4,0 % pour le personnel de la catégorie des services généraux, sur la base d'une appréciation satisfaisante du comportement professionnel. Ces augmentations d'échelons s'appliquent en réalité à la plupart des prestations ordinaires de la rémunération du personnel sous contrats à durée déterminée.
- 8.30 Les coûts estimatifs figurant dans le budget-programme pour les traitements du personnel sous contrats à durée déterminée sont initialement fondés sur chaque poste autorisé (y compris le profil individuel des membres du personnel en place) et les taux de traitement en vigueur. La croissance estimée des taux de traitement spécifiques est alors appliquée à ce point de départ.
- 8.31 Dans le cas de postes autorisés qui sont actuellement vacants, les estimations sont faites en utilisant un profil de prestations typiques, et les traitements sont calculés à l'échelon le plus faible. Les prévisions budgétaires pour 2007 supposent également que les augmentations annuelles d'échelons de traitement seront accordées à tous les membres du personnel en place à la date anniversaire de leur nomination.

Taux de change retenus pour 2007

- 8.32 La devise officielle de travail de l'OIAC est l'euro. C'est l'euro qui est utilisé comme base de l'établissement du budget et des rapports établis par l'OIAC à posteriori.
- 8.33 Même si l'OIAC doit faire face à certaines dépenses dans de nombreuses devises, son exposition au dollar US pour certaines dépenses de personnel pour la catégorie des administrateurs est particulièrement importante et doit être soigneusement gérée.
- 8.34 Les estimations figurant dans le budget-programme 2007 ont été préparées en utilisant le même taux de change de 0,797 euro pour 1 dollar US utilisé pour la préparation des estimations et prévisions pour 2006 et 2007 convenues dans le budget-programme 2006 (C-10/DEC.5 du 8 novembre 2005). Cette approche pour le budget-programme 2007 permet une comparabilité directe des estimations budgétaires pour 2007 et de celles de 2006.
- 8.35 Les taux de change futurs sont largement imprévisibles. L'OIAC applique donc le taux de change le plus récemment disponible pour l'euro et le dollar US lorsqu'elle parachève son budget-programme 2007. Le taux de change comptable officiel de l'ONU pour novembre 2006 (0,786 euro pour 1 dollar US) confirme pour l'essentiel le taux adopté dans le budget-programme pour 2007.

- 8.36 Cette approche de l'établissement des estimations budgétaires 2007 garantit la transparence de l'identification des estimations appropriées, mais le risque de mouvements futurs du taux de change demeure. Dans ce contexte, les dépenses de personnel indiquées dans le tableau ci-après sont actuellement estimées en fonction des taux de change pour la conversion des coûts en dollars US en euros (sur la base d'un taux de change de 0,797 euro par dollar US).

TABLEAU 43 : EXPOSITION AUX TAUX DE CHANGE POUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL

Prestations au personnel (payées au personnel de la catégorie des administrateurs)	Euros	Équivalent en dollars US
Prestations de sécurité sociale (versées à la Caisse de prévoyance)	5 972 753	7 494 044
Assurance décès et invalidité	771 437	967 926
Total	6 744 190	8 461 970

- 8.37 En ce qui concerne ces dépenses de personnel, l'OIAC applique le taux de change établi par l'ONU aux fins comptables chaque mois pour la conversion des coûts en dollars US en paiements en euros. Le seul mécanisme appliqué par l'OIAC dans la gestion des fluctuations du taux de change est l'hypothèse appliquée chaque année dans l'établissement de son budget-programme annuel.
- 8.38 À titre d'exemple de l'incidence potentielle de cette approche, l'OIAC a bénéficié en 2003 et en 2004 d'environ 1,6 million d'euros grâce à des taux de change plus favorables que les taux indiqués dans le montant voté par la Conférence pour l'exercice respectif. Cette incidence peut s'inverser aussi facilement à l'avenir.
- 8.39 Vu les difficultés de la prévision des mouvements futurs des taux de change, la plupart des institutions du régime commun des Nations Unies ont en place des mécanismes pour aider à réduire l'incidence budgétaire des mouvements des taux de change. L'objectif est d'assurer la stabilité budgétaire, en évitant des pertes potentielles (et en renonçant à des gains potentiels) en neutralisant l'incidence des fluctuations des taux de change par comparaison à la base des estimations budgétaires convenues et des crédits correspondants.

EXCÉDENT DE TRÉSORERIE DE 2004

- 8.40 En appliquant l'article 6.3 du Règlement financier de l'OIAC, le budget annuel de l'OIAC reste en réalité "ouvert" pendant une année complète après l'exercice budgétaire pertinent avant que le résultat final de trésorerie pour l'exercice soit déclaré. Entre-temps, sont ajoutées au résultat financier provisoire déterminé à la fin de l'exercice d'une part les recettes reçues en retard et d'autre part les économies par rapport aux obligations de dépense de cet exercice légitimement reportées pour financer des décaissements pendant l'exercice suivant.
- 8.41 Les excédents finals de trésorerie de l'OIAC sont appliqués également conformément à l'article 6.3 du Règlement financier. À moins que la Conférence ne décide d'affecter un excédent final de trésorerie à une autre fin, l'excédent final de trésorerie est

"réparti" entre les États membres par application aux montants qui sont payables à l'OIAC par les États membres.

- 8.42 Dans ce contexte, l'excédent final de trésorerie de 2004 sera largement appliqué pour compenser les nouvelles sommes dues à l'OIAC par les États membres au titre de leurs quotes-parts annuelles pour 2007.
- 8.43 Les excédents finals de trésorerie de l'OIAC pour les dernières années sont principalement constitués de la réception tardive des montants des États membres, comptabilisés sous forme de recettes des exercices précédents (contributions annuelles et recouvrement des dépenses d'inspection).
- 8.44 À la fin de 2004, le résultat financier provisoire de l'OIAC était en fait un déficit pour cet exercice (c'est-à-dire que des crédits insuffisants avaient été reçus à la fin de 2004 pour faire face à toutes les dépenses faites pour l'exercice). Le tableau ci-après illustre comment l'excédent de trésorerie final de l'OIAC dégagé en 2004 est apparu après la fin de l'exercice.

TABLEAU 44 : EXCÉDENT DE TRÉSORERIE DE 2004

	2003	2004
Excédent provisoire à la fin de l'exercice (ou déficit)	882 451	(749 868)
<i>Ajusté au cours de l'exercice suivant au titre de :</i>		
Quotes-parts annuelles dues au titre de l'exercice budgétaire (ou d'exercices antérieurs)	2 081 481	8 150 848
Autres recettes dues au titre de l'exercice budgétaire (ou d'exercices antérieurs)	1 923 097	2 544 705
Économies sur la liquidation d'obligations budgétaires reportées	1 142 962	1 619 740
Excédent final de trésorerie pour l'exercice budgétaire original (ou déficit)	6 029 991	11 565 425

- 8.45 Plus de 2,7 millions d'euros de recettes reçues par l'OIAC au cours de 2005, auxquelles s'ajoute l'excédent de trésorerie de 2004, concernaient en fait des montants payables par les États membres pour des périodes antérieures à 2004.
- 8.46 En outre, l'excédent de trésorerie de 2004 à répartir entre les États membres comprend environ 1,6 million d'euros en économies pour l'OIAC résultant de mouvements favorables de la valeur de change de l'euro par rapport au taux adopté dans les estimations budgétaires convenues pour l'exercice.

ENGAGEMENTS NON FINANCÉS

- 8.47 L'état des risques financiers figurant dans le budget-programme 2007 reconnaît que des prestations d'un montant de 15,3 millions d'euros, payables aux membres du personnel en place, s'étaient accumulées à la fin de 2005 sous forme d'engagements "non financés" de l'OIAC.

- 8.48 Les membres du personnel du Secrétariat de l'OIAC ont droit aux congés annuels et à des prestations de rapatriement qui s'accumulent pendant la période de service d'un fonctionnaire. Ces prestations sont payables (en espèces ou sous forme de services payés par l'OIAC) après la cessation de service d'un fonctionnaire qui quitte l'OIAC (y compris les niveaux autorisés de congé annuel accumulé si celui-ci n'est pas utilisé avant).
- 8.49 Le tableau ci-après contient un résumé des engagements de cette nature en souffrance accumulés par l'OIAC (mais qui ne sont pas encore payables).

TABLEAU 45 : ENGAGEMENTS NON FINANCÉS DE L'OIAC (FIN DE L'EXERCICE)

Prestations dues au personnel	2004	2005
Indemnités de rapatriement	4 528 478	5 262 937
Frais de voyage et de déménagement des effets personnels	6 384 514	6 210 744
Congé annuel accumulé	3 459 137	3 806 414
Total des engagements	14 372 129	15 280 095

- 8.50 Aucune réserve liquide n'a été prévue pour le paiement de ces coûts lorsqu'ils seront dus. Cette question est distincte des prestations de "sécurité sociale" cumulées du personnel qui sont intégralement financées chaque année par les États membres et versées dans une entité séparée (la Caisse de prévoyance) jusqu'à la cessation de service du fonctionnaire.

APPENDICES

**APPENDICE 1 : INSPECTIONS D'ARMES CHIMIQUES PROGRAMMÉES
POUR 2007**

Type d'inspection	Inspections		Inspecteurs nécessaires		
	Activités (mois)	Missions/rotations	Nombre d'inspecteurs	Durée des rotations (jours)	Journées d'inspecteur
<i>IDAC – États-Unis d'Amérique :</i>					
Anniston CDF	10	14,5	2,5	46	1 668
Anniston CDF – Nouvelle campagne de munitions	2	2,9	1,5	46	200
Tooele CDF	12	17,3	2,5	46	1 990
Umatilla CDF – Fonctionnement à pleine capacité	9	13,0	2,5	46	1 495
Umatilla CDF – Nouvelle campagne de munitions	3	4,3	1,5	46	297
Pine Bluff CDF – Fonctionnement à pleine capacité	12	17,3	3,5	46	2 785
Newport CDF	12	17,3	2,5	46	1 990
Total IDAC - États-Unis d'Amérique	sans objet	86,6	sans objet	sans objet	10 425
<i>IDAC – RUSSIE :</i>					
Kambarka (IDAC)	12	13	5	30	1 950
Maradykovski (IDAC)	12	13	5	30	1 950
CWDF/30 – Examen technique final	sans objet	2	8	7,5	120
Total IDAC - Russie	sans objet	28	sans objet	sans objet	4 020
<i>IDAC – AUTRES ÉTATS MEMBRES :</i>					
Inde	9	13,0	2,5	44	1 430
Un État partie	8	11,6	1,5	44	766
Albanie	3	4,3	2,5	44	473
Total IDAC – Autres États membres	sans objet	28,9	sans objet	sans objet	2 669
TOTAL IDAC	sans objet	143,5	sans objet	sans objet	17 114
Installations de stockage	sans objet	26	sans objet	sans objet	873
Installations de fabrication*	sans objet	17	sans objet	sans objet	376
Armes chimiques anciennes	sans objet	6	4	5	120
Armes chimiques abandonnées	sans objet	5	4	12,5	250
TOTAL, INSPECTIONS AU TITRE DES ARTICLES IV ET V	sans objet	197,5	sans objet	sans objet	18 733

* Les plans d'inspections pour 2007 comprennent 17 visites d'anciennes installations de fabrication, dont quatre visites d'installations détruites, six visites d'installations converties et sept visites d'installations à convertir.

APPENDICE 2 : ÉTAT DES DÉPENSES ET DES RECETTES BUDGÉTISÉES POUR 2007

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
		DÉPENSES :				
		<u>Dépenses de personnel :</u>				
31 669 684	35 363 993	Traitements	35 363 993	35 446 877	0,2 %	35 446 877
11 504 177	13 980 162	Dépenses communes de personnel	13 980 162	13 789 087	-1,4 %	13 789 087
3 914 182	3 762 224	Renouvellement du personnel	3 762 224	3 483 374	-7,4 %	3 483 374
246 935	291 681	Heures supplémentaires	291 681	294 600	1,0 %	294 600
436 303	335 000	Consultants	335 000	282 800	-15,6 %	282 800
1 139 790	1 060 832	Personnel temporaire	815 384	1 109 339	36,1 %	849 789
276 803	273 613	Autres dépenses de personnel	273 613	306 649	12,1 %	306 649
49 187 874	55 067 504	Total, Dépenses de personnel	54 822 056	54 712 725	-0,2 %	54 453 175
		<u>Frais de voyage :</u>				
3 392 880	3 815 362	Voyages - inspections	3 815 362	4 274 621	12,0 %	4 274 621
548 743	560 812	Voyages - réunions officielles	560 812	560 869	0,0 %	560 869
-	2 544	Autres	2 544	1 502	-41,0 %	1 502
3 941 623	4 378 718	Total, Frais de voyage	4 378 718	4 836 991	10,5 %	4 836 991
		<u>Services contractuels :</u>				
580 190	670 536	Formation	670 536	609 239	-9,1 %	710 989
1 089 660	1 416 552	Services de traduction et d'interprétation	1 416 552	1 435 813	1,4 %	1 435 813
581 418	366 300	Services de traitement des données	366 300	347 788	-5,1 %	347 788
402 368	157 713	Sécurité/sûreté	73 770	76 581	3,8 %	76 581
697 489	891 214	Inspecteurs	891 214	900 126	1,0 %	900 126
536 760	880 338	Autres services contractuels	880 338	875 344	-0,6 %	875 344
3 887 885	4 382 652	Total, Services contractuels	4 298 709	4 244 892	-1,3 %	4 346 642
		<u>Coûts des ateliers, séminaires et réunions :</u>				
862 962	868 507	Appui aux autorités nationales	868 507	909 761	4,8 %	909 761
941 554	834 642	Renforcement des capacités	834 642	874 287	4,8 %	874 287
693 140	679 384	Capacité de protection	679 384	711 655	4,8 %	711 655
361 609	457 875	Programme des scientifiques associés	457 875	469 322	2,5 %	469 322
85 854	78 150	Autres ateliers, séminaires et réunions	78 150	81 862	4,8 %	81 862
2 945 119	2 918 558	Total, coûts des ateliers, séminaires et réunions	2 918 558	3 046 887	4,4 %	3 046 887
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
3 303 851	3 504 036	Location des locaux	3 504 036	3 421 526	-2,4 %	3 421 526
1 056 336	1 173 052	Entretien et frais d'éclairage, de chauffage, d'énergie et d'eau	1 173 052	1 156 215	-1,4 %	1 156 215
440 274	563 939	Location de matériel	563 939	371 700	-34,1 %	371 700
93 951	135 836	Entretien du matériel	135 836	90 719	-33,2 %	90 719
519 084	599 409	Communications	599 409	566 990	-5,4 %	566 990
79 451	84 046	Frais de réception et autres frais de représentation	84 046	84 660	0,7 %	84 660
122 639	168 254	Assurances	168 254	127 774	-24,1 %	127 774
350 838	463 980	Fournitures et accessoires	463 980	383 656	-17,3 %	383 656

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
231 569	410 021	Fret et expéditions	410 021	466 397	13,7 %	466 397
69 714	144 485	Autres frais généraux de fonctionnement	144 485	76 118	-47,3 %	76 118
6 267 707	7 247 058	Total, Frais généraux de fonctionnement	7 247 058	6 745 754	-6,9 %	6 745 754
6 285	17 298	<u>Mobilier et matériel - coûts d'utilisation :</u> Mobilier et matériel de bureau	17 298	5 004	-71,1 %	5 004
159 803	246 235	Matériel informatique et logiciels	246 235	199 875	-18,8 %	199 875
143	-	Mobilier et matériel (autres)	-	-		-
166 231	263 533	Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation	263 533	204 879	-22,3 %	204 879
489 310	342 898	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures – coûts d'utilisation :</u> Entretien du matériel d'inspection	342 898	351 470	2,5 %	351 470
5 722	10 175	Fournitures et accessoires	10 175	5 824	-42,8 %	5 824
495 032	353 073	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures – coûts d'utilisation	353 073	357 294	1,2 %	357 294
66 891 471	74 611 095	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	74 281 704	74 149 424	-0,2 %	73 991 624
231 204	162 182	<u>Mobilier et matériel - dépenses d'équipement :</u> Mobilier et matériel de bureau	239 113	166 237	-30,5 %	166 237
611 176	366 300	Matériel informatique et logiciels	366 300	322 875	-11,9 %	322 875
7 520	271 164	Mobilier et matériel (autres)	138 889	50 503	-63,6 %	108 588
849 900	799 646	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	744 301	539 614	-27,5 %	597 699
1 013 818	203 500	<u>Matériel d'inspection, entretien et fournitures – dépenses d'équipement :</u> Achat de matériel d'inspection	453 500	336 713	-25,8 %	461 713
1 013 818	203 500	Total, Matériel d'inspection, entretien et fournitures – dépenses d'équipement	453 500	336 713	-25,8 %	461 713
1 863 718	1 003 146	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	1 197 801	876 327	-26,8 %	1 059 412
68 755 189	75 614 241	TOTAL, DÉPENSES	75 479 506	75 025 751	-0,6 %	75 051 036
68 163 380	69 791 241	RECETTES : Quotes-parts annuelles	69 656 506	68 640 103	-1,5 %	68 665 388
3 635 658	5 373 000	Contributions au titre de la vérification	5 373 000	5 635 648	4,9 %	5 635 648
927 537	450 000	Intérêts et autres revenus	450 000	750 000	66,7 %	750 000
72 726 575	75 614 241	TOTAL, RECETTES	75 479 506	75 025 751	-0,6 %	75 051 036

8.51 Comparées aux prévisions antérieures pour l'exercice suivant, toutes les différences réelles des dépenses budgétisées de l'OIAC en 2007 sont décrites dans le budget-programme 2007 comme étant des initiatives de dépenses ou des mesures d'économie définies.

- 8.52 D'autres différences indiquées dans le tableau ci-dessus résultent d'une révision des coûts estimatifs du personnel en poste, de l'indexation de tous les objets de financement pour tenir compte de la croissance des prix prévue pour 2007 (décrite à la deuxième partie du budget-programme 2007), et/ou de réaffectations neutres à l'intérieur des ressources disponibles dans l'ensemble de l'OIAC pour tenir compte de la modification du profil de dépenses associé aux activités de l'OIAC.

APPENDICE 3 : PARAMÈTRES UTILISÉS DANS LES PRÉVISIONS – HYPOTHÈSE DE CROISSANCE EN 2007

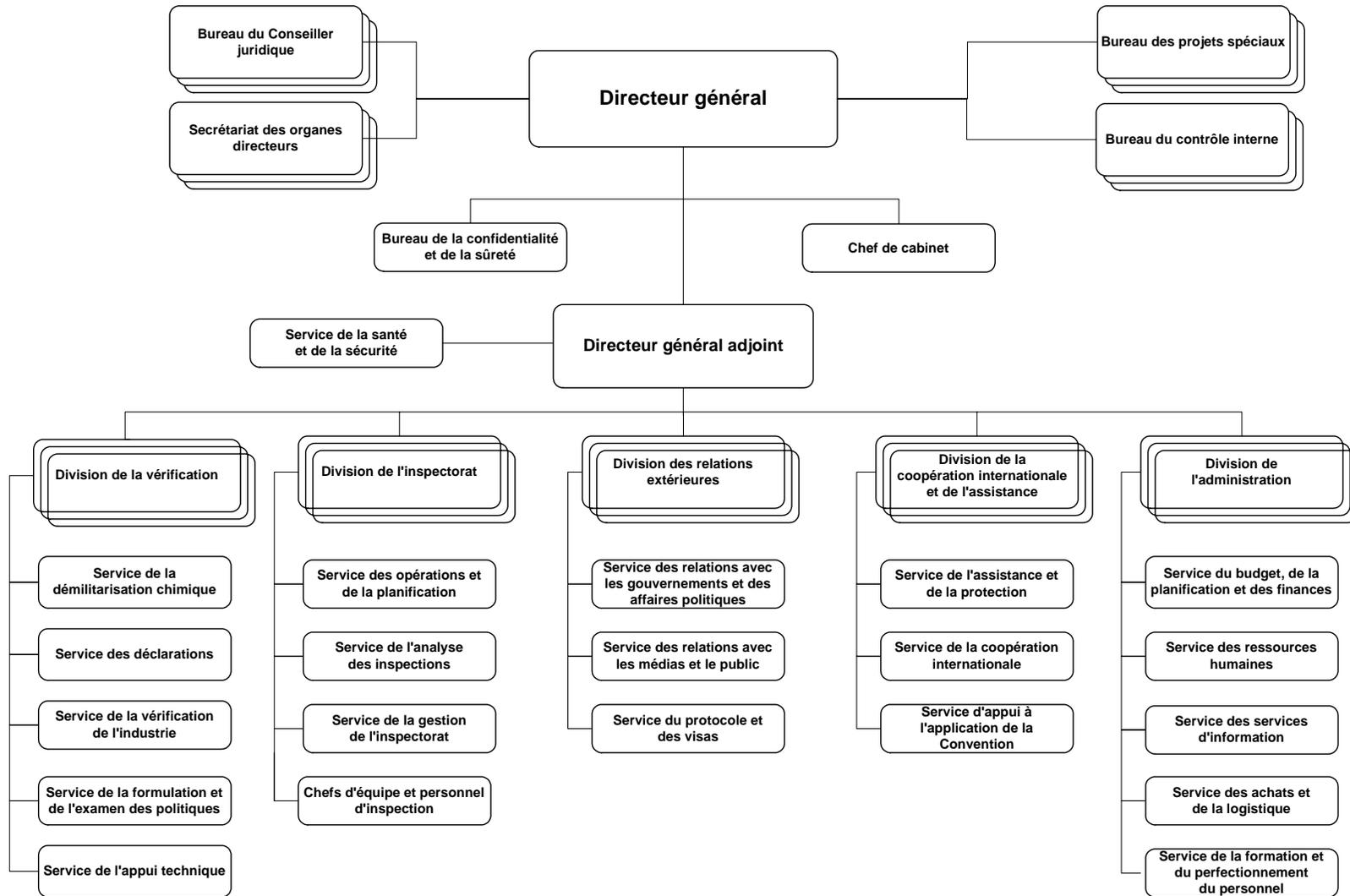
Objet de financement	Variable des coûts	Base des coûts	Différence (incidence sur une année entière)	Explication
<u>Coûts ordinaires de personnel</u>				
Paramètres généraux	Échelons annuels	Profils du personnel déterminés en juin 2006	Entre 1,5 % et 4 %	Accordés aux dates anniversaires connues (ou au milieu de l'année pour les postes actuellement vacants)
	Économies de renouvellement	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	-2,0 %	Économie moyenne des augmentations et retard dans le recrutement répartis sur toutes les prestations liées aux augmentations
Traitements	Traitements P	Niveaux annualisés en fonction des taux prévus d'ici à la fin de 2006	1,0 %	Augmentation de 2 % à la mi-2007 sur la base de l'inflation projetée aux Pays-Bas en raison de l'augmentation du coût de la vie à compter d'octobre 2006
	Traitements GS	Niveaux annualisés en fonction des taux prévus d'ici à la fin de 2006	0,5 %	Augmentation de 1,5 % en septembre 2007 sur la base de l'inflation projetée aux Pays-Bas en raison de l'augmentation à compter de septembre 2006
<u>Dépenses communes de personnel</u>				
Prestations de sécurité sociale	Rémunération considérée aux fins de la pension (P)	Niveaux annualisés en fonction des taux prévus d'ici à la fin de 2006	1,25 %	Augmentation de 3,8 % en septembre 2007 similaire à celle de 2005 (et prévue pour 2006); taux de change supposé constant (1 dollar US = 0,797 euro)
	Rémunération considérée aux fins de la pension (GS)	Niveaux annualisés en fonction des taux prévus d'ici à la fin de 2006	0,5 %	Augmentation de 1,5 % en septembre 2007 sur la base de l'inflation projetée aux Pays-Bas en raison de l'augmentation à compter de septembre 2006
Prestations pour soins médicaux	Niveau des traitements	Niveaux annualisés en fonction des taux prévus d'ici à la fin de 2006	0,5 % à 1,0 %	Traduisent les augmentations prévues des traitements P (1,0 %) et GS (0,5 %)
Indemnités décès et pensions d'invalidité	En fonction de la rémunération considérée aux fins de la pension	Niveaux annualisés en fonction des taux prévus d'ici à la fin de 2006	0,5 % à 1,25 %	Traduisent les augmentations prévues des rémunérations considérées aux fins de la pension pour la classe P (1,25 %) et la classe GS (0,5 %)
Indemnités pour charges de famille	Coût général	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	1,0 %	Augmentation moyenne prévue des dépenses ordinaires de personnel sur une année entière
Allocation-logement	Marché local	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	1,25 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 aux Pays-Bas
Indemnités pour frais d'étude	Coûts internationaux	Niveaux annualisés calculés en juin 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
Congé dans les foyers	Coût des voyages	Besoins prévus pour 2007	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
<u>Autres dépenses de personnel</u>				
Heures supplémentaires	Niveau des traitements	Prévision convenue pour 2006	1,0 %	Augmentation moyenne prévue des dépenses de personnel sur une année entière

Objet de financement	Variable des coûts	Base des coûts	Différence (incidence sur une année entière)	Explication
Personnel temporaire	Traitements et DCP	Base zéro pour 2007	diverse	Augmentation fondée sur les prestations prévues applicables à chaque poste recensé
Coûts de renouvellement du personnel	Niveaux des traitements et frais de voyage	Prévision convenue pour 2006	1,5 %	Moyenne de l'incidence, sur une année entière, de l'augmentation prévue des traitements et frais de voyage (classe P)
Autres dépenses de personnel	Traitements et DCP	Prévision convenue pour 2006	1,0 %	Augmentation moyenne prévue des dépenses ordinaires de personnel sur une année entière
<u>Autres dépenses</u>				
Coût des voyages	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
Consultants	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	1,0 %	Augmentation moyenne prévue des dépenses ordinaires de personnel sur une année entière
Autres services contractuels	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
Programme des scientifiques associés	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
Programmes internationaux (renforcement des capacités, capacité de protection, appui aux autorités nationales)	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	4,75 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour les marchés émergents et les économies en développement
Location des locaux	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	1,5 %	Augmentation conforme au bail de location
Frais généraux de fonctionnement	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
Tous autres coûts de fonctionnement	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)
Achats de biens	Prix à la consommation	Prévision convenue pour 2006	2,5 %	Inflation annuelle moyenne prévue pour 2007 pour la zone euro (et un coefficient de correction de 0,35 % au titre de 2006)

Notes :

- Le taux de croissance a été calculé pour la totalité de l'exercice et se fonde sur les prix retenus pour 2006 (et répercutés sur les prévisions antérieures établies au titre de 2007).
- Les paramètres généraux d'indexation ont été arrondis à 0,25 % près.
- Les prévisions budgétaires reposent sur l'hypothèse que le taux de change moyen demeurera constant pendant toute l'année, au niveau de 1 dollar US = 0,797 euro.
- Les prévisions pour 2008 figurant dans le budget-programme 2007 sont fondées sur l'hypothèse que les prix de 2007 demeureront comparables à ceux qui figurent dans les prévisions budgétaires de 2007.

APPENDICE 4 : ORGANIGRAMME DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC



**APPENDICE 5 : EFFECTIFS DU SECRÉTARIAT DE L'OIAC
TITULAIRES DE CONTRATS À DURÉE DÉTERMINÉE**

Organe	Administrateurs							Services généraux			Total général
	D-2 et au-dessus	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	GS-6 et GS-7	GS-5 et au-dessous	Total	
DIVISION DE LA VÉRIFICATION :											
Bureau du Directeur	1	-	1	-	-	-	2	1	-	1	3
Service des déclarations	-	1	-	4	6	-	11	4	10	14	25
Service de la démilitarisation chimique	-	1	-	7	1	-	9	-	2	2	11
Service de la vérification de l'industrie	-	1	-	6	-	-	7	-	1	1	8
Service de la formulation et de l'examen des politiques	-	1	-	6	1	-	8	-	1	1	9
Service de l'appui technique	-	-	1	6	1	1	9	3	7	10	19
Total pour la Division	1	4	2	29	9	1	46	8	21	29	75
DIVISION DE L'INSPECTORAT :											
Bureau du Directeur	1	-	-	-	-	-	1	1	-	1	2
Service de la gestion de l'inspectorat	-	-	1	-	1	-	2	-	4	4	6
Service de l'analyse des inspections	-	-	1	-	1	-	2	-	-	-	2
Service des opérations et de la planification	-	-	1	5	3	1	10	-	11	11	21
Inspecteurs	-	-	28	80	53	12	173	-	-	-	173
Total pour la Division	1	0	31	85	58	13	188	1	15	16	204
DIVISION DE LA COOPÉRATION INTERNATIONALE ET DE L'ASSISTANCE :											
Bureau du Directeur	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	2
Service de l'assistance et de la protection	-	1	-	3	-	-	4	-	1	1	5
Service d'appui à l'application de la Convention	-	1	-	2	-	-	3	-	1	1	4
Service de la coopération internationale	-	1	-	2	2	-	5	-	1	1	6
Total pour la Division	1	3	-	7	2	-	13	-	4	4	17
SECRÉTARIAT DES ORGANES DIRECTEURS :											
Bureau du Directeur	1	-	-	-	-	1	2	1	5	6	8
Service linguistique	-	-	1	7	13	-	21	2	7	9	30
Total pour la Division	1	-	1	7	13	1	23	3	12	15	38
DIVISION DES RELATIONS EXTÉRIEURES :											
Bureau du Directeur	1	1	-	-	-	-	2	-	1	1	3
Service des relations avec les gouvernements et des affaires politiques	-	-	1	-	2	-	3	-	2	2	5
Service des relations avec les médias et le public	-	-	1	-	1	-	2	-	2	2	4
Service du protocole	-	-	1	1	-	-	2	1	3	4	6
Total pour la Division	1	1	3	1	3	-	9	1	8	9	18

Organe	Administrateurs							Services généraux			Total général
	D-2 et au-dessus	D-1	P-5	P-4	P-3	P-2	Total	GS-6 et GS-7	GS-5 et au-dessous	Total	
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	1	1	-	-	-	-	2	1	1	2	4
CABINET DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT	1	1	1	-	-	-	3	1	1	2	5
BUREAU DU CONTRÔLE INTERNE	1	-	1	3	-	-	5	1	2	3	8
BUREAU DU CONSEILLER JURIDIQUE	1	-	2	1	2	1	7	1	1	2	9
BUREAU DES PROJETS SPÉCIAUX	1	-	-	-	-	-	1	-	1	1	2
BUREAU DE LA CONFIDENTIALITÉ ET DE LA SÛRETÉ	-	-	1	3	2	-	6	1	30	31	37
SERVICE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ	-	1	2	-	2	-	5	2	2	4	9
DIVISION DE L'ADMINISTRATION :											
Bureau du Directeur	1	1*	-	-	-	-	2	1	-	1	3
Service du budget, de la planification et des finances	-	-	1	1	3	1	6	5	9	14	20
Service des ressources humaines	-	1		2	3	1	7	2	9	11	18
Service des achats et de la logistique	-	-	1	3	1	-	5	4	14	18	23
Service de la formation et du perfectionnement du personnel	-	-	1	1	-	-	2	1	4	5	7
Service des services d'information	-	1	-	3	7	3	14	6	4	10	24
Total pour la Division	1	3	3	10	14	5	36	19	40	59	95
TOTAL SECRÉTARIAT	11	14	47	146	105	21	344	38	139	177	521

* Le Conseil exécutif a approuvé le reclassement de ce poste de P-5 à D-1 jusqu'à ce que le titulaire actuel quitte l'OIAC (EC-37/DEC.14 du 2 juillet 2004).

**APPENDICE 6 : PROGRAMME DIRECTION GÉNÉRALE : DÉPENSES
BUDGÉTISÉES CONSOLIDÉES POUR 2007 PAR OBJET
DE FINANCEMENT**

Résultat 2005	Budget 2006	Objet de financement	2007			Prévisions 2008
			Prévisions antérieures	Budget	Écart en %	
		<u>Dépenses de personnel :</u>				
3 963 931	4 412 435	Traitements	4 412 435	4 539 495	2,9 %	4 539 495
1 429 280	1 707 751	Dépenses communes de personnel	1 707 751	1 702 983	-0,3 %	1 702 983
83 031	78 986	Heures supplémentaires	78 986	79 777	1,0 %	79 777
270 897	100 000	Consultants	100 000	101 000	1,0 %	101 000
120 869	132 507	Personnel temporaire	132 507	130 543	-1,5 %	130 543
25 001	25 813	Autres dépenses de personnel	25 813	26 071	1,0 %	26 071
5 893 009	6 457 491	Total, Dépenses de personnel	6 457 491	6 579 869	1,9 %	6 579 869
		<u>Frais de voyage :</u>				
283 066	322 334	Voyages - réunions officielles	322 334	321 106	-0,4 %	321 106
283 066	322 334	Total, Frais de voyage	322 334	321 106	-0,4 %	321 106
		<u>Services contractuels :</u>				
20 709	26 659	Formation	26 659	68 092	155,4 %	68 092
402 368	157 713	Sécurité/sûreté	73 770	76 581	3,8 %	76 581
103 145	262 194	Autres services contractuels	262 194	197 715	-24,6 %	197 715
526 222	446 565	Total, Services contractuels	362 622	342 388	-5,6 %	342 388
		<u>Frais généraux de fonctionnement :</u>				
4 929	10 175	Location de matériel	10 175	5 141	-49,5 %	5 141
31 983	62 576	Entretien du matériel	62 576	40 140	-35,9 %	40 140
6 766	16 789	Frais de réception et autres frais de représentation	16 789	17 209	2,5 %	17 209
55 099	36 121	Fournitures et accessoires	36 121	36 591	1,3 %	36 591
474	-	Autres frais généraux de fonctionnement	-	-		-
99 251	125 661	Total, Frais généraux de fonctionnement	125 661	99 081	-21,2 %	99 081
		<u>Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation :</u>				
143	-	Mobilier et matériel (autres)	-	-		-
143	-	Total, Mobilier et matériel – coûts d'utilisation	-	-		-
6 801 691	7 352 051	TOTAL, DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	7 268 108	7 342 444	1,0 %	7 342 444
		<u>Mobilier et matériel – dépenses d'équipement :</u>				
-	182 641	Mobilier et matériel (autres)	50 366	50 503	0,3 %	50 503
-	182 641	Total, Mobilier et matériel - dépenses d'équipement	50 366	50 503	0,3 %	50 503
-	182 641	TOTAL, DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT	50 366	50 503	0,3 %	50 503
6 801 691	7 534 692	TOTAL, DÉPENSES	7 318 474	7 392 946	1,0 %	7 392 946

APPENDICE 7 : PROGRAMME 6 – DIRECTION GÉNÉRALE

- 8.53 Les tableaux ci-après énumèrent les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre des diverses composantes du programme d'activités de l'OIAC à l'appui de la Direction générale.
- 8.54 Les activités du Secrétariat liées à ce programme sont dévolues à plusieurs bureaux et services. Les états budgétaires distincts (qui donnent des estimations financières détaillées) du Cabinet du Directeur général, du Cabinet du Directeur général adjoint, du Bureau du contrôle interne, du Bureau du Conseiller juridique, du Bureau des projets spéciaux, du Service de la confidentialité et de la sûreté ainsi que du Service de la santé et de la sécurité figurent à la troisième partie du budget-programme 2007.

TABLEAU 46 : CONTRÔLE INTERNE – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Assurer la solidité des systèmes et procédures de contrôle de l'administration, de la confidentialité et de la sûreté.	<ul style="list-style-type: none"> • Rapport d'audit externe donnant satisfaction sur l'environnement de contrôle interne et les travaux du Bureau du contrôle interne. • Analyse et préparation de 12 rapports internes pendant l'année sur les politiques générales et les programmes du Secrétariat. • Acceptation ou approbation par la direction du Secrétariat et pendant l'année de 90 % des recommandations formulées par le Bureau du contrôle interne dans ses rapports.
Assurer que les politiques et programmes sont gérés avec efficacité et efficience au sein du Secrétariat, qu'ils sont pertinents et que l'utilisation des ressources disponibles est optimisée.	<ul style="list-style-type: none"> • Évaluation ciblée de la gestion des programmes et des ressources pour promouvoir l'optimisation des ressources et l'efficacité opérationnelle dans les activités du Secrétariat selon le programme de travail. • Obtention pendant l'année d'un taux d'application de 84 % de toutes les recommandations du Bureau du contrôle interne (similaire aux niveaux actuels). • Examens trimestriels tout au long de l'année du suivi de l'application des recommandations du Bureau du contrôle interne.
Appuyer la mise en place et la maintenance du système de gestion de la qualité du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien de l'agrément du laboratoire de l'OIAC et du Bureau du contrôle interne. • Fourniture d'une assistance au sein du Secrétariat pour assurer le respect des normes ISO 17799 et ISO 15489.
Informers les États membres de toutes les questions qui présentent un intérêt particulier pour les opérations et l'efficacité de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture de conseils judicieux dans les délais, y compris présentation du rapport annuel du Bureau du contrôle interne aux États membres. • Prise en considération des conseils du Bureau du contrôle interne.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

Principales activités du Secrétariat pour 2007

Examen ciblé des systèmes et procédures internes de contrôle des finances, de la confidentialité, de l'information, des effectifs, des achats et de la sécurité pour assurer la probité des activités du Secrétariat :

- Les principaux examens porteront sur six domaines administratifs et quatre domaines de contrôle de la sûreté et/ou de la confidentialité.
- Un examen collégial de l'observation de normes internationales convenues de vérification interne sera envisagé en 2007.

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Suivi régulier des mesures correctrices prises pour réagir aux problèmes signalés et à d'autres domaines préoccupants :	
<ul style="list-style-type: none"> • Suivi trimestriel de l'état de l'application des recommandations du Bureau du contrôle interne et publication trimestrielle d'un rapport de situation. 	
Poursuite et avancement de la mise en œuvre du système de gestion de la qualité conformément aux normes de l'ISO :	
<ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'une formation en matière d'assurance de la qualité pour certains membres choisis du personnel. • Certification de la base de données analytiques conformément à la décision de la Conférence des États parties et du matériel d'inspection (CPG/SM). 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	857 249 euros

TABLEAU 47 : AVIS JURIDIQUES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs du programme de l'OIAC	Résultats clés prévus pour 2007
Donner en temps voulu des avis juridiques efficaces et fiables.	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des avis juridiques sont communiqués aux Divisions et Bureaux pendant l'année, sans retard pour les activités du programme. • Communication de 10 à 15 avis juridiques sur des projets d'accords relatifs aux privilèges et immunités et de plus de 50 avis juridiques sur des questions contractuelles. • Avis en temps utile concernant des décisions juridiques internes contestées par des fonctionnaires de l'OIAC, y compris défense de l'OIAC pour les questions qui sont examinées par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail.
Analyser les besoins juridiques et gérer les actions en justice mettant en jeu le Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Réponses satisfaisantes à la totalité des questions juridiques posées pendant l'année.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Appui à la mise en œuvre par les États membres des obligations nationales au titre de l'Article VII de la Convention :	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication d'avis en temps utile sur des projets de législation soumis au Bureau. • Après l'adoption d'une législation, d'autres formes d'assistance seront offertes aux États membres relativement à l'Article VII. 	
Appui à l'élaboration d'accords bilatéraux concernant la fourniture d'une assistance au titre de l'Article X de la Convention :	
<ul style="list-style-type: none"> • Augmentation du nombre et de la portée des accords relatifs à l'Article X. • On estime que deux ou trois accords relatifs à l'Article X seront négociés pendant l'année. 	
Appui à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une nouvelle stratégie des achats pour l'OIAC :	
<ul style="list-style-type: none"> • Communication d'avis juridiques concernant le plan de gestion des changements dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie des achats. • Communication d'avis sur les révisions et modifications des règlements et règles requis pour la mise en œuvre satisfaisante de la stratégie des achats. 	
Communication d'avis juridiques sur des points particuliers :	
<ul style="list-style-type: none"> • Examen des aspects juridiques des activités du Secrétariat. • Défense de l'OIAC dans les actions intentées devant le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	1 147 308 euros

TABLEAU 48 : PROJETS SPÉCIAUX – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Améliorer la contribution de l'OIAC aux efforts mondiaux contre le terrorisme.	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des politiques et des relations de coopération avec d'autres organisations. • Coordonner des activités dans le cadre de la contribution de l'OIAC aux efforts mondiaux contre le terrorisme, y compris au titre de l'Article X de la Convention.
Accroître la participation de l'OIAC aux efforts mondiaux visant à assurer la non-prolifération des armes de destruction massive.	<ul style="list-style-type: none"> • Établir des filières claires pour appuyer les États membres dans la mise en œuvre de dispositions clés de la Convention. • Informer le Directeur général des risques et enjeux potentiels pour la Convention et l'OIAC. • Appuyer la mise au point de politiques de coopération avec des partenaires internationaux.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	
Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Appuyer l'OIAC dans sa contribution aux efforts mondiaux contre le terrorisme : <ul style="list-style-type: none"> • Coordination générale au sein du Secrétariat de la participation de l'OIAC à la lutte contre le terrorisme. • Maintien de contacts avec des organisations internationales pertinentes. • Communication d'informations sur des questions potentielles dans le domaine du contre-terrorisme. 	
Accroître la participation de l'OIAC dans les efforts mondiaux visant à assurer la non-prolifération des armes de destruction massive : <ul style="list-style-type: none"> • Participation et interaction accrues dans ce domaine et maintien de contacts étroits avec des partenaires intéressés. • Élaboration de politiques de coopération avec des partenaires internationaux. 	
Continuer à fournir des avis au Directeur général sur une gamme de questions relatives à la Convention et à l'OIAC, notamment en ce qui concerne les questions d'universalité et de mise en œuvre ainsi que l'assistance et la protection : <ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de renseignements pertinents. 	
Aider l'OIAC à coordonner les efforts intégrés du Secrétariat en faveur de projets spéciaux : <ul style="list-style-type: none"> • Coordination de toutes les activités relatives à la préparation et à la conduite d'événements pour marquer le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention. • Coordination de l'appui du Secrétariat à la mise en œuvre par les États membres de la décision de la Conférence relative à la création d'un bureau de l'OIAC en Afrique. • Participation aux préparatifs du Secrétariat relatifs à la deuxième Conférence d'examen. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	325 375 euros

TABLEAU 49 : CONFIDENTIALITÉ ET SÛRETÉ – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Assurer que les informations confidentielles confiées au Secrétariat par les États membres restent sécurisées.	<ul style="list-style-type: none"> • Achèvement satisfaisant de l'audit de tous les systèmes par la quatrième équipe chargée de l'audit de la sécurité pendant l'année sans conclusion défavorable majeure. • Aucune violation des procédures en rapport avec la sécurité physique ou de l'information donnant lieu à un manquement à la confidentialité. • Aucun retard administratif sérieux dû à l'application des politiques/procédures strictes du régime de confidentialité du Secrétariat.
Veiller à ce que tous les fonctionnaires, délégués et visiteurs de l'OIAC ne subissent aucun dommage dans les locaux de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucun incident de sécurité causant des dommages corporels aux fonctionnaires, aux délégués ou aux visiteurs pendant l'année. • Résultats satisfaisants des deux exercices d'évacuation organisés pendant l'année; évacuation de l'immeuble du siège dans les délais requis selon la réglementation du pays hôte.
Préparer tous les membres du personnel de l'OIAC à faire face aux menaces potentielles de sûreté pendant leurs voyages officiels et veiller à ce qu'ils puissent compter sur une assistance au cas où ils connaîtraient des difficultés à cet égard.	<ul style="list-style-type: none"> • Communication à tous les fonctionnaires en voyages officiels des renseignements requis en matière de sécurité et d'assistance lors des voyages avant leur départ du Secrétariat. • Aucun incident de sécurité causant des dommages corporels aux fonctionnaires du Secrétariat pendant les périodes de voyages officiels. • Dans toute la mesure possible, réduction du nombre d'incidents de sécurité touchant des biens du Secrétariat volés à des fonctionnaires en voyages officiels.
Veiller à ce que tous les membres du personnel connaissent et respectent leurs obligations en matière de traitement de l'information.	<ul style="list-style-type: none"> • Aucune violation de la politique/procédure de sécurité de l'information donnant lieu à un manquement réel à la confidentialité. • Tous les nouveaux fonctionnaires suivent une formation requise en matière de sûreté et de confidentialité dans les 30 jours suivant leur arrivée; tous les autres fonctionnaires suivent un cours annuel obligatoire de recyclage en matière de sûreté et de confidentialité.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>
Assurer la réception, le traitement, le stockage et le traitement de renseignements confidentiels et sensibles : <ul style="list-style-type: none"> • Conclusion satisfaisante du premier audit de tous les systèmes basé sur la norme ISO 17799 en mars 2007 (postérieure à la mise en œuvre du volet "Industrie" du Système d'information pour la vérification et à l'introduction de nouveaux logiciels de surveillance de la sécurité). • Poursuite de l'élaboration des plans du Secrétariat sur la continuité des opérations et des autres exigences fondées sur la norme ISO 17799 du système de gestion de la sécurité de l'information du Secrétariat.
Organiser un service de gardes de sécurité et un centre de contrôle pour la sécurité physique du personnel et des locaux de l'OIAC : <ul style="list-style-type: none"> • Organisation d'un service de gardes de sécurité pour assurer la sécurité 24 heures sur 24, sept jours sur sept des locaux de l'OIAC et gestion du Centre de contrôle de la sécurité de l'OIAC pour fournir aux fonctionnaires du siège et à ceux en déplacement en mission un point de contact 24 heures sur 24, sept jours sur sept pour toutes questions en rapport avec la sécurité. • Accent supplémentaire mis sur la formation, sur le renforcement des politiques et des règles de procédure ainsi que sur le professionnalisme du service de sécurité physique. • Achat des pièces de rechange nécessaires pour maintenir les nouveaux systèmes de sécurité physique accrue et veiller à bien jeter les bases d'un plan général de maintenance et de remplacement de l'équipement.

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
<p>Fournir des avis relatifs à la sécurité des événements de l'OIAC et des fonctionnaires en déplacement :</p> <ul style="list-style-type: none"> Continuer à développer les procédures du Secrétariat en matière d'autorisation et de suivi des voyages officiels pour assurer des examens adéquats de sécurité avant tout voyage officiel et, une fois les voyages approuvés, suivi et surveillance de tous les voyages au fur et à mesure de leur déroulement pour éviter des conséquences néfastes dues à des situations changeantes de sécurité. Associer les avantages d'un système de suivi des voyages à la disponibilité d'un courrier électronique externe de bureau pour communiquer à l'ensemble des fonctionnaires des renseignements pertinents et opportuns sur la sécurité des voyages pour l'ensemble des voyages officiels organisés par le Secrétariat. 	
<p>Former et appuyer les fonctionnaires du Secrétariat et les États membres :</p> <ul style="list-style-type: none"> Poursuivre les efforts visant à automatiser les cours annuels de formation de recyclage par l'utilisation d'un outil de formation "en ligne" pour tous les fonctionnaires du Secrétariat. Actualiser tous les cours de formation en matière de sécurité physique, de sécurité de l'information et de confidentialité autant que possible en insérant des exemples fondés sur des problèmes types. Comme cela a été recommandé par la Commission de la confidentialité et lors de consultations officieuses sur des questions de confidentialité en 2006, participer avec la Division de la coopération internationale et de l'assistance à des séminaires régionaux de formation à l'intention de membres des autorités nationales. Renforcer encore la formation en matière de sécurité de l'information par l'introduction d'une publication visant à disséminer les meilleures pratiques dans la sécurité de l'information à tous les fonctionnaires du Secrétariat. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	2 523 614 euros

TABLEAU 50 : SANTÉ ET SÉCURITÉ – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs du programme de l'OIAC	Résultats clés prévus pour 2007
Avoir un personnel en bonne santé physique et morale apte à exercer ses fonctions.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun incident avec un membre du personnel qui ne répond pas aux exigences de son poste pour des raisons qui auraient raisonnablement pu être évitées. Statistiques des congés de maladie se situent dans une fourchette acceptable au sein d'organisations comparables.
Veiller à ce que le personnel ait les connaissances, les capacités et le matériel nécessaires pour qu'il puisse travailler dans des conditions de risque minimum pour l'intéressé et ses collègues.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun incident sur les lieux de travail de l'OIAC qui a des répercussions sur la santé et la sécurité et qui aurait raisonnablement pu être évité.
Activités d'inspection conduites avec des risques minimaux pour la santé et la sécurité.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun incident pendant les inspections qui a des répercussions sur la santé et la sécurité et qui aurait raisonnablement pu être évité. Aucune inspection entravée par le non-respect des règles de santé et de sécurité. Tous les inspecteurs satisfont aux normes minimales lors des essais d'aptitude en matière de santé et de sécurité.
Disponibilité d'un volet santé, sécurité et médical concret dans les activités de coopération internationale et d'assistance et autres programmes de sensibilisation de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> Fourniture efficace et à temps de l'appui convenu à la Division de la coopération internationale et de l'assistance et aux autres programmes de sensibilisation.

Objectifs du programme de l'OIAC	Résultats clés prévus pour 2007
Créer un environnement de travail dans lequel les risques de santé et de sécurité sont gérés activement et dans lequel les incidents, les accidents ou les maladies sont suivis d'une intervention prompte et efficace.	<ul style="list-style-type: none"> • Notation satisfaisante lors des inspections annuelles de santé et de sécurité des lieux de travail contrôlés de l'OIAC.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Avoir un personnel en bonne santé physique et morale apte à exercer ses fonctions :	
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser des examens médicaux préalables à l'emploi, périodiques, spéciaux et de cessation de service. • Organiser des programmes spécifiques de promotion de la santé, y compris de promotion de bonne forme physique. • Organiser des consultations et fournir des avis (et, le cas échéant, dispenser des soins, des traitements ou envoyer un fonctionnaire chez un spécialiste) à des fonctionnaires concernant des questions de santé et de sécurité en rapport avec leur emploi. 	
Veiller à ce que le personnel ait les connaissances, les capacités et le matériel nécessaires pour qu'il puisse travailler dans des conditions de risque minimum pour l'intéressé ou ses collègues :	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux stages de formation et de recyclage pour l'ensemble des fonctionnaires de l'OIAC, assurer le respect des normes minimum de performance en matière de santé et de sécurité pertinentes à leurs activités. • Fournir avis et assistance à la Division de l'inspection, au Service de l'appui technique et au Service des achats et de la logistique pour ce qui est des aspects de santé et de sécurité du matériel. • Incorporer les principes de gestion des risques dans toutes les activités applicables de l'OIAC. 	
Activités d'inspection conduites avec des risques minimaux pour la santé et la sécurité :	
<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un programme d'évaluation et de gestion des risques pour les inspections de l'OIAC, incluant une planification et des exposés écrits sur la santé et la sécurité préalables au déploiement, des possibilités de consultations pendant les inspections et des exposés post-inspection. • Préparer des dossiers de documentation médicale pour toutes les équipes d'inspection, y compris des certificats d'aptitude au travail, des résumés médicaux confidentiels individuels et des formulaires administratifs médicaux. • Assurer le traitement adéquat des blessures et maladies survenant lors d'inspections. 	
Disponibilité d'un volet santé, sécurité et médical concret dans les activités de coopération internationale et d'assistance et autres programmes de sensibilisation de l'OIAC :	
<ul style="list-style-type: none"> • Contribuer aux volets santé et sécurité des cours de formation pour États membres organisés et coordonnés par la Division de la coopération internationale et de l'assistance. • Appuyer la Division des relations extérieures, le Bureau des projets spéciaux ou d'autres unités fonctionnelles en ce qui concerne les aspects de santé et de sécurité de leurs activités de sensibilisation. • Rassembler et communiquer des renseignements de santé et de sécurité en réponse à des demandes externes. 	
Créer un environnement de travail dans lequel les risques de santé et de sécurité sont gérés activement et dans lequel les incidents, les accidents ou les maladies sont suivis d'une intervention prompte et efficace :	
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer des inspections régulières des lieux de travail de l'OIAC ainsi que du matériel/des procédures de santé et de sécurité, en communiquant les résultats à la direction par l'intermédiaire du Comité de la santé et de la sécurité. • Fournir un service médical de voyage aux fonctionnaires en voyage officiel, en incorporant des avis de santé spécifiques à la destination, des vaccins, des traitements prophylactiques et des trousseaux médicaux de voyage. • Assurer la disponibilité d'un service de premiers secours en cas d'accidents et de maladies survenant dans les locaux de l'OIAC, y compris la mise à disposition générale de trousseaux de premiers secours dans les zones publiques. • Enquêter sur des accidents se déroulant sur les lieux de travail de l'OIAC et appliquer les recommandations visant à empêcher qu'ils ne se reproduisent. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	923 034 euros

APPENDICE 8 : PROGRAMME 7 – ADMINISTRATION

- 8.55 Les tableaux ci-après énumèrent les principales activités (y compris les objectifs et les résultats clés) prévues pour 2007 dans le cadre des diverses composantes du programme d'activités de l'OIAC à l'appui de l'Administration.
- 8.56 Les activités du Secrétariat liées à ce programme sont dévolues à la Division de l'administration. Les états budgétaires de la Division de l'administration, qui donnent des estimations financières détaillées, figurent à la troisième partie du budget-programme 2007.

TABLEAU 51 : BUDGET, PLANIFICATION ET FINANCES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Performances financières efficaces en vue d'un appui réel aux opérations de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Les dépenses budgétisées pour 2007 sont inférieures de près de 1 %, en valeur nominale, aux crédits ouverts en 2006. • Diminution de 1,7 % (1,2 million d'euros) des coûts généraux pour les États membres par rapport aux contributions annuelles de 2006.
Administrer solidement et durablement les ressources financières.	<ul style="list-style-type: none"> • Paiement accru des obligations financières par les États membres au cours de l'exercice pendant lequel elles sont dues. • Utilisation de mécanismes de gestion des liquidités pour veiller à ce que des déficits temporaires de recettes ne nuisent pas indûment à l'exécution du programme.
Obligation redditionnelle transparente assumée dans les délais prescrits.	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de l'application de la politique visant à établir le budget et à formuler le programme en se fondant sur les résultats. • Communication périodique transparente, opportune et globale de résultats financiers au Conseil et à la Conférence. • Achèvement des états financiers annuels approuvés par le Commissaire aux comptes indépendant.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>
Établissement de rapports financiers pour les États membres, y compris préparation de renseignements budgétaires annuels : <ul style="list-style-type: none"> • Formulation du budget-programme pour 2008 comprenant la préparation d'une première actualisation des hypothèses financières, de documents officiels pour le Conseil et la Conférence ainsi que de documents détaillés d'information pour appuyer l'examen des États membres, et appui consultatif lors des consultations des États membres tenues dans le cadre du processus de facilitation. • Application d'un mécanisme convenu de gestion de l'incidence des taux de change. • Élaboration des états financiers pour 2006 et de quatre rapports trimestriels sur les recettes et dépenses pour le Conseil. • Élaboration d'un maximum de 15 autres documents officiels pour le Conseil/la Conférence sur des questions telles que barème des quotes-parts, virements budgétaires et réponses aux recommandations du Commissaire aux comptes. • Appui du Secrétariat et appui consultatif pour deux réunions de l'Organe consultatif sur les questions administratives et financières ("l'Organe consultatif"), y compris préparation de documents détaillés d'information, des rapports de l'Organe consultatif au Conseil ainsi que de la réponse du Directeur général aux recommandations de l'Organe consultatif.

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>	
<p>Appui au Directeur général et aux gestionnaires de programme pour la gestion des ressources financières :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptabilité opportune et précise pour les transactions et bilans financiers au sein du Secrétariat pour appuyer les objectifs financiers de l'OIAC. • Quatre rapports financiers trimestriels détaillés à l'intention du Directeur général, complétés par huit résumés mensuels de contrôle financier. • Examen trimestriel de l'affectation budgétaire pour 2007, compte tenu des premiers résultats et des problèmes naissants. • Douze rapports mensuels détaillés sur l'état d'exécution du budget distribués aux directeurs, y compris transmission améliorée de données électroniques. • Mise en œuvre d'un processus global de formulation du programme et de développement budgétaire au sein du Secrétariat pour le budget pour 2008. • Analyse détaillée des prévisions de recettes/dépenses pour appuyer les crédits alloués par le Directeur général au titre du budget pour 2008. • Assistance aux directeurs dans l'examen trimestriel des engagements de dépenses budgétaires en suspens. 	
<p>Opérations financières, y compris décaissements, recouvrement des recettes et opérations bancaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Comptes créditeurs – traitement d'environ 19 000 transactions (7 000 paiements de traitements, 7 500 autres paiements aux fonctionnaires et 4 500 paiements aux fournisseurs). • Établissement et distribution d'un maximum de 550 bulletins annuels de traitements pour les fonctionnaires. • Rentrée de recettes – collecte d'un maximum de 75 millions d'euros de paiements par les États membres, comprenant environ 150 paiements par 100 États, la préparation de 185 lettres d'appels de fonds et 450 factures, et au moins 170 lettres de rappel. • Mise en œuvre d'un mécanisme convenu permettant aux États membres de régulariser des arriérés de contributions. • Gestion de trésorerie – gestion prévue du solde moyen de 30 millions d'euros (y compris fonds d'affectation spéciale et comptes spéciaux) entre 250 dépôts à terme et 20 comptes bancaires. • Appui du Secrétariat et rapports consultatifs pour quatre réunions trimestrielles du Comité des placements. 	
<p>Appui à la Caisse de prévoyance de l'OIAC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appui du Secrétariat à au moins huit réunions du Conseil d'administration de la Caisse de prévoyance et établissement de documents pour une assemblée générale annuelle. • Mise en place de nouveaux arrangements pour les placements et l'administration des avoirs de la Caisse de prévoyance. 	
<i>Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :</i>	1 574 497 euros

TABLEAU 52 : RESSOURCES HUMAINES – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Fournir à l'OIAC des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est des conditions d'emploi.	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % de demandes pertinentes de renseignements reçoivent une réponse satisfaisante. • 95 % des opérations mensuelles de paie sont effectuées et transmises au Service du budget, de la planification et des finances dans les délais convenus. • Constatation ultérieure d'erreurs dans le calcul des prestations dans moins de 5 % des paiements.
Fournir au Secrétariat des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est de la gestion des performances, de la planification des ressources humaines, du recrutement et de la cessation de service, ainsi qu'un appui à la transition pour les fonctionnaires touchés par la politique de la durée de service et pour leurs supérieurs hiérarchiques.	<ul style="list-style-type: none"> • 90 % des rapports d'appréciation et de suivi du comportement professionnel sont achevés dans les délais prévus. • 90 % des plans requis en matière de ressources humaines sont communiqués. • 90 % du recrutement est achevé dans des délais standard. • 90 % des fonctionnaires recrutés sont titularisés à l'issue de leur période probatoire. • 90 % des fonctionnaires acceptent l'offre d'appui à la transition.
Fournir au Secrétariat et aux fonctionnaires des conseils et des services intégrés en matière de ressources humaines pour ce qui est du règlement des conflits, de la gestion des différends et des griefs, des mesures disciplinaires et des recours contentieux.	<ul style="list-style-type: none"> • Moins de 15 % des affaires sur lesquelles s'est prononcé le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du Travail appellent ultérieurement des modifications de la politique de l'OIAC en matière de ressources humaines.
Objectif fondamental principalement concerné : Objectif n° 7	
Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Appui à la planification des effectifs et au recrutement de personnel au sein du Secrétariat :	
<ul style="list-style-type: none"> • Fourniture d'avis et d'une assistance aux fonctionnaires et à la hiérarchie pour le système d'appréciation et de suivi du comportement professionnel récemment mis en place. • Lancement expérimental complet du système de planification des ressources humaines achevé en 2007. • Poursuite du recrutement pour remplacer les fonctionnaires quittant l'OIAC dans le cadre du renouvellement volontaire et géré des effectifs. • Gestion de la procédure de cessation de service et de l'appui à la transition. 	
Fourniture de services intégrés en matière de ressources humaines aux gestionnaires et aux fonctionnaires :	
<ul style="list-style-type: none"> • Règlement des griefs, recours contentieux, objections et mesures disciplinaires sur le plan interne. • Poursuite du parachèvement de politiques et procédures en matière de ressources humaines (nouvelles versions et versions révisées). • Règlement continu des conclusions d'audits internes et externes. • Contribution à la révision du Règlement du personnel. 	
Administration des prestations, des droits et des avantages dus au personnel du Secrétariat :	
<ul style="list-style-type: none"> • Détermination opportune et précise des conditions d'ouverture des droits à traitements et à prestations des fonctionnaires. • Fourniture d'avis et d'une assistance au personnel sur ses conditions d'emploi. 	
Initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007	
Augmentation des ressources pour financer les prestations en matière d'assistance pour garderie d'enfants (30 000 euros)	
Appui à la transition pour les fonctionnaires quittant l'Organisation (30 000 euros)	
Programme d'initiation des fonctionnaires nouvelles arrivés (41 000 euros)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	5 364 010 euros

TABLEAU 53 : ACHATS ET LOGISTIQUE – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Procéder aux achats de matériel, de produits et de services afin de répondre en temps opportun aux besoins des utilisateurs et obtenir les meilleurs prix possibles.	<ul style="list-style-type: none"> • 95 % des achats prévus sont effectués et comptabilisés pendant l'année dans les délais indiqués. • 95 % des biens et/ou services sont fournis pendant l'année dans les délais requis. • Dans 100 % des cas, obtention des meilleurs prix disponibles sur le marché des biens et services achetés, aucun demandeur ne manifestant de mécontentement quant aux biens ou services achetés. • Conclusions satisfaisantes des audits externe et interne.
Maintenir la qualité élevée et le bon rapport coût-efficacité de l'entretien des locaux, des installations et du matériel de l'OIAC.	<ul style="list-style-type: none"> • Il est donné suite de façon satisfaisante à 100 % des plaintes moins de deux heures après leur réception. • Il est donné réponse à 100 % des demandes de réparation d'urgence moins de deux heures après leur réception.
Fournir à temps des services postaux et de coursiers.	<ul style="list-style-type: none"> • Le courrier interne est recueilli quatre fois par jour avec un volume total annuel de 120 000 articles. • Il est donné suite à 100 % des demandes moins de deux heures après leur réception.
Prendre des dispositions efficaces par rapport à leur coût en matière de voyages tout en réduisant aussi les tâches administratives connexes des autres fonctionnaires du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Économies dans le budget des voyages de l'OIAC grâce à des coûts plus faibles du prestataire de services de voyage et à des arrangements plus larges négociés avec des compagnies aériennes. • Automatisation du traitement des voyages comprenant l'intégration de la demande de voyage, l'autorisation de voyage et le bordereau de remboursement des frais de voyage dans un système automatisé donnant lieu à un processus simplifié avec un système d'approbation électronique et un calcul automatique des remboursements. • Centralisation de toutes les opérations de traitement de voyages de l'OIAC dans l'unité des voyages donnant lieu à une plus grande efficacité, à un meilleur contrôle et à une plus grande justification de l'emploi des fonds.
Contribuer à l'amélioration des conditions d'emploi des personnels en offrant une couverture médicale et autres assurances appropriées.	<ul style="list-style-type: none"> • Onze polices d'assurance contractées, assurant la couverture requise pour l'Organisation et ses fonctionnaires. • Niveau élevé de satisfaction de la direction et du personnel quant aux coûts des polices d'assurance et aux risques couverts, aucune plainte officielle n'étant déposée.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>
Administration efficace des besoins en matière d'achats : <ul style="list-style-type: none"> • Administration efficace des besoins en matière d'achats, y compris appui au Comité des marchés. • En 2007, le nombre d'appels d'offres, d'achats importants et de renouvellements de contrats importants devrait être similaire à celui de 2006.
Services de voyages et d'appui d'un bon rapport coût-efficacité : <ul style="list-style-type: none"> • Exécution du contrat de la nouvelle agence de voyages comprenant davantage de services. • Mise en œuvre d'un nouveau système automatisé de voyages. • Centralisation des fonctions de traitement des voyages au sein du Secrétariat. • Exécution d'un nouveau contrat de déménagement pour l'envoi des biens personnels. • Parachèvement des directives administratives sur les voyages (nouvelles versions et versions révisées). • Poursuite de l'optimisation de l'achat à moindre frais de fournitures de bureaux.

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Fourniture de services d'infrastructure, de matériel et de fournitures au sein du Secrétariat :	
<ul style="list-style-type: none"> • La gestion de contrats et la supervision de la performance des fournisseurs externes se poursuivront en 2007, en veillant à ce que les réparations d'urgence soient couvertes par des contrats de maintenance. • Les projets de modernisation/remplacement d'anciens équipements et d'anciens mobiliers se poursuivront en 2007. 	
Fourniture des services postaux et de coursiers :	
<ul style="list-style-type: none"> • La fréquence de la distribution de courrier interne doit être maintenue à un niveau satisfaisant, avec quatre distributions de courrier par jour, des services de coursiers organisés dans les deux heures suivant la demande et l'envoi de télécopies urgentes dans les 15 minutes suivant leur enregistrement. • La capacité d'organiser des services de coursiers à bref délai doit être maintenue en 2007, les services de coursiers devant être organisés dans les deux heures suivant la demande. 	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	6 684 923 euros

TABLEAU 54 : FORMATION ET PERFECTIONNEMENT DU PERSONNEL – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

Objectifs du programme de l'OIAC	Résultats clés prévus pour 2007
Assurer une stratégie globale de formation et de perfectionnement qui couvre les compétences techniques et professionnelles requises du personnel du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Avis et appui administratif à la formation des Divisions de l'inspection et de la vérification pour maintenir et accroître le nombre de fonctionnaires agréés à la conduite d'activités liées à l'inspection. • Validations externes remises pendant l'année aux fonctionnaires au terme d'activités de formation et d'évaluations ultérieures des résultats.
Améliorer les compétences en gestion à tous les niveaux du Secrétariat.	<ul style="list-style-type: none"> • Une formation axée sur des questions (telles que la gestion des risques, la gestion de projets, le transfert des connaissances) est prévue et dispensée pour accroître la capacité de gestion. • Au moins 65 % du personnel investi de responsabilités de supervision et de gestion suit une telle formation de gestion.
Développer les compétences individuelles.	<ul style="list-style-type: none"> • Cours de formation internes, y compris cours de langue, dispensés à 200 – 250 fonctionnaires pendant l'année. • Fourniture d'avis sur l'emploi et les futures filières de carrière aux fonctionnaires intéressés pendant l'année.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

Principales activités du Secrétariat pour 2007	
Fourniture de services de formation et de perfectionnement au sein du Secrétariat :	
<ul style="list-style-type: none"> • Aider les Divisions de l'inspection et de la vérification à maintenir et à accroître le nombre d'experts agréés à des activités liées à l'inspection/à la vérification. • Renforcer et accroître la capacité gestionnaires au sein du Secrétariat. • Accroître les compétences en matière de communication et de concertation entre les fonctionnaires à tous les niveaux. • Aider, par une formation, les Services à élaborer de nouvelles stratégies, comme le Service des services d'information et le Bureau de la confidentialité et de la sûreté. 	
Faire fonctionner une bibliothèque pour fournir des références et des ressources médiatiques :	
<ul style="list-style-type: none"> • Rationaliser le service de bibliothèque, par davantage d'automatisation. • Offrir davantage de services aux utilisateurs externes, par l'intermédiaire de l'Internet. • Augmenter et gérer la collection de documents et d'information en rapport avec la Convention. 	
Initiatives de dépenses à mettre en œuvre en 2007	
Alignement des dépenses de formation sur les effectifs (40 000 euros)	
Transfert de la responsabilité du financement de la formation au sein du Secrétariat (pas de dépenses nouvelles)	
Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :	676 024 euros

TABLEAU 55 : SERVICES D'INFORMATION – RÉSUMÉ DES OBJECTIFS ET DES ACTIVITÉS DU PROGRAMME

<i>Objectifs du programme de l'OIAC</i>	<i>Résultats clés prévus pour 2007</i>
Élargir l'accès aux renseignements officiels au sein de l'Organisation et aux États membres.	<ul style="list-style-type: none"> Plusieurs nouveaux systèmes d'information approuvés pendant l'année et mis à la disposition des États membres.
Mettre en place une infrastructure fiable de services d'information.	<ul style="list-style-type: none"> Bon fonctionnement des trois réseaux de l'OIAC pendant 99 % du temps. 90 % des moyens techniques personnels (ordinateurs, téléphones, télécopieurs, etc.) fournis aux membres du personnel dans la semaine qui suit leur demande ou dans les trois jours qui suivent un rapport d'incident. Aucune interruption des activités suite à une défaillance de réseau.
Réaliser efficacement des projets de développement des technologies d'information.	<ul style="list-style-type: none"> 75 % des projets de développement achevés de manière satisfaisante et à temps. 100 % des projets achevés dans les limites des ressources affectées.
Satisfaire les usagers qui demandent de nouveaux logiciels.	<ul style="list-style-type: none"> Toutes les actions sont lancées dans les trois mois qui suivent les demandes officiellement approuvées. Projets moyens menés à terme dans les huit mois. Petits projets menés à terme dans les trois mois.
Assurer la sécurité appropriée des systèmes de l'infotechnologie.	<ul style="list-style-type: none"> Aucun incident de sécurité touchant les systèmes d'information. 100 % des incidents résolus sans perte de confidentialité.
Objectif fondamental principalement concerné :	
Objectif n° 7	

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>
<p>Fourniture de réseaux d'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Remplacement et installation de dix nouveaux serveurs. Déploiement de 200 nouveaux ordinateurs de bureau. Passage à WindowsXP Professional pour tous les ordinateurs reliés au réseau sécurisé. Mise en œuvre du système de suivi des demandes de service installé sur le Web pour les unités d'appui aux utilisateurs et aux opérations. Appui au plan de l'OIAC sur la continuité des opérations. Appui à la formation dispensée lors du programme des scientifiques associés de la Division de la coopération internationale et de l'assistance. Appui aux ordinateurs bloc-notes utilisés lors d'inspections et à leur équipement connexe. Appui à la douzième session de la Conférence.
<p>Conception et gestion de projets visant à mettre en place de nouvelles technologies et à améliorer l'appui à l'information :</p> <ul style="list-style-type: none"> Démarrage du volet "Armes chimiques" du Système d'information pour la vérification. Passage à la version 7.0 de Lotus Notes. Système de gestion des voyages. Système de suivi des visas. Remplacement du site Web de l'OIAC géré manuellement par un site piloté par un système de gestion du contenu (suite de 2006). Interface basée sur le Web pour le système de suivi des congés. Introduction d'un contenu dynamique dans le site Web de l'OIAC : formulaires installés sur le Web pour appuyer les processus des opérations en matière de recrutement et d'achats. Élargissement de Port@l pour inclure <u>toutes</u> les unités organisationnelles. Amélioration de Port@l à l'appui de la politique de gestion des connaissances.

<i>Principales activités du Secrétariat pour 2007</i>	
Appui aux systèmes spécialisés d'information sur la gestion :	
<ul style="list-style-type: none">• Participation à l'audit annuel de la base de données analytiques centrale de l'OIAC.• Fourniture d'appui et d'ordinateurs bloc-notes lors de la formation dans le cadre du programme des scientifiques associés• Appui à la douzième session de la Conférence.• Appui à tous les systèmes d'applications fonctionnant sur le réseau sécurisé, le réseau non sécurisé et les réseaux Internet.	
<i>Coût estimatif des activités de ce programme en 2007 :</i>	3 655 839 euros

- - - 0 - - -